





TABLETTES ANECDOTES ET HISTORIQUES DES ROIS DE FRANCE, DEPUIS PHARAMOND JUSQU'A LOUIS XV.

Contenant les traits remarquables de leur Histoire, leurs actions singulieres, leurs maximes & leurs bons mots.

Par M. Dreux du Radier, Auteur des Anecdotes des Reines & Regentes de France.

Et prodesse . . . . & delectare. Horat.

Seconde Edition, divisée en trois Volumes.

Prix 7 liv. 10 sols reliés.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez COUTURIER fils, Libraire, Quai des Augustins, près le Pont-Neuf.
LAMY, Libraire, Quai des Augustins, près le Pont Saint-Michel.
Et LAPORTE, Libraire, rue des Noyers.

M. DCC. LXXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS
SUR CETTE ÉDITION.

L'HONNEUR *que le Public a fait à ce petit Ouvrage, nous a engagés à le retoucher, & à le lui présenter de nouveau plus correct, & avec des additions qui trouveront peut-être auprès des Lecteurs la même faveur que le fond de l'Ouvrage. Nous nous sommes conformés aux différens avis que nous avons reçus, autant qu'il nous a été possible de le faire sans nous écarter de ce premier plan. On s'étoit plaint, comme d'une omission, que nous n'eussions rien dit, de* Charles le Gros, *d'*Eudes *& de* Raoul; *nous nous étions cru dispensés d'en parler, ces Princes n'ayant jamais été comptés entre nos légitimes Rois, & n'étant que Tuteurs, Régens, ou Usurpateurs, & notre but n'étant que de parler des Souverains ausquels le titre de Roi ne sçauroit être contesté. Pour*

ſatisfaire à ce qu'on a paru exiger, nous avons joint ces articles ſous le titre d'interregne ; nous avons même ajouté ce que nous avons cru pouvoir dire de Charles MARTEL, *bien plus célebre dans notre hiſtoire, que* CHARLES *le Gros*, EUDES *&* RAOUL, *quoiqu'il n'ait jamais pris le nom de Roi.*

Nous aurions même joint les Anecdotes de nos Reines à celles des Rois, au moins celles des Reines régentes, ſi nous n'étions pas dans le deſſein de publier l'hiſtoire aſſez complette des Reines, Femmes, ou Concubines de nos Rois, actuellement très-avancée.

Des perſonnes reſpectables nous ayant fait ſentir que des notions ſur nos uſages anciens, ſoit civils, ſoit politiques, feroient plaiſir au Lecteur, & contribueroient même à leur inſtruction, nous nous ſommes conformés à cet avis, & nous avons joint quelques obſervations, ſoit dans le texte, ſoit dans les notes qui pourront répondre à ce qu'on nous demande.

Enfin on nous a remontré qu'un Diſ-

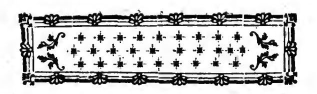
tique, une Devise, ou une Epigraphe ne pourroit être qu'une addition très-utile à ce que nous disons de chaque Roi, & nous nous sommes déterminés pour l'Epigraphe, qui nous a paru la maniere la plus simple de fixer agréablement la mémoire sur les actions & le caractere de chaque Roi. Au lieu de copier servilement les Inscriptions employées par quelques Modernes, nous avons pris le parti d'appliquer à chaque Roi, un Vers, un Hémistiche, deux mots tirés des Poëtes anciens & les plus familiers à la Jeunesse ou aux Sçavans, avec une imitation, ou une traduction qui détermine l'application, & développe la pensée. Nous avons fait en sorte que cette traduction fût toujours en un Vers François. Quoiqu'il soit seul, & que la répétition du son qu'opere la rime ne s'y trouve pas, la mesure frappe l'oreille la moins née pour l'harmonie, & grave l'Epigraphe dans la mémoire avec bien plus de facilité qu'une explication en Prose.

On jugera par la comparaison de la premiere Edition avec celle-ci, des au-

tres avantages que présente la derniere ; pour laquelle nous demandons la même indulgence que celle qu'on a eue pour la précédente.

D'autres ont paru désirer que nous eussions joint des citations en marge, ou au bas des pages ; mais la multitude des Auteurs qu'il a fallu citer quelquefois dans une même page, eût enveloppé le texte : j'ai donc cru devoir supprimer ces citations, ou y garder le ménagement que j'avois déja eu. Il n'est pas un trait remarquable dont je n'aye un garant, & souvent plusieurs. Mes Tablettes ont long-temps servi à mon usage avant que de me déterminer à les publier, & elles sont le résultat de la lecture d'un grand nombre de Livres, desquels je pourrois encore citer le format, l'édition & la page.





PRÉFACE.

Louis XIII. étoit un génie délicat. Il eut des Précepteurs très-ſçavans & ſans goût, qui ne manquerent pas de lui faire un devoir de l'étude de l'Hiſtoire de France. Mais quels Auteurs lui mirent-ils entre les mains? Fauchet & du Haillan. Rebuté par le ſtyle dur & la maniere aride de ces Ecrivains, le jeune Roi en regarda la lecture comme une tâche pénible qu'on lui impoſoit, & ne penſa qu'à s'en débarraſſer.

Les impreſſions reçues dans la premiere jeuneſſe s'effacent difficilement. Louis XIII. conſerva toute ſa vie l'opinion qu'il avoit d'abord conçue de ces Hiſtoriens, & croyant que tous les autres leur reſſembloient, il marqua toujours de l'éloignement pour la lecture.

Il eſt donc très-important de donner une idée favorable des objets avec leſquels on veut nous familiariſer.

C'eſt une eſpece d'enfance perpétuelle, dit un Ancien, d'ignorer ce qui s'eſt fait avant nous. Ignorer l'Hiſtoire de ſa Patrie, c'eſt y être étranger. Mais quel livre donner à une perſonne dont l'âge, les occupations ou les goûts ſont tournés d'un côté oppoſé à l'étude ; à des gens qui font profeſſion de dire *qu'ils ne veulent pas devenir ſçavans.*

Les Ouvrages qu'on peut regarder comme les pieces originales de notre Hiſtoire, ne ſont pas faits pour eux : le moyen d'en obtenir une lecture ſuivie, je ne dis pas de *Nicole Gilles*, de *Fauchet*, de *Belleforêt*, de *De Serres*, de *Dupleix*, copies ſouvent infidelles, & toujour informes ; mais de Mezeray & de Daniel ? Le nombre ou la groſſeur des volumes les effraie. De Thou, l'ineſtimable de Thou, notre Tite-Live, écrit dans la langue de l'ancien, eſt-il fait pour des perſonnes qui ne *penſent pas à devenir ſçavans ?*

Il n'eſt point de voie abrégée qu'on n'ait priſe pour faire lire l'Hiſtoire de France à la Jeuneſſe & aux perſonnes dont nous venons de parler ; point de forme où elle n'ait été préſentée, pour vaincre le dégoût ou la pareſſe.

Les uns se sont attachés à la partie chronologique : mais qu'apprend-t-on dans leurs Abregés ? Des faits dénués de circonstances, & par conséquent d'intérêt, des dates qui ne s'arrangent que très-difficilement dans l'esprit, parce qu'elles n'y tiennent par rien d'agréable.

Les autres, ayant embrassé la partie généalogique, aussi importante que la premiere, & n'offrant que la même sécheresse, n'ont pas eu plus de succès ; la multitude des noms est aussi à charge à l'esprit que celle des dates.

Je ne dis rien des ouvrages écrits par *demandes* & par *réponses*, qui, malgré leur briéveté, sont ordinairement languissans, & toujours trop longs de la moitié ; ni des vers *techniques*, dont l'obscurité, la bizarrerie & le ridicule sont les moindres défauts. Ils sont faits, dit-on, pour la mémoire ; mais ils sont faits pour désespérer quiconque a du jugement & du bon sens.

Après ces réflexions, on est en droit d'exiger dans l'essai que je présente au Public, sinon une méthode plus instructive, au moins quelque chose de

moins rebutant, que ce qu'on trouve dans les autres Abrégés destinés à donner les premieres notions de l'Histoire de France.

Conduire à l'utile par la voie de l'agrément; voilà mon projet. Si je n'y suis pas parvenu, je ne l'ai pas rempli. Je n'ai pas prétendu donner une Histoire suivie, des faits liés, & dont l'enchaînement mérite le nom majestueux d'Histoire de France : mon but est de la faire *aimer*, & non de la faire connoître. De ce palais immense, je ne montre que le parterre, encore n'y fais-je remarquer que quelques fleurs; mais leur éclat a un charme qui peut attirer le lecteur, & l'engager à parcourir l'édifice entier. Qu'on se dise, après la lecture de ce petit ouvrage, que celle de notre Histoire est utile, qu'on soit porté à s'y appliquer, qu'on l'aime, je suis satisfait, & j'obtiens ce que je demande.

Je sens l'objection que peuvent me faire les Sçavans, les *Erudits ;* rien de plus facile, diront-ils, que de réunir sous un point de vue les *traits anecdotes, les paroles remarquables, les pensées ingénieuses ; les bons mots, les*

apophtegmes de nos Rois : mais je ne sçache point d'Auteur qui ait pris cette peine, avant moi : & si l'on excepte le recueil qui se trouve à la suite des amours de Henri IV. par Louise-Marguerite de Lorraine, Princesse de Conti (1), je ne connois point d'ouvrage qui ait ce but particulier. Les portraits animés & fideles qui en résultent, sont aussi de quelque considération : on peut dire

(1) Fille du fameux Duc de Guise, Henri de Lorraine, tué aux Etats de Blois en 1588, & de Catherine de Cleves. Elle naquit l'année de la mort de son pere. Elle épousa François, Prince de Conti, frere de Henri I. Prince de Condé, enfans de Louis, Prince de Condé tué à la bataille de Jarnac. Cette Princesse étoit un des plus beaux génies de son siecle. On lui attribue le *Divorce satyrique*, piece vive & bien écrite ; & les *Aventures de la Cour*, publiées en 1620, sous le non de DUPILOUST. Elle est aussi auteur d'un très-beau Poëme sur la mort de Henri IV. L'esprit juste, vif & délicat de cette Princesse, est héréditaire dans la Maison de Conti. Qui est-ce qui ne l'admira pas dans S. A. S. feu Madame la Duchesse d'Orléans ? On peut voir sur la Princesse de Conti, dont nous parlons, les éloges des Dames sçavantes, de la Demoiselle Buffet, in-12, Paris, 1668, p.

qu'on y voit nos Rois peints par eux-mêmes : c'eſt dans leur main qu'on trouve le pinceau ; ce ſont eux-mêmes qui diſtribuent les couleurs, & qui forment les traits qui les caractériſent.

Quand cet eſſai ne produiroit que cet avantage, ce ſeroit toujours un côté bien favorable. Mais j'ai des autorités chez les Anciens & chez les Modernes qui pourroient lui concilier quelque ſorte de reſpect. *Caton l'ancien*, *J. Céſar*, *Ciceron*, *Tiron* ſon affranchi, *Valere-Maxime*, *Plutarque*, *Diogene-Laerce*, *Stobée*, ſont des modeles qu'on peut ſuivre, ſans crainte de ſe dégrader dans l'eſprit de ſon ſiecle. Tous ces grands hommes n'ont pas dédaigné des recueils de la nature du mien. Et une partie a paſſé juſqu'à nous, & fait encore l'amuſement, ou l'occupation des Sçavans.

---

304. l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, in-4°. p. 93. Malherbe, troiſieme lettre du premier livre, p. 477. Les vertus du beau Sexe, par M. F. D. C. à la Haye, 1733, in 8°. Bibliotheque Lorraine, de Dom Calmet, p. 601. Anſelme, Maiſon de France, Rameau de Conti. Labbe, Maiſon de France, p. 296. Voyez auſſi Lorraine-Guiſe, dans Anſelme, &c.

Panorme dans ſon *Alphonſe*, Eraſme, Fulgoſe, Bruſonius, Lycoſthenes, & depuis eux, Juſte-Lipſe dans ſes *Avis politiques*, ont ſuivi avec applaudiſſement l'exemple des Anciens. Amelot de la Houſſaye, dans ſes Notes ſur Tacite, notre célebre M. de Voltaire, dans le ſiecle de Louis XIV. n'ont pas dédaigné ces recueils. Enfin, pour terminer une apologie, dont je n'aurai pas beſoin auprès d'un lecteur équitable; je trouve un garant de ma conduite, & les vues qui m'ont mis la plume à la main, dans la Tige Sacrée de nos Rois, dans Saint Louis. Ce Monarque, ſuivant ſon Hiſtorien, regardoit les actions particulieres, & les mots remarquables des grands hommes, comme un moyen d'inſtruction auſſi sûr que ſolide.

» Saint Louis, avant que de s'aller
» coucher, dit Joinville, le plus ſou-
» vent faiſoit venir ſes enfans devant
» lui, & leur recordoit les beaux dits
» & faits des Rois & autres Princes
» anciens, & leur diſoit qu'ils les de-
» voient retenir pour y prendre exem-
» ple; & pareillement leur montroit

» les faits des mauvais hommes, qui
» par luxure, rapines, avarice, or-
» gueil, avoient perdu leurs Terres &
» Seigneuries, & les exhortoit d'en avoir
» souvenance, afin de ne faire comme
» eux.

TABLE
DES ROIS

Contenus dans ce premier Volume.

SECONDE RACE,

dite des CARLOVINGIENS.

TROISIEME RACE,

dite des CAPETIENS.

MAISON DE VALOIS.





TABLETTES
ANECDOTES ET HISTORIQUES
DE FRANCE.

PREMIERE PARTIE.

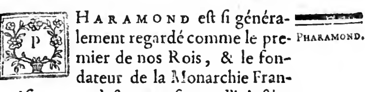
PREMIERE RACE,

Dite DES *MÉROVINGIENS.*



PHARAMOND,
PREMIER ROI,
DEPUIS 418 JUSQU'EN 428.

Imperium sine fine dedi.
L'Empire que je fonde est à jamais durable.



PHARAMOND est si généralement regardé comme le premier de nos Rois, & le fondateur de la Monarchie Françoise, que c'est une espece d'injustice PHARAMOND.

Tome I. A

PHARAMOND. de lui ôter ces titres, en ſupprimant ſon nom de nos Faſtes, comme ſemblent l'avoir voulu faire quelques Modernes. Il en eſt des Nations diſtinguées, comme des grandes Maiſons ; plus la ſource en eſt illuſtre, plus elle eſt ignorée. Mais on doit une eſpece de reſpect aux grands noms auxquels on l'attribue. Si Grégoire de Tours n'a pas parlé de Pharamond, c'eſt que ce Prélat, qui avoit la Religion en vue, ne vouloit pas s'arrêter ſur des noms Payens (1).

On attribue communément à ce Prince la Loi *Salique* ; ſans doute par la

(1) Je trouve cette idée confirmée par ce que dit Guillaume le Breton dans ſa Philippide, en parlant de la ſuite généalogique des Rois de France. PHARAMOND, dit le Poëte, y paroît le premier, parce qu'il fut le premier qui régna dans le pays des *Francs*. Cependant l'opinion commune place CLOVIS à la tête, parce qu'il fut le premier de nos Rois qui crut en JESUS-CHRIST, ayant abandonné l'idolâtrie.

In quâ ſe primum PHARAMUNDUS ponit, eò quòd
Francorum primus terrâ regnavit in iſtâ.
Et tamen affirmat communis opinio primum
Eſſe CLODOVÆUM ; *quia Regum credere primus*
In Chriſtum meruit, gentili errore relicto.

Guillerm. Briton. Armor. Philip. Lib. 1. ỳ. 123.

ſeule raiſon que cette loi, qui exclut les Femmes de la ſucceſſion à la Couronne, étant auſſi ancienne que la Monarchie, ne peut être que l'ouvrage de ſon Fondateur. La Loi Salique, qui, pour les François, dans les cœurs deſquels elle eſt gravée, ſemble être plutôt le vœu de la nature, que la diſpoſition de l'homme, a été retracée dans le corps des loix féodales, & en particulier dans cet article célebre, qui exclut les Femmes de tout droit dans ce qui y eſt appellé *Terres Saliques*, réſervées aux Mâles excluſivement (1). *De terrâ Salicâ nulla portio hæreditatis in mulierem tranſit; ſed hoc virilis ſexus acquirit.* C'eſt-à-dire: » Nulle portion de l'héri-

PHARAMOND.

(1) *De alode*, *tit.* 62. de la Loi Salique. *Et de Alodibus*, *tit.* 56. des Loix Ripuaires ſur la Loi Salique. Voyez le Laboureur, hiſtoire de la Pairie, *pag.* 266. & *ſuiv.* de la derniere Edition de 1753 *in*-12, imprimée ſans raiſon ſous le nom de *Boulainvilliers*. L'Auteur tire l'étymologie du mot *Salique* de celui de *Salins*, épithète donnée par les Romains à une certaine Milice Franque, qui étoit la fleur de la Nobleſſe des Francs, & faiſoit des incurſions continuelles ſur la Gaule même; *ſalii à ſaliendo.* Et il le prouve aſſez bien.

PHARAMOND. » tage Salique ne passe aux femelles ; » mais tout appartient aux mâles. Le droit d'*aînesse* & d'*appanage* en ont été des conséquences : nos Ambassadeurs faisant valoir à Rome cette célebre Loi auprès de Sixte V, en faveur de Henri IV, le Pape répondit, qu'il croiroit le droit de Henri incontestable, lorsqu'il auroit vu le texte original. *Il est surprenant*, lui répondit on, *que Votre Sainteté ne le connoisse pas : il est au dos de la donation du Patrimoine de Saint Pierre, faite au Saint Siége par Constantin* (1).

C'étoit trancher net la difficulté. Une coutume constamment observée ; un usage respecté dans tous les tems ; des actes réitérés ; la déposition d'un Peuple, en faveur de la loi qui s'est faite, & de l'opinion sous l'empire de laquelle il

(1) La même réponse est attribuée à JERÔME DONATI, Ambassadeur de la République de Venise auprès d'*Alexandre* VI, qui lui demandoit où étoit le titre qui assuroit à Venise la possession de la Mer Adriatique. MATHIEU dit qu'un Anglois la fit à un François indiscret de la suite du Duc d'*Alençon*, frere de *Henri* III, qui demanda où se trouvoit la loi qui excluoit de la Couronne tout Prince né hors l'Angleterre.

veut vivre, forment des titres d'une autorité supérieure à toute législation. C'est ce qu'un ancien Jurisconsulte, Balde, qui a écrit avant le différend de Philippe de Valois avec Edouard IV, appelle le droit des Gens des François, ce que les Romains appelloient *Mos majorum*, & ce dont ils faisoient la regle invariable de leurs Jugemens. Pharamond mourut en 428, après huit ans de regne.





CLODION,

IIe ROI,

DEPUIS 428 JUSQU'EN 448.

Romæ vix cessimus uni.

A peine ai-je fléchi sous le pouvoir de Rome.

CLODION. CLODION, surnommé le *Chevelu*, fils de Pharamond, tâcha de perfectionner le grand ouvrage que son pere avoit commencé, & de se faire un établissement dans les Gaules. Il trouva dans le brave Aétius, Général des Romains, un obstacle à sa valeur; & tout ce qu'il put faire, ce fut de traverser les Ardennes, & de s'assurer, vers l'an 438, la possession du Cambrésis, jusqu'à la Somme.

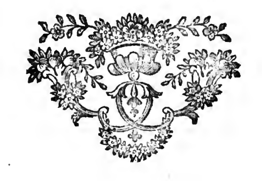
Ce que nous pouvons remarquer de particulier dans Clodion, est le surnom de CHEVELU, que lui donnent nos Historiens Les Gaulois, & une partie des Peuples de la Germanie, portoient de longs cheveux. Nos premiers Rois, trouvant de la dignité dans cet orne-

ment, s'en réserverent le privilége exclusif; en sorte que le titre de CHEVELU devint équivalent à celui de ROYAL; & que si on le donne particulierement à Clodion, c'est plutôt pour indiquer qu'il étoit Fils de Roi, que parce qu'il eut des cheveux en plus grande quantité, ou plus longs qu'un autre : c'est ce qui résulte de ce que dit Aimoin, en parlant de notre Clodion & de Gondoald; & ce que prouve Agathias (1), qui parle nommément de la coutume des Rois de France de porter des cheveux longs, à l'occasion de Clodomir, qui

CLODION.

(1) » Il n'est pas permis, dit Agathias, aux » *Chefs des Francs* de se raser la tête. Ils se » laissent croître les cheveux dès l'enfance, » de maniere que leur chevelure leur tombe » par derriere. Bien différens des Barbares qui » les portent hérissés, ils en ont grand soin, » les peignent, les entretiennent, & répandent même dessus des essences & des » odeurs. Cet ornement est particulier aux » Rois, & n'est permis qu'à eux : car les Sujets ont les cheveux coupés, & ils n'ont » pas la permission de les avoir longs. *Agathias de bello Gothorum.* Lib. 1. vers le commencement.... De-là la tonsure des Prêtres, qui se confondoient par cette marque avec le peuple.

CLODION. ayant été tué par les Bourguignons , fut reconnu à sa longue chevelure. Un témoignage encore plus décisif de cette coutume , est le meurtre des petits-fils de Clotilde , par leurs oncles Childebert & Clotaire , dont nous parlerons. Clodion mourut après vingt ans de regne , en 448.





MÉROUÉE,

III[e] ROI,

DEPUIS 448 JUSQU'EN 457.

Ferus Attila cessit.
Le superbe Attila succombe sous mes coups.

MÉROUÉE, *ou* MÉROWE'E, parent de Clodion, ou son fils, si l'on en croit Frédégaire (1), profita de la jeunesse des enfans de ce Prince, pour s'emparer du Trône. Il est difficile que des enfans puissent soutenir le poids de la Royauté chez un Peuple naissant; & MÉROUÉE.

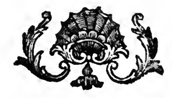
(1) Suivant le même Frédégaire, la femme de Clodion se baignant dans la Mer, devint enceinte de Mérouée, par le commerce qu'elle eut avec un Taureau marin; conte inventé, dit Mezeray, avec beaucoup d'apparence, parce que *Merwich* signifie *Veau Marin*. Peut-être la politique de ces tems a-t elle aussi eu part à cette naissance fabuleuse. On publia, pour plaire à Alexandre, qu'il étoit né du commerce qu'Olympias sa mere avoit eu avec un serpent. On fit accroire aux Romains que *Rémus* & *Romulus* avoient été éle-

MÉROUÉE. Mérouée n'eut pas de peine à se faire élire. Il se signala *aux Champs Cataloniques*, contre Attila, dans cette fameuse bataille qui coûta la vie à plus de trois cent mille hommes. Les Francs, conduits par Mérouée, y combattirent contre les Gépides, alliés des Huns; & l'affaire y fut si sanglante, qu'il demeura de part & d'autre quatre-vingt-dix mille hommes sur la place. Jornandès dit, en parlant de cette Bataille, livrée aux environs de Châlons en Champagne, où il faut placer les champs Cataloniques, » qu'on y vit rassemblée » une partie du genre humain. L'ambi» tion d'un seul homme, celle d'Attila, » y coûta la vie à une multitude d'hom» mes qui étoient le fruit de plusieurs » siecles, & qui sans haine, qui leur » fût propre, n'étoient immolés qu'à » celle de leurs Princes & de leurs Chefs. Il faut lire la relation de cette journée dans l'Histoire des Goths; elle égale ce

vés par une Louve, &c. Ces idées bisarres rendoient les Princes plus respectables aux Peuples, qui y attachoient une sorte de divinité. Alexandre l'avoit eue, & il n'étoit pas fâché qu'on le crût fils d'Olympias & d'un serpent, plutôt que de Philippe.

qu'il y a de plus beau en ce genre. On y reconnoît que la valeur des Francs, & celle de Mérouée leur Chef, furent en partie la cause décisive de la défaite d'Attila, qu'on peut regarder comme l'Alexandre du Nord, & l'un des plus grands hommes de son siécle (1). J'insiste sur ce point, parce que l'éclat de la gloire du vaincu rejaillit sur le vainqueur. Mérouée est la tige de la premiere Race de nos Rois, auxquels on donne le nom de *Mérovingiens* : il mourut l'an 457, après dix ans de regne. MÉROUÉE.

(1) Je le prouve dans sa vie, exécutée sur le plan de Leibnitz, & que je publierai au premier jour.





CHILDERIC I.

IVe ROI,

DEPUIS 457 JUSQU'EN 481.

Redii pietate decorus.

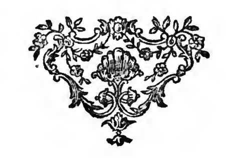
L'amitié me rendit ce que l'amour m'ôta.

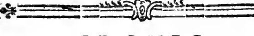
CHILDERIC I. CHILDERIC I. que l'on appelle auſſi CHILPERIC, fils unique de Mérouée, ſuccéda à ſon pere. Ce qu'en dit Grégoire de Tours, en nous donnant de ce Prince une idée de ſes défauts, ne laiſſe pas de faire connoître un homme de beaucoup d'eſprit & de mérite, du moins auprès des Dames. Les déſordres de ſa conduite, & ſans doute la politique des Romains, qui ne voyoient qu'avec jalouſie un Empire s'élever ſur les débris de leur puiſſance, ayant occaſionné le détrônement de Childeric, il fut obligé de chercher une retraite dans la Thuringe. Il y paſſa environ ſept ans. Avant ſon départ, il avoit partagé en deux une piéce d'or avec un fidele ami, qu'on nomme *Wi-*

domare ou *Guicmant*, & la moitié gardée par ce Seigneur devoit être renvoyée au Roi, s'il se présentoit quelque circonstance favorable à son rappel. Widomare lui ayant en effet ménagé son retour dans ses Etats, Bazine, Reine de Thuringe, qui étoit devenue amoureuse de Childeric, le suivit. Et le Roi lui ayant demandé pourquoi elle avoit quitté sa patrie & un pays où elle régnoit, pour venir à sa Cour : *Je suis venue ici*, lui répondit la Princesse, *parce que je suis charmée de votre mérite. Si j'avois cru trouver au-delà des mers un Héros plus brave & plus galant que vous, j'aurois été l'y chercher.* Notre Talestris fut bien reçue, & fut mere du grand Clovis. Il mourut l'an 481, après avoir vaincu les Alains, établis en Anjou, suivant les conjectures du P. le Cointe.

On découvrit à Tournay en 1653, le tombeau de ce Prince à sept pieds de profondeur. Dans ce monument, l'un des plus illustres de l'Antiquité, se trouverent quelques ossemens assez entiers; des Tablettes & un stile d'or; une idole de même métal en forme de tête de bœuf; plusieurs Médailles d'or & d'ar-

CHILDERIC I. gent des Empereurs Grecs & Latins ; un globe de cryſtal, plus de 300 abeilles d'or un peu plus longues que le pouce, les ailes déployées : pluſieurs anneaux d'or, un entr'autres où étoit ſa figure gravée. Le viſage eſt beau, ſans barbe, les cheveux longs, noués par derriere : au tour de la figure ſe lit ſon nom, *Childeric*. On y trouva auſſi ſon épée, ſon baudrier, ſa hache d'armes. Il paroît que ſon cheval & ſon Ecuyer furent enterrés avec lui.





CLOVIS,

Ve ROI,

DEPUIS 481 JUSQU'EN 511.

Salus mihi conjuge parta est.

Si je conquis le Ciel, je le dois à Clotilde.

CLOVIS, surnommé le *Grand*, Fils de Childeric & de Bazine de Thuringe, premier Roi Chrétien, & après son bâpteme, le seul Prince (1) Catholique de son tems, ce qui lui fit donner la qualité de ROI TRÈS-CHRE'TIEN, qui distingue encore aujourd'hui nos Rois, fut célebre par ses conquêtes & sa valeur : il avoit beaucoup de grandes qualités, qu'il deshonora par une cruauté qu'on ne sauroit excuser. CLOVIS.

(1) En effet, l'Empereur Anastase n'étoit pas orthodoxe ; Théodoric en Italie, Alaric, Roi des Visigoths, dans la Gaule Narbonnoise, & Gondebault, Roi des Bourguignons, étoient Ariens ; les Suéves, fixés dans la Gallice, & les autres Peuples d'Espagne & de Germanie, étoient encore Payens. Le premier Concile d'Orléans donna aussi à Clovis le nom de *Fils Aîné* de l'Eglise.

CLOVIS. La maniere dont il invoqua le nom de JESUS-CHRIST, à la journée de Tolbiac, est singuliere. Les Allemands menaçoient Sigebert, Roi de Cologne. Ce Prince demanda du secours à Clovis, déja célebre par les victoires qu'il avoit remportées sur *Siagrius*, fils du Comte *Egidius*, & sur le Roi de Thuringe. Il marche à l'ennemi ; la bataille se livre : Sigebert est blessé, les Francs renversés. Clovis voyoit sa défaite ; le dépit lui arrachoit des larmes. (1) *O Dieu de Clotilde*, dit alors ce Prince, *vous qu'on dit le Fils du Dieu vivant, & qui donnez du secours à ceux qui vous invoquent, & la victoire à ceux qui esperent en vous ; j'implore votre aide avec empressement ; & si vous me faites vaincre mon ennemi, & que je reconnoisse par l'évenement, le pouvoir que ceux qui vous adorent vous attribuent, je croirai en vous, & je me*

(1) Je ne fais que rendre littéralement Grégoire de Tours, qu'on peut consulter. Lib. 2. n. 30. Il y a même quelque chose de plus dur dans le texte, puisque, suivant Grégoire, Clovis dit à Dieu : *Te nunc invoco, & tibi credere desidero*, TANTUM *ut eruar ab adversariis meis*. L'Abbé de Marolles a traduit, *seulement pour être délivré de mes ennemis* : mais je le prends ici pour *in tantum ut*, &c.

ferai baptiser en votre nom ; car j'ai invoqué mes Dieux, mais ils ne me secourent pas : ce qui me fait croire que, puisqu'ils m'abandonnent, il faut qu'ils soient sans pouvoir. Je vous invoque, je veux croire en vous, POUR ETRE DELIVRÉ DE MES ENNEMIS, ET AVOIR L'AVANTAGE SUR EUX. Clovis obtint ce qu'il demandoit. Un feu nouveau se répand dans son cœur & dans celui de ses troupes. Elles retournent à la charge. Le Roi des Allemands est tué dans la mêlée. Ils se débandent ; ils fuient ; & Clovis remporte une victoire complette Sa priere étoit bien mercénaire ; mais elle étoit d'un payen. Il fut baptisé peu de tems après, & son exemple rendit la France Chrétienne (1).

Avant la bataille, à laquelle on donne

(1) Je ne dirai rien ici du miracle de la Sainte Ampoule, [c'est-à-dire phiole,] remplie d'une huile céleste & intarissable, arrivé à son Bapteme. Si *l'argument négatif*, c'est-à-dire le silence des Auteurs contemporains, ou voisins du tems, est décisif, il ne faut regarder ce miracle que comme une tradition pieuse, & à laquelle le tems seul peut concilier quelque respect, s'il est vrai qu'il en soit dû à ce qui n'a pas le mérite de la vérité, ni ce caractère divin qui distingue notre Religion.

CLOVIS. le nom de *Vouillé*, & qui en effet se livra en 507 à Champagné, à quatre ou cinq lieues de Poitiers, entre lui & Alaric, il avoit, dit-on, envoyé à Saint Martin de Tours, pour invoquer son intercession. Après sa victoire & la défaite des Visigoths, où Alaric fut tué de la main de Clovis même, il alla au tombeau du Saint Confesseur, pour remercier Dieu de ses succès. Il présenta le cheval sur lequel il étoit monté le jour de la bataille. Mais y ayant regret à son départ, il demanda à le racheter, & en offrit *cent livres*, ou cinquante marcs d'argent. On voulut lui rendre le cheval; mais le Saint, dit on, ne permit pas que le cheval pût sortir de l'écurie. Le Roi augmenta la somme de la moitié, & le cheval sortit. Clovis, encore nouveau Chrétien, ne put s'empêcher de dire : *Saint Martin sert bien ses amis, mais il leur vend ses services un peu cher* (1).

Personne ne dissimuloit mieux ses ressentimens & ne se possédoit mieux que lui; mais aussi personne n'a été d'une politique plus barbare & plus

(1) Je n'assure point la vérité de ce mot, quoique rapporté par plusieurs Historiens.

cruelle. Lorsqu'il commettoit les meurtres les plus odieux, c'étoit alors qu'il montroit le plus de sang-froid. Le malheureux Ragnacaire, son parent, vaincu & trahi par ses Sujets, ayant été conduit en sa présence, les mains liées, avec Ricaire son frere : *Lâche*, lui dit Clovis, *pourquoi te laisser charger de chaînes ? Ne valoit-il pas mieux périr que de souffrir qu'on te traitât en esclave, & deshonorer ta race ?* Aussitôt il lui fendit la tête de sa hache d'armes. Puis se tournant du côté de Ricaire ; & *toi*, lui dit-il, *si tu avois secouru ton frere, il n'eût pas été en cet état* : en même tems, d'un autre coup, il lui ôta la vie.

Les Traîtres dont il se servit pour faire périr ces deux Princes, lui ayant fait dire qu'ils avoient été trompés, puisque les présens qu'il leur avoit faits, au lieu d'être d'or, comme il le leur avoit fait croire, n'étoient que de cuivre doré : *C'est à eux à se taire*, dit-il, *& à me savoir gré de la vie que je veux bien leur laisser. J'ai dû payer en fausse monnoie le service de ces faux amis qui ont trahi leur maître & leur honneur.* Tel a toujours été le sort des traîtres ; on s'en sert, mais on les hait.

Dans le dessein de se rendre cher aux

CLOVIS. Gaulois Chrétiens, que les Romains traitoient avec cette dureté insupportable, de laquelle Salvien a fait des peintures si vives, tout payen que fût encore Clovis, il avoit pour eux beaucoup de ménagemens. Cependant les Loix de la guerre, & les mœurs du tems, l'obligeoient à souffrir des choses contraires à sa politique. Ses troupes pilloient les Eglises. Celles du Soissonnois ayant été du nombre, l'Evêque le supplia de lui faire rendre un calice d'or d'une grandeur extraordinaire, & par conséquent d'un très-grand prix. Clovis voulut déférer à sa priere ; & lorsque le partage se fit, il demanda, comme une grace, qu'on mît ce calice à part. Les plus raisonnables en convinrent, mais un Soldat étourdi & insolent, dit en donnant un coup de sa hache sur le vase, *que Clovis l'auroit s'il tomboit dans son lot*. Le calice fut donné au Roi, qui dissimula l'insulte : mais un an après, ayant remarqué ce Soldat dans une revue générale, il alla à lui, lui reprocha sa négligence à tenir ses armes propres, & lui arracha sa hache qu'il jetta à terre. Le Soldat s'étant baissé pour la ramasser, il lui déchargea la sienne sur la tête, & le fit

tomber mort à ses pieds, en disant: *C'est ainsi que tu as frappé le calice que je demandois à Soissons.* Apparemment son pouvoir entierement établi lui permettoit de se venger. On peut remarquer ici la coûtume où étoient nos premiers Rois de partager le butin avec les Soldats: le sort en décidoit, & cet usage faisoit subsister les Armées.

Après avoir fait mourir, ou de sa propre main, ou par la voie de l'assassinat & de la trahison, tous les Princes de sa Maison qui lui portoient ombrage, Clovis, pour découvrir s'il en restoit quelqu'un sur qui sa cruauté pût s'étendre, dit un jour d'un ton hypocrite: *Que je suis malheureux de me voir seul parmi des Etrangers, Etranger moi-même avec eux, & sans y trouver aucun de mes parens! Si je tombois dans quelque adversité, à qui aurois-je recours?*

Cela donne une étrange idée de ce Prince: & comment son Historien, l'Evêque de Tours (1), a-t il pû dire de lui, que Dieu assujettissoit tous les

(1) Je me contenterai de dire ici une fois pour toutes, que le titre d'*Evêque* a longtems subsisté au lieu de celui d'*Archevêque*. Dans le septieme siècle, ce dernier titre ne

CLOVIS.

jours ses ennemis sous sa main, » *parce* » *qu'il marchoit devant lui dans la sincé-* » *rité de son cœur ; & qu'il faisoit de-* » *vant ses yeux les choses qui lui étoient* » *agréables* ?

Si l'Historien parloit de bonne foi ; c'étoit un homme bien simple : s'il prétendoit en imposer, il y a bien de la partialité & bien peu d'adresse dans son procédé. Clovis I mourut le 29 Novembre 511, n'étant âgé que de quarante-cinq ans, & après en avoir régné trente. Les Modernes le regardent comme le vrai Fondateur de la Monarchie, & le Rédacteur des Loix Saliques, qui furent écrites sous son regne. Evénement à peu près semblable à celui de la rédaction de nos Coutumes, ou de notre Droit municipal sous Charles VII.

---

se donnoit qu'aux Patriarches, & ce n'est que depuis qu'il a servi à distinguer les Métropolitains : avant cela on les appelloit Evêques ou PAPES, ou *Viri Apostolici*, Hommes Apostoliques; & l'Evêché, le *Siége Apostolique* : d'où le nom d'*Apostole*, ou *Apostoile*, donné aux Papes. Grégoire VII. suivant Baronius, fut le premier qui prit le titre de Pape exclusivement à tous autres. V. les Notes de Jérôme Bignon sur Marculphe, Liv. 1. pp. 418 & 434.



CHILDEBERT I.

VIe ROI,

DEPUIS 511 JUSQU'EN 558.

Vitia virtute redempta.

Peut-être mes vertus effaceront mes vices.

CHILDEBERT I. du nom, troisieme fils de Clovis & de Clotilde, se distingua par sa valeur & ses exploits contre Almaric, Roi des Wisigoths, qu'il défit en 531; & contre Gondemar, Roi de Bourgogne, vaincu en 534.

CHILDEBERT I.

Il se trouve dans la vie de ce Prince quelques exemples de piété, des pratiques de Religion, une apparence de Christianisme. Ce fut son estime pour la vertu de Saint Germain d'Autun, qui lui fit élever ce saint Prêtre à l'Evêché de Paris. Il fonda & fit bâtir l'Abbaye de Saint Vincent, appellée aujourd'hui Saint Germain des Prés, & l'Eglise Cathédrale de Paris, de laquelle Fortunat a parlé dans ses Poësies, où il vante les

CHILDEBERT I.

colonnes de marbre dont elle étoit embellie ; la beauté des vitrages & celle des voûtes (1). Mais dans sa conduite, que d'actions éloignées, je ne dis pas de la pureté du Christianisme, mais de la probité, de la vertu d'un payen ! L'ambition d'accroître ses Etats par la cruauté, la fourberie, & les moyens les moins permis, furent toujours les guides qu'il suivit. Ce fut par ce motif qu'il détermina Clotaire son frere, alors Roi de Soissons & d'Austrasie, à l'assassinat de ses neveux, enfans de Clodomir son aîné. Le projet en révolte l'humanité, & l'exécution en est d'une barbarie inouie. Clodomir, mort à trente ans, avoit laissé trois fils : l'aîné pouvoit avoir quatorze ans, il s'appelloit Thibault : le second, nommé Gonthier, huit ou dix ans : le dernier, qui a été Saint Cloud, (*Clodoaldus*) environ sept ou huit ans. Ils étoient élevés par Clotilde, leur ayeule, qui avoit une tendresse ex-

(1) Elle étoit située sur le bord de la Seine, à peu près dans l'endroit où est la Chapelle inférieure, & la derniere Cour de l'Archevêque. *Lebeuf*, Hist. de Paris, T. 1. pp. 4. & 5.

trême

Childebert I.

trême pour eux, & qui leur destinoit les Etats qu'avoit possédé leur pere. Childebert, qui craignoit cet évenement, se concerta avec Clotaire pour l'éviter. Ils convinrent de se trouver tous deux à Paris où étoient leurs neveux élévés par Clotilde, & de les *raser*; c'est-à-dire, de les rendre incapables de monter sur le trône, ou de les faire périr. Le partage des Etats de ces jeunes Princes, devoit être la récompense du crime de leurs oncles. Clotaire se prêta volontiers à ce cruel dessein : ils se rejoignirent à Paris, & répandirent le bruit qu'ils alloient mettre les fils de Clodomir sur le trône. Ils en firent parler à Clotilde, & lui envoyerent demander les Princes. Elle les amena elle-même, ravie d'une résolution qui flattoit sa tendresse, & qu'elle ne soupçonnoit pas être le voile du forfait le plus noir. A peine les trois Princes furent-ils conduits auprès de leurs oncles, qu'on se saisit d'eux : ils furent enfermés dans un appartement; leurs Gouverneurs & les Gens de leur suite dans un autre. Avant que de se résoudre à la catastrophe de la tragédie qui se préparoit, les deux Rois députe-

CHILDEBERT I.

rent à Clotilde un de leurs Satellites; qui, en lui montrant un poignard, & des ciseaux, lui dit que ses Maîtres l'envoyoient vers elle, pour qu'elle eût à déclarer, *si elle vouloit qu'on coupât les cheveux à ses Petits-Fils, ou qu'on leur coupât la gorge : que sa réponse alloit décider de leur sort.* Effrayée d'une proposition si éloignée de son espérance, Clotilde, éperdue, ne put s'empêcher de s'écrier; *Mes Petits-Fils rasés ! J'aime mieux les voir sans vie, que dépouillés du trône !* La réponse fut rapportée telle que l'avoit donné Clotilde, à qui le messager, insensible à la douleur de la Princesse, ne donna pas le tems de la réflexion. Aussi-tôt Clotaire étant allé dans l'appartement de ses neveux, avec Childebert, prend l'aîné par le bras, le terrasse, & lui plonge son épée dans le sein Le petit Gonthier, à ce spectacle, se jette aux genoux de Childebert, les yeux baignés de pleurs, l'appelle son pere, implore son secours, le conjure de lui sauver la vie : *Que je ne meure pas*, dit-il, *comme mon frere ; ne me tuez pas comme lui.* Childebert, attendri, ne put s'empêcher de verser lui-même des larmes; il demande la vie de Gon-

thier à ſon frere : il met à cette grace tout le prix que Clotaire en exigeroit: mais Clotaire jette ſur lui un regard farouche, & devenu furieux par le meurtre qu'il venoit de commettre, levant ſur Childebert même ſa main enſanglantée : *Tu es l'auteur du crime*, lui dit-il d'un ton à le faire trembler, *& tu veux m'empêcher de l'achever ! Approche cette ſeconde victime, ou tu ſubiras toi-même le ſort qui lui eſt deſtiné.* Childebert, épouvanté, pouſſa ſon neveu vers Clotaire, qui le poignarda avec la même barbarie. Saint Cloud fut ſauvé par quelques Courtiſans, touchés de compaſſion de ſon ſort. Childebert & Clotaire, paſſant enſuite dans l'appartement où étoient les Officiers des Princes, les maſſacrerent de leurs propres mains. Bien éloignés de nos maximes, ſuivant leſquelles la préſence ſeule du Souverain emporte avec ſoi la grace des coupables, les Rois de la premiere race ne rougiſſoient pas d'être les exécuteurs de leurs volontés, ou de leur juſtice. Comment traiter, après une ſi horrible ſcène, Childebert, ou ſon frere, de pieux, de religieux, de juſte ? Ce ſont pourtant les éloges qu'on lui don-

CHILDEBERT I.

CHILDEBERT I.

ne dans ſon Epitaphe. Il mourut le 23 Décembre 558, & eſt inhumé à Saint Germain des Prés. Quoiqu'il eût laiſſé deux filles, cependant il ne fut jamais queſtion d'elles dans le partage des Etats de leur pere; & c'eſt la premiere preuve que nous ayons de l'uſage Salique.





CLOTAIRE,

VIIe ROI,

DEPUIS 511, JUSQU'EN 561.

(1) *Sanguine sceptra rubent.*

Que de sang a rougi le sceptre que je porte !

CLOTAIRE, surnommé le *Vieux*, le plus jeune des fils de Clovis & de Clotilde, réunit sur sa tête la Monarchie entiere, qui avoit été divisée entre CLODOMIR, Roi d'Orléans, CHILDEBERT, Roi de Paris, & THIERRI, Roi de Metz. Childebert avoit laissé deux filles; mais elles furent exilées avec leur mere. C'est le premier exemple de l'exclusion des Filles de France, du trône, & du pouvoir du *Droit Salique*, sans la moindre réclamation. Toutes les belles actions de ce Prince,

CLOTAIRE.

(1) On lui donne pour devise une roue de moulin que l'eau fait tourner, avec ces mots: *mens immota manet.* L'esprit est toujours ferme, en comparant l'esprit à l'essieu de la roue.

CLOTAIRE. sont éclipsées par le meurtre de ses neveux, enfans de Clodomir, dont il fut lui-même le bourreau ; & par l'affreux supplice dont il punit la révolte de Chramne son fils. Ambitieux, inquiet & léger, Chramne avoit déja obtenu sa grace. Il se ligua de nouveau avec le Comte de Bretagne, & se mettant lui-même à la tête des Bretons, présenta la bataille à son pere. Clotaire, pour rendre la cause de son fils plus odieuse, s'écria avant que de marcher à l'ennemi : *Seigneur, jettez les yeux sur un pere offensé par son fils ; soyez Juge entre lui & moi, & rendez-moi la justice que vous rendîtes à David contre Absalon.* Il fut exaucé ; les Bretons furent défaits, leur Comte tué, & Chramne fait prisonnier. Il le fit enfermer avec sa femme & ses deux filles dans une chaumiere, à laquelle il fit mettre le feu, qui les consuma tous les quatre. Grégoire de Tours ajoute qu'avant l'incendie de la chaumiere, Chramne fut étendu nud sur un banc, & déchiré de coups de fouet (1). La Campagne mal-

(1) *Chramnus super scamnum extensus, orario* (ou *orario*, comme porte l'ancienne édition), *suggillatus est.* Greg. Turon. Lib. 4. n. 20.

heureuſe qu'il fit contre les Saxons, eſt remarquable en ce qu'elle fait voir que tout abſolu que ſe fût rendu Clovis, les *Francs*, c'eſt à-dire la haute Nobleſſe, n'avoient point encore renoncé au pouvoir qu'ils avoient dans les expéditions militaires. Les Saxons, effrayés de la marche de l'Armée de Clotaire, firent tous les efforts qu'un ennemi tremblant peut faire pour obtenir la paix. Le ſentiment de Clotaire étoit de leur faire un pont d'or. Son Armée refuſa d'y conſentir; les Chefs inſulterent leur Roi, & allerent juſqu'à le menacer de le tuer s'il ne marchoit à leur tête. Il donna bataille malgré lui. Les Saxons déſeſperés, ſe défendirent avec tant de valeur, qu'ils remporterent une victoire complette. La politique de Clotaire n'y eut-elle point de part? C'eſt ce que l'Hiſtoire nous laiſſe ignorer (1). On n'enfreint point impunément les loix de la Natu-

(1) ... *Commoti contra Chlotarium Regem ſuper eum irruunt, & ſcindentes tentorium ejus, ipſum quoque conviciis exaſperantes ac vi detrahentes interficere voluerunt, ſi cum illis abire differret. Hæc videns Chlotarius,* INVITUS FUIT CUM EIS. Greg. Tur. Lib. 4. n. 14. p. 173.

CLOTAIRE. re; & quand elle perd ſes droits dans un cœur, ce n'eſt que pour les reprendre, & s'en venger tôt ou tard par les remords. Clotaire ſe repentit bientôt de ſa cruauté, & il ne ſurvécut qu'un an & un jour à ſon malheureux fils. Tombé malade à Compiegne, & étant au lit de la mort: *Que le Dieu du Ciel*, dit ce Prince, *eſt puiſſant, puiſqu'il ôte la vie aux plus grands Rois de la terre!* Cette réflexion eſt-elle due à l'orgueil, ou à l'humilité? Il mourut âgé de ſoixante-quatre ans, après cinquante ans de regne, au mois de Décembre 561.





CHEREBERT,

VIIIe ROI,

DEPUIS 561 JUSQU'EN 570.

Artes Paxque juvant.

La Paix & les beaux Arts accompagnent mon Tróne.

CHEREBERT, *ou* CHARIBERT, Roi de France, ou de Paris, Fils de Clotaire I, & de la Reine Ingonde, fut bien ſupérieur en mérite & en vertus à ſon pere & à ſon oncle Childebert. D'après les éloges que Fortunat, Evêque de Poitiers, donne à Cherebert, il paroît qu'il fut élevé par d'excellens Maîtres, & qu'il répondit à leurs ſoins: la culture des arts, l'étude, l'amour de la paix, le bonheur de ſes Sujets, furent ſes objets principaux. Ce fut ſon frere Sigebert qui le débarraſſa des Huns. Suivant ſon Panégyriſte, il étoit d'une figure aimable & majeſtueuſe; ſon caractere étoit doux, ſon eſprit juſte, ſon cœur bon & généreux. Appliqué à faire fleurir la juſtice, CHEREBERT.

CHEREBERT. il la rendoit lui-même, & y étoit très-entendu. Il parloit la *Langue Romaine* avec politesse, & aussi parfaitement que les Peuples qui n'en avoient pas d'autre. Enfin, ajoute Fortunat, il joignoit à ces qualités, la bienséance, la générosité, celles qui dans un Prince caractérisent *un ami des hommes*. Cependant à peine Cherebert figure-t-il parmi nos Rois : c'est qu'il n'étoit ni *Guerrier*, ni *Conquérant*, & que nos premiers Historiens ne connoissoient pas d'autre mérite dans leurs Héros. Il est vrai que ce Prince s'est encore deshonoré par ses foiblesses pour des femmes, qu'il élevoit de l'état le plus vil, à la qualité de Reine. On le voit répudier *Ingoberge*, pour épouser *Miroflede*, fille d'un Ouvrier en laine, & avoir en même tems pour femme *Marcouefve*, sœur de cette *Miroflede*. Cela lui attira l'excommunication de Saint Germain, Evêque de Paris, Prélat estimé, & regardé comme un Saint, même pendant sa vie. Ajoutons encore qu'il se rendit odieux aux Ecclésiastiques, par la fermeté avec laquelle il soutint les droits de sa Couronne contre Léonce, Evêque de Bordeaux, & les autres Prélats qui avoient

déposé Emerius, Evêque de Saintes, comme non canoniquement promû, parce qu'il l'avoit été sans la participation du Métropolitain, & en vertu de (1) l'ordre de Clotaire. Un Prêtre, nommé Héraclius, devoit être mis à la place d'Emerius. Il vint en faire part à Cherebert, qui le chassa de sa présence, & l'envoya en exil, où il fut conduit dans un chariot rempli d'épines Le bienheureux Euphrone, Evêque de Tours, (2) qui condamna la conduite de Léonce, & les Personnes de *sainte* CHEREBERT.

(1) Le Droit d'élection, résidant dans le Peuple & dans le Clergé, & le Droit de nomination & de confirmation qu'avoient les Rois, dépendoient tellement d'eux, qu'on peut dire qu'ils disposoient absolument des Evêchés & des Abbayes. Jérôme Bignon, dans ses notes sur Marculphe, Lib 1. ch. 5. a rassemblé un grand nombre d'autorités qui le prouvent, aussi-bien que le texte de la formule de Marculphe entierement décisive. *Tâchez d'atteindre à la perfection*, disoit Charlem. à ceux qui s'appliquoient aux Lettres; *Et dabo vobis Episcopia & Monasteria permagnifica*, & je vous donnerai de beaux Evêchés & de riches Abbayes. Jérôme Bignon, sur Marculphe, p. 452.

(2) Elevé lui-même à l'Episcopat par l'ordre du Roi; c'est-à-dire, d'après des *Lettres* où

CHEREBERT. *vie*, (1) qui rétablirent Emerius, devoient faire l'apologie de Cherebert : mais l'amende que l'Evêque de Bordeaux & ses Comprovinciaux furent obligés de payer, les irrita. L'ambition choquée & l'intérêt blessé, ne prennent que trop souvent les dehors du zéle: ils se plaignirent, & le nom de persécuteur fut prodigué. On ne parla point des grandes qualités de Cherebert; on supprima les vérités avantageuses, & on chargea le tableau, en parlant de ses défauts. Il mourut sans postérité masculine, le 7 Mai 570, suivant Labbe, ou 567, suivant le Cointe, âgé d'environ quarante-neuf ans, la neuvieme année de son régne, & il fut inhumé à Saint Germain des Prés. Il est un des Princes contre lesquels Grégoire de Tours fait voir la partialité qui deshonore son Histoire en bien des occasions. Il est le pere de la nôtre dans l'ordre des tems; & à ce titre, nous lui devons du respect; mais en devons-nous à ses défauts ?

---

le Roi déclaroit sa volonté. *DATA PRÆCEPTIONE, ordinatur Episcopus.* Greg. de Tours. Lib. 4. p. 274. n. 15.

(1) Greg. de Tours, Liv. 4. n. 26.



CHILPERIC I.

IX[e] ROI,

DEPUIS 561 JUSQU'EN 584.

Prælia robur agit, carmina dextra polit.
Fortun.

Et ſçavant, & guerrier, j'unis Mars à Minerve.

CHILPERIC I, Fils de Clotaire I, & de Charégonde, ſœur de la Reine Ingonde, étoit un des plus ſavans Princes de ſon tems, d'un eſprit vif & délicat, & digne des plus beaux ſiécles de la Monarchie. Il aimoit les Savans, les protégeoit, & l'étoit lui-même dans un degré ſupérieur. Dans tous les reproches que fait Grégoire de Tours à ſa mémoire, il eſt aiſé de reconnoître les mécontentemens particuliers de cet Hiſtorien, ennemi délaré du Prince & de Frédégonde, ſa troiſieme femme. Il nous apprend lui-même que Chilperic avoit compoſé pluſieurs Ouvrages. J'adopte volontiers la critique que fait l'Evêque de Tours, du *Traité de la Trinité*, de Chilperic. Environné d'A-

CHILPERIC I.

CHILPERIC I. riens de toutes parts, il n'eſt pas ſurprenant que ce Prince ſe ſoit trompé dans cette matiere. Mais on peut douter du Jugement qu'il porte des Poëſies Latines que Chilperic avoit compoſées à l'imitation de Sedulius. 1°. Grégoire de Tours n'étoit pas lui-même un Juge très-compétent en ces matieres 2°. Un Hiſtorien en état de juger des Ouvrages de ce Prince, devoit au moins quelques Eloges à un penchant qui mettoit les ſciences en honneur. Peu de Prélats étoient aſſez ſavans pour imiter les eſſais du Souverain. 3°. Les vers qui nous reſtent de ce Prince, & en particulier *l'Epitaphe de Saint Germain*, prouvent qu'il ſavoit les regles de la Poëſie Latine, & celles de la Proſodie, mieux que ne le dit Grégoire de Tours. Peu d'Auteurs du ſiécle de Chilperic ont mieux réuſſi que lui, & il n'y en a point où l'on ne trouve des fautes de Proſodie. Il eſt vrai que quelques-uns les attribuent à Fortunat, mais ſans preuve. Aimoin en fait Chilperic auteur, & Fortunat lui-même, dans l'éloge qu'il a fait de ce Prince, n'a pas oublié ſon talent pour la Poëſie, *qui l'élevoit*, dit-il, *au-deſſus de tous les Rois*. Il imagina auſſi des caractères nouveaux, pour joindre à l'al-

phabet. La maniere dont s'est exprimé Grégoire de Tours (1) est fort obscure ; cependant il paroît que ces lettres étoient l'*Oméga*, le *Psi*, le *Zeta* & le CHILPERIC I.

(1) Lib. 5. n. 44. Tel est le texte de Greg. de Tours. *Addidit autem & litteras litteris nostris ; id est ω, sicut Græci habent, æ, the, Vuui ; quarum caracteres subscripsimus ; hi sunt. Ω, Ψ. Z, H, & misit Epistolas, &c.* Il y a certainement du désordre dans ce texte. Peut-être Grégoire a-t-il voulu dire que Chilperic ajouta à notre alphabet des lettres doubles, telles que sont l'Æ, (que nous employons aujourd'hui), *the vuui*, qui est le double W des Allemands, des Anglois, &c. à l'exemple des Grecs, qui ont leur Θ, Φ, X, Ψ, l'Æ ou notre Æ, répond à l'Y des Grecs. Alors il se trouveroit que l'invention de Chilperic a été adoptée dans la suite des tems, à l'exception du *the*, qui seroit fort utile. Laurent Toppeltinus, Auteur des *origines de Transylvanie*, ch. 9. p. 73. après avoir dit que les Peuples de la Valachie ont formé leur Langue sur la Langue ancienne d'Italie, telle qu'elle existoit avant que le *Dante*, *Boccace* & *Pétrarque* eussent, pour ainsi dire, donné l'être à celle qui existe, prise de l'ancien Lombard, du François & des restes de la Langue Latine ou Romaine, ajoute que *l'alphabet des Valaques a 41 lettres ; parmi ces 41 lettres* imitées des caractères Russes, se trouvent les caractères que Chilperic vouloit introduire à l'imitation des Grecs.

CHILPERIC I. *Pi* des Grecs. Il prétendit même que ſon orthographe fût ſuivie dans toutes les écoles, & qu'on corrigeât tous les Manuſcrits d'après les lettres dont il vouloit qu'on ſe ſervît ; ce qui heureuſement n'a point été fait. Le même Fortunat vante auſſi ſon amour pour la juſtice, ſa connoiſſance des différentes langues, ſon éloquence, ſa générosité & ſa valeur. Si l'on m'oppoſe que cela eſt dit dans un panégyrique, j'aurai à répondre, que les jugemens de Grégoire de Tours ſentent plus la critique & la partialité, que le déſintéreſſement de l'Hiſtoire. Grégoire fait un crime à Chilpéric de la conduite qu'il tint avec Prétextat ; & certainement le Prélat n'étoit rien moins qu'innocent. Prendre le parti du fils contre le pere, du Sujet contre le Souverain ; briguer, cabaler en faveur d'un Prince déſobéiſſant & révolté ; marier le neveu avec la tante ; ſacrifier le repos de l'Etat à ſes affections particulieres ; voilà ce que fit Prétextat. Eh ! quel nom donner à une pareille conduite ? Il n'y a que l'erreur & le préjugé qui puiſſent lui prêter quelques couleurs favorables. Si Chilpéric fut blâmable, ce fut de s'être compromis avec ſes Sujets, dans

la punition qu'il exigea & qu'il étoit en droit de faire de Prétextat. Mais (1) en parlant des Evêques, Chilpéric appelloit celui-ci étourdi, celui-là orgueilleux; l'un attaché aux biens, l'autre à ses plaisirs. *Enfin*, disoit souvent ce Prince, *nos coffres demeurent* (2) *vuides, tandis que les richesses que nous devrions avoir, passent aux Eglises: les Prélats deviennent des Rois; notre gloire diminue, & notre honneur, transféré aux Evêques, s'avilit.* Qu'on lise ce que Grégoire de Tours, qui rapporte ceci, dit lui-même d'une partie des Evêques de son tems; on en sera effrayé, & on verra que Chilpéric ne disoit rien que de vrai: qu'il voyoit le mal, & qu'il sentoit la difficulté d'y remédier.

Des femmes qu'il eut, Frédégonde (3) est la plus célébre. Il eut pour elle une affection constante, & qu'elle

---

(1) Greg. de Tours, *L. 6. n. 46.*

(2) Cet endroit de Grégoire de Tours; & les plaintes de Léon, *Livre 4. chap. 16.* prouvent, que les Eccl. sous la premiere Race, étoient déja prodigieusement riches.

(3) Voyez l'Histoire de cette Princesse dans l'histoire particuliere des Reines de France, qui paroît depuis peu.

méritoit par des talens extraordinaires.
CHILPERIC I. Si l'Histoire pouvoit céler ses défauts, elle iroit de pair avec les Princes les plus accomplis. Avec toutes les graces de son sexe, elle avoit les qualités des plus grands hommes. Chilpéric ne regna long-tems que par elle, & elle le tira des plus grands embarras; mais ce fut quelquefois par des voies si criminelles, qu'on ne sauroit y applaudir, sans renoncer aux maximes de la Religion & de l'honneur. On la soupçonna d'être cause de la mort du Roi. Chilpéric étoit au Château de Chelles; revenant un soir de la chasse, il reçut en descendant de cheval deux coups de poignard, dont il mourut sur le champ, l'an 584, à l'age de soixante ans. Les assassins disparurent, & on ignore encore qui fut l'auteur du crime : car quelle apparence que ce fût Frédégonde, que Chilpéric adoroit, qui le gouvernoit & qui par sa mort se trouvoit exposée avec un fils de quatre mois, à toute la haine de la fameuse Brunehault sa rivale, & au danger de perdre le trône, & la vie même?

CLOTAIRE II,

Xe ROI,

DEPUIS 584 JUSQU'EN 628.

Magnanimæ proles non inficianda parenti.

Frédégonde à ſes ſoins vit mes vertus ré-
pondre.

CLOTAIRE II, reſté fils unique de Chipéric I, & de la fameuſe Frédégonde ſa troiſieme femme, naquit l'année de la mort de ſon pere, & fut élevé par ſa mere, à laquelle il dut ſa Couronne, & une partie de ſes plus belles qualités. CLOTAIRE II.

La premiere occaſion où il parut, lui fut auſſi glorieuſe, qu'elle lui procura d'avantages. Chilpéric venoit d'expirer: Childebert, Roi d'Auſtraſie, neveu de Chilpéric, voulut profiter des circonſtances de la Régence de Frédégonde, & de l'extrême jeuneſſe de Clotaire, qui n'avoit que neuf à dix ans, pour reprendre *Braine* & *Soiſſons* dont la

CLOTAIRE II.

Reine mere s'étoit emparée. Frédégonde, que rien n'étonnoit, se mit à la tête de ses Troupes, ayant son fils à côté d'elle. Elle fit voir le jeune Roi aux Soldats. Clotaire déja sensible à ses périls, & à la gloire, enflâma leur courage. Il s'agissoit de vaincre, ou d'exposer la liberté, & peut-être la vie d'un Prince enfant, qui donnoit de si belles espérances. La Victoire se déclara pour le fils & la mere. Trente mille hommes périrent en cette journée; le champ de bataille demeura au Vainqueur. Aimoin qui, pour rendre peut-être son récit plus touchant, dit que Clotaire étoit à la mammelle, s'est certainement trompé.

Il n'y avoit guères d'apparence que Clotaire pût jamais parvenir au degré de grandeur où il arriva. Elle lui fut prédite par Gontran son oncle, le jour de son baptême. Ce Prince le tenant sur les fonts, à Nanterre, près de Ruel, aux environs de Paris, lui fit ce souhait, qui devint une prophétie par l'événement. Lui ayant donné le nom de Clotaire son ayeul, il ajouta : *Le Ciel conserve ce Prince, & puisse le*

nom de Clotaire revivre en lui avec tout l'éclat qui l'a environné, & toute la puissance qu'a eu son célebre ayeul! Ce vœu fut exaucé. Gontran son oncle mourut sans posterité. Theodebert & Thierri, enfans de Sigebert, disparurent. Sigebert & Theodebert & la fameuse Brunehauld leur bisayeule, furent, pour ainsi dire, les victimes du puissant génie de Clotaire. Toutes les portions dispersées de la Monarchie Françoise, se trouverent réunies dans sa main. On prétend en vain excuser le supplice affreux qu'il fit subir à Brunehauld, femme de Sigebert Roi d'Austrasie, son oncle. Quelque scélérate qu'on la suppose, quelque coupable qu'elle pût être, elle étoit souveraine; & nous ne lisons point sans horreur, qu'un Roi ait fait attacher à la queue d'un cheval indompté, une Princesse *fille, sœur, femme, mere, ayeule & bisayeule* de Rois. Il est à souhaiter que le supplice ne soit pas réel, comme l'ont cru quelques Historiens. Tout Souverain qui en fait périr un autre, donne un exemple contre lui. Si les Ecclésiastiques avoient eu à se plaindre de Chilpéric, ils durent être encore plus

CLOTAIRE II.

CLOTAIRE II.

mécontents de Clotaire, qui exigea la troisieme partie de leurs revenus, leur laissant la premiere pour l'entretien des Eglises, la seconde pour leur nourriture, & prenant celle qui est destinée aux pauvres. Clotaire II. mourut le plus puissant des Rois de son tems, l'an 628, sur la fin de la quarante-quatrieme année de son regne.



DAGOBERT I,

XIe ROI,

DEPUIS 628 JUSQU'EN 638.

Multi post bella triumphi.

Mes combats sont souvent suivis de la victoire.

DAGOBERT I succéda à Clotaire le Jeune, ou le Grand, son pere, en 628, & mourut le 19 Janvier 638. Ce fut lui qui bâtit & qui dota richement l'Abbaye de Saint Denis en France. L'Auteur de l'ouvrage intitulé, *des gestes ou actions de Dagobert*, cité par Mezerai, conte que ce Prince chassant un jour un cerf, & la bête s'étant relancée dans une petite chapelle où étoient déposées les Reliques de Saint Denis & de ses Compagnons, *une Vertu Divine* retint les chiens, qui ne purent jamais y entrer: que Dagobert lui-même, voulant éviter les effets de la colere de son pere, qu'il avoit encourue, se ressouvint de ce miracle; chercha un asyle dans le même endroit, & y éprouva le même secours contre ceux qui le poursuivoient; DAGOBERT I.

DAGOBERT I. que ce fut en mémoire de ce bienfait, & de la protection miraculeuse dont Saint Denis l'avoit honoré, qu'il éleva ce superbe édifice. Il y a bien de la modestie à ne traiter cette narration que de suspecte ; elle ne peut servir qu'à donner idée de l'ignorance du siécle où elle est née. La fondation de Saint Denis a valu à Dagobert bien des éloges de la part des Moines, auxquels il n'a pas tenu de le faire passer pour Saint. Mais l'Histoire, qui ne regle pas ses jugemens sur des éloges intéressés, en a jugé autrement, & ne nous le présente que comme un Monarque brave, heureux dans ses projets, & presque toujours suivi de la victoire. Que penser de la Religion d'un Prince qui, ayant subjugué les Saxons, *eut la cruauté de faire couper la tête à tous ceux qui excédoient la longueur de son épée* ? Je sais que les épées des François étoient beaucoup plus longues qu'elles ne sont aujourd'hui. Mais quand elles auroient été de cinq pieds & demi, les Saxons, communément grands, donnerent lieu à une horrible boucherie. Il enrichit l'Abbaye de S. Denis aux dépens de S. Hilaire de Poitiers.

CLOVIS



CLOVIS II,

XII[e] ROI,

DEPUIS 638 JUSQU'EN 656.

Stant regna Ministris.

Roi de nom, je remis mon sceptre à des Ministres.

Ou

Mon regne fut celui des Maires du Palais.

CLOVIS II, Fils de Dagobert I, & de Nantilde, n'offre rien de remarquable dans son regne, que beaucoup de foiblesse, & le commencement du pouvoir sans bornes des Maires du Palais. Le peu de capacité de Nantilde pour le Gouvernement, y donna lieu. Ils ne furent pas moins absolus en Austrasie, où regnoit Sigebert, frere de Clovis; & tandis que *Pepin le Gros*, ou de *Landen*, & après lui *Grimoald*, son successeur, y regnoient véritablement, *Ega*, *Erchinoalde & Flaochat*, furent les Souverains de la Neustrie. CLOVIS II.

Les uns & les autres laissant à leurs Maîtres, pour toute marque de la Royauté, l'éclat chimérique de quelques assemblées & des fondations multipliées de ces riches Monastères dont les revenus immenses insultoient à la misère réelle de l'Etat. L'action la plus belle de Clovis II, fut d'avoir employé les richesses que son pere avoit rassemblées à Saint Denis, pour nourrir, dans un tems de famine, les pauvres, qui, suivant l'expression des SS. Peres, sont les vrais Temples du Seigneur. Cependant qui croiroit que le Clergé & les Moines, qui auroient dû lui inspirer cette pensée, s'il ne l'eût pas eue, firent tout ce qu'ils purent, pour le faire passer pour insensé? Il mourut, à la fleur de son âge, au commencement de l'année 656, après dix-huit ans de regne.

CLOVIS II.





INTERREGNE,

SOUS CHARLES-MARTEL,

MAIRE DU PALAIS.

718—741.

CHARLES-MARTEL.

CHARLES MARTEL, c'eſt-à-dire le *fléau des Sarrazins*, Maire du Palais de France, & Prince des François, ſans avoir jamais eu le titre de Roi, a dans nos annales tout l'éclat d'un de nos plus grands Monarques. On peut le regarder comme le véritable chef de la ſeconde race : comme il étoit fils de Pepin, dit le Gros, ou d'Heriſtel, & d'une ſeconde femme connue ſous le nom d'Alpaïde que prit Pepin du vivant de Plectrude ſa premiere femme, la plus grande partie de nos Hiſtoriens ne le regardent que comme bâtard. Mais c'eſt prendre nos mœurs pour regle de celles du ſeptieme ſiecle, & ſe tromper. Il ne tint pas à Plectrude, rivale d'Alpaïde, & plus encore de Charles, de réduire ce

CHARLES-MARTEL.

grand Homme au ſort d'un particulier. Mais il étoit né avec trop de mérite, & avec un courage trop élevé, pour céder aux obſtacles qu'elle lui oppoſa. Arrêté & mis en priſon à Cologne, après la mort de ſon pere, il briſa ſes liens, vers l'an 715. à l'âge d'environ 29 ans, prit les armes contre Rainfroy, Maire du Palais de Chilpéric II, & le défit à Vincy près Cambray, en 715. & l'année ſuivante, au combat de Soiſſons. Après cet avantage, qu'il dut à ſa réputation & à ſon adreſſe, il devint maître abſolu des trois Royaumes (de Neuſtrie, de Bourgogne & d'Auſtraſie) qui compoſoient la Monarchie Françoiſe. La Couronne avoit ſans doute des appas pour Charles: mais il ſavoit que les François, naturellement attachés au ſang de leurs anciens Maîtres, ne le ſouffriroient pas volontiers prendre le titre de Roi. Pour l'être en effet, il renonça au nom; & après avoir fait diſparoître un certain CLOTAIRE, dont tout le mérite étoit apparemment d'appartenir à la Famille Royale, il s'accommoda avec le malheureux Chilpéric II. qui reſta ſur la ſcène pour y repréſenter le perſonnage d'un

Roi. Preuve singuliere de l'amour des François pour leurs Maîtres légitimes ! Le nom de Chilpéric existoit ; ils obéissoient sous ce nom à Charles Martel, qu'ils n'auroient pas voulu reconnoître sans l'ombre de ce nom à l'abri duquel il étoit admiré. La France, fatiguée de guerres civiles, reprit haleine. Les peuples qui avoient profité des désordres des tems, furent réduits. Les Suéves, les Frisons, les Allemans, les Bavarois, les Saxons furent subjugués. Chilpéric mourut ; Charles lui donna pour successeur Thierry de Chelles, qui vécut tristement sous le regne de son Sujet. Tous ses succès avoient bien de la peine à désarmer la jalousie des Grands. Ils furent couronnés par la victoire célebre qu'il remporta contre les Sarrasins commandés par Abderame leur Chef. La bataille se livra sur les confins du Poitou & de la Touraine, l'an 732. *Elle fut effroyable*, disent les Historiens. Suivant les uns, Charles n'y perdit que 1500 François, & y tua 375 mille Sarrazins : d'autres, qui éxagerent moins, ne comptent qu'environ 80 mille hommes de tués du côté des Sarrazins. Tout celà

CHARLES-MARTEL.

CHARLES MARTEL.

veut dire que les ennemis étoient en grand nombre & fort supérieurs aux François, que la victoire fut complette, & que Charles s'en revint comblé de gloire & de butin. Il devint plus redoutable que jamais aux ennemis de la France, & à ses ennemis particuliers. Il étoit si respecté, que la mort de Thierry ne changea rien à la face des affaires, quoique la France fût près de six ans sans Roi. Il se flattoit que les François, éblouis de l'éclat de tant de belles actions, seroient les premiers à lui offrir la Couronne; mais il s'en flatta vainement. Ils n'osoient pas donner la Couronne à un autre; mais ils ne vouloient pas non plus la mettre sur la tête de Charles Martel. Grégoire III. suivant les traces de son prédécesseur, avoit dessein de se rendre maître de Rome, dans le déclin de l'Empire. Il appella Charles à son secours contre Luitprand, Roi des Lombards, & lui envoya les *Liens* de Saint Pierre, & les *clefs* du tombeau du Saint Apôtre: sans doute les éloges accompagnerent le présent, le besoin en est prodigue. Cependant Charles, allié du Lombard, ne voulut

prendre d'autre qualité que celle de médiateur. Sa mort, arrivée au Château de Crécy sur Oyse, le 15 Octobre 741, l'empêcha de terminer ce différend. Peu de Rois sont comparables à ce Maire, & l'on peut dire que Charlemagne seul l'efface dans notre Histoire. La sienne a été extrêmement négligée: on n'en retrouve que les grands évenemens, & des lambeaux dispersés. Prudent dans toutes ses démarches, politique dans toute sa conduite, fier dans le combat, généreux après la victoire, Charles Martel peut servir de modele aux Héros. Il chercha à éblouir les yeux des peuples par quelques actions d'une piété apparente; mais, comme l'ont observé tous les Historiens, tandis qu'il favorisoit les *Missions* qu'il faisoit faire en Allemagne, il détruisoit la Religion en France, en donnant pour récompense à ses Officiers, des Evêchés & des Abbayes; & fut le premier auteur d'un désordre qu'on n'a vu tout-à-fait aboli que sous Louis XIV. encore ne l'étoit-il pas sous sa minorité. Les Ecclésiastiques, pour se venger, publierent *qu'il étoit damné*; deux *serviteurs de*

CHARLES-MARTEL.

CHARLES-MARTEL.

Dieu avoient ouvert ſon tombeau; ils y avoient vû une grande flâme, & un terrible ſerpent au lieu de ſon corps. Le dedans du tombeau étoit tout noir. L'Hiſtoire ſe chargeoit alors de ces contes, & le peuple les croyoit, parce que le peuple croit tout.





CLOTAIRE III,

XIII[e] ROI,

ET SES SUCCESSEURS (*),

JUSQU'A CHILPERIC II,

XXI[e] ROI,

DEPUIS L'AN 656, JUSQU'EN 737.

Nos numerus sumus.

Leurs noms parmi les Rois ne servent que de nombre.

CLOTAIRE III, fils de Clovis II, & de *Bathilde*, issue des Saxons d'Angleterre, qu'on appelle aussi *Baudour*, fut encore plus malheureux que CLOTAIRE III.

(*) On peut en voir la suite dans nos Historiens, où l'on ne trouve que la date de leur mort, & quelques faits généalogiques : ces Regnes sont plutôt l'Histoire des Maires du Palais, que celle de nos Rois.

CLOTAIRE III.

son pere. Il ne fut Roi que de nom; & en effet esclave des Maires du Palais. C'est de lui & de ses Successeurs que Despréaux fait dire à la Mollesse:

Hélas! qu'est devenu ce tems, cet heureux tems,
Où les Rois s'honoroient du nom de FAINEANS;
S'endormoient sur le trône, & me servant sans honte,
Laissoient leur sceptre aux mains ou d'un Maire, ou d'un Comte?
Aucun soin n'approchoit de leur paisible Cour:
On reposoit la nuit, on dormoit tout le jour:
Seulement au Printems, quand Flore dans les plaines
Faisoit taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille & lent,
Promenoient dans Paris le Monarque indolent.

Mais ce reproche est-il bien réfléchi; & n'est-il pas l'effet du préjugé que les Maires du Palais ont, sans doute, introduit eux-mêmes, & que des Ecrivains, plus flatteurs qu'équitables, ont consacré dans la suite? On les a copiés, & l'on a donné le titre de *Fainéans* à des Princes qui n'étoient peut être que malheureux, & les victimes des circonstances, au-dessus desquelles leur jeunesse, & la

foibleſſe qui l'accompagne néceſſairement, les empêchoient de s'élever. Il feroit, je crois, facile d'étendre cette idée, & de faire voir que notre CLOTAIRE III, mort à dix-neuf ans; CHILDERIC II, ſon frere, inhumainement aſſaſſiné à vingt deux ou vingt-trois ans, avec Blitilde ſa femme, & un de ſes fils; THIERRY I, mort à trenneuf ans, après avoir inutilement tenté de ſecouer le joug; CLOVIS III, moiſſonné à quatorze ans; CHILDEBERT II, à trente cinq ans au plus; DAGOBERT II, à dix-ſept ans; CHILPERIC, dit *Daniel*, fils de Childéric II, après cinq ans de regne; CLOTAIRE IV, fils de Thierry, après dix-ſept mois, ou cinq ans, ſuivant d'autres; THIERRY II, dit *de Chelles*, à dix-ſept ans; & CHILDERIC III, détrôné par Pepin le Bref: il feroit, dis-je, facile de montrer que tous ces Princes n'étoient pas ſans un vrai mérite; que quelques uns d'eux étoient dignes du ſang du grand Clovis. Malgré les ombres répandues ſur leur vie, on y apperçoit des traits de lumiere, de la valeur, des projets, des exploits, de

CLOTAIRE III.

CLOTAIRE III. nobles efforts pour se rendre dignes du Trône, & se retirer des mains des Léger, des Ebrouin, de Pepin, dit *Heristel* (*), de Charles-Martel lui-même. Comme ce n'est pas ici le lieu de démontrer cette vérité, j'espere le faire dans une autre occasion.

Je me contenterai d'observer que CHILDERIC II eut assez d'adresse & de fermeté pour se défaire de Léger, Evêque d'Autun, & du Maire Ebrouin, & qu'on vit sous son regne ces deux Rivaux qui s'étoient disputé le pouvoir souverain, tous les deux enfermés au Monastere de Luxeuil. Ils ne s'en tirerent que par la mort précipitée de Childéric II. Ebrouin périt lui-même sous le régne de THIERRY, & peut être par les intrigues de ce Prince. Son courage parut à la bataille qu'il livra à Pepin, où il fit ce qu'on pouvoit attendre d'un Prince de son âge. Il ne manqua à DAGOBERT II. que de l'expérience, & il eût peut-être exécuté le projet de dé-

(*) C'est-à-dire, le *Forestier*, du mot *Heri*, Bois, d'où *Mont-l'hery*.

truire le pouvoir de la Maiſon de Pepin d'Heriſtel, s'il eût vécu encore quelques années. Ses exploits en Auſtraſie l'avoient rendu redoutable à Charles-Martel. CHILPÉRIC, dit *Daniel*, quoiqu'élevé dans l'obſcurité du cloître, fit voir qu'il étoit né digne du trône. Auſſi-tôt qu'il y fut élevé, en pourſuivant le projet d'abattre la faction de la famille de Pepin, il réduiſit Charles-Martel à l'extrémité, & vit Plectrude, veuve de Pepin, à ſes genoux. Que pouvoit faire THIERRY, dans les fers de Martel? CLOTAIRE III.



CHILDÉRIC III,

XXIIe ROI,

DEPUIS L'AN 737 JUSQU'EN 752.

Fortuna regno eripuit, & exilio dedit.
Triste jouet du sort, j'éprouve son caprice.

CHILDERIC III.

CHILDÉRIC III, que les Modernes croient fils de Chilpéric II, & petit fils de Childéric II, fut le dernier de la premiere race de nos Rois, dite des Mérovingiens, qui a régné 332 ans, depuis 420, que Pharamond fut proclamé Roi par les suffrages des Soldats & de la Nation, ayant donné treize générations, & 22 Rois.

Nous n'avons presque point d'Historiens qui ne nous disent, que ce Prince fut déposé d'après la réponse du Pape Zacharie, consulté par Pepin, qui lui avoit fait demander par Burchard, Evêque de Wirtzbourg, *à qui le titre de Roi appartenoit, avec plus de justice, ou à un Prince qui abandonnoit les rênes de l'Etat, & s'endormoit sur le trône; ou à celui qui étoit chargé de tous les soins du Gouvernement?*

Si le Pape, qu'Eginhard, le premier auteur de ce conte (*), nomme *Etienne*, par un anachronisme rempli d'ignorance, & que les autres appellent *Zacharie*, eût répondu en faveur de Pepin, contre le Prince légitime, on sent combien une pareille réponse s'accorderoit peu avec le titre de *Saint* qu'on donne à Zacharie: l'injustice saute aux yeux. En second lieu, cette députation fut, dit-on, envoyée à Zacharie en 749. L'objet étoit de faire connoître que Childéric étoit indigne du trône, par ses débauches & par sa *fainéantise*. Or, en 749, Childéric, ou Chilpéric, n'avoit tout au plus que quatorze ou quinze ans. Comment motiver, sur les raisons qu'on exposoit, la déposition d'un Prince, à peine sorti de l'enfance? Ainsi, malgré le témoignage d'Eginhard, qui se réfute lui-même, & celui des Annales de Fulde, écrites par un flatteur aussi peu digne de foi qu'Eginhard, il est plus que vraisemblable que la députation faite à Zacharie, & sa réponse sont une

CHILDERIC III.

(*) Tous les Auteurs qui ont voulu favoriser Rome, & ses prétentions sur le temporel des Rois, n'ont pas manqué de l'adopter.

CHILDÉRIC III.

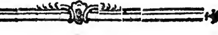
fable, légerement adoptée. Le crédit de Pepin fut l'unique cause du détrônement de Chilpéric. « Lui étoit il difficile de » réussir, à lui qui disposoit absolument » de la personne d'un Prince presque » enfant, des richesses, des places, & » des trésors de l'Etat ? Les promesses, » les présens qu'il pouvoit faire, ne lui » donnoient-ils pas un moyen assuré » d'acquérir la faveur des peuples & la » bienveillance des Grands auxquels il » commandoit déja ? « C'est la remarque de Seyssel, cité par Fauchet, & cette remarque est si judicieuse, qu'il est étonnant qu'on ait eu recours à la prétendue décision de Zacharie, qui ne peut servir qu'à deshonorer le Saint Siége, si l'on envisage les choses de leur vrai côté, de celui de la Religion.

A l'égard de l'extrême jeunesse de Childéric III, en 749, on n'en sauroit douter. Le Cointe dit qu'il mourut à vingt ans, en 754. Labbe le fait fils de Thierry II, qui mourut à vingt-trois ans, en 737, & ce n'est que sur des conjectures peu fondées qu'on le dit fils de Chilpéric II, mort en 720. Il fut déposé, ou abdiqua volontairement en 751, & mourut en 754.



SECONDE RACE,

Dite DES *CARLOVINGIENS* (*).



PEPIN,

SURNOMMÉ LE BREF,

XXIIIe ROI,

DEPUIS 752, JUSQU'EN 768.

Ingentes animos in parvo corpore versat.
Il fut petit de taille, & très-grand en courage.

PEPIN, surnommé *le Bref*, Fils de Charles-Martel, consomma l'ouvrage qu'avoient fort avancé Pepin son ayeul, PEPIN.

(*) Ou Carliens: suivant Pasquier, *Charles Martel*, pere de Pepin, donna le nom de Carliens à cette seconde Race. *Lettres* de Pasquier *livre* 22, *lettre* 5. Cependant il me paroît plus naturel d'en faire honneur à Charlemagne, qu'à un Prince qui n'a pas eu le nom de Roi.

PEPIN. & Charles-Martel son pere, en se faisant reconnoître Roi par la Nation. Cette grande révolution avoit été préparée avec tant d'art & de prudence, qu'elle ne causa pas le moindre désordre dans l'Etat. On eût dit que Pepin remontoit plutôt sur le trône de ses Peres, qu'il n'en dépouilloit le légitime possesseur. Aussi avoit-il toutes les qualités qui pouvoient faire disparoître aux yeux des Peuples ce qu'il y avoit d'odieux dans sa conduite. Cependant on se souvenoit quelquefois qu'il n'étoit pas né pour porter la Couronne. Sa taille, peu avantageuse, & qui l'avoit fait surnommer *le Bref*, donna occasion à des reproches déplacés. Il en fut instruit. Dans un combat d'un taureau contre un lion, les Spectateurs voyoient avec peine le taureau succomber. Pepin eut la hardiesse de s'exposer au péril évident qu'il y avoit à se mêler d'un pareil combat ; il descendit, le sabre à la main, de l'échaffaud où il étoit ; alla droit au lion, & d'un revers, lui coupa la tête. Le coup fut porté avec tant d'adresse & de force, que le tranchant de l'épée entra même assez avant dans le col du taureau. Etant retourné à sa place, il demanda à ceux qui l'environ-

noient, *Si la petitesse de sa taille étoit un obstacle à son courage, & s'il n'étoit pas digne de leur commander?* Il fut admiré, & cette action ferma la bouche aux plus mal-intentionnés. Rien, en effet, de plus imposant pour le Peuple, qui ne se conduit que par instinct. L'affaire de son régne la plus importante, & peut-être la moins utile, fut l'expédition d'Italie, & la guerre qu'il fit à Astolphe, Roi des Lombards. La démarche du Pape Etienne III, qui vint en France, est bien plus estimable dans l'ordre de la politique, que le courage que fit voir Pepin dans cette guerre entreprise malgré les Grands & les plus sages têtes de son Conseil. Le Roi n'y gagna que le titre de BIENFAITEUR DU SAINT SIEGE, qui ne lui coûta rien du sien. Ravenne, l'Exarchat & la Marche d'Ancône, pris sur Astolphe, apparte-noient à l'Empereur d'Orient; le Pape n'y avoit aucun droit, & ce n'étoit qu'à titre de conquête qu'Astolphe avoit possédé lui-même cette belle portion de l'Italie. Ainsi, si Pepin ne vouloit pas profiter du fruit de sa victoire, il semble qu'il devoit restituer à l'Empereur ce qui lui appartenoit. Il en fut sollicité

PEPIN.

PEPIN. avec beaucoup d'empressement, & se refusa à toutes les offres qui lui furent faites, pour faire une donation gratuite à *Etienne III. & à ses successeurs.* On n'a point de mémoire d'une plus grande libéralité, & peut-être n'y en a-t-il jamais eu de moins raisonnée. Mais Pepin, dira-t-on, vouloit éblouir les Peuples. Etoit-il dans une posture à en avoir besoin ? & les Papes, réduits au Domaine de Saint-Pierre, avoient-ils alors assez de crédit ? Au lieu d'affermir son pouvoir, il s'exposoit à des révolutions qui eussent pû l'en dépouiller. Quoi qu'il en soit, on voit encore à Ravenne un monument qui constate sa libéralité, & lui donne le titre *de premier Bienfaiteur de l'Eglise*, & qui seul suffiroit pour écarter l'idée de la prétendue donation de Constantin, si elle existoit encore. Mais, établie par l'ingratitude, soutenue par l'ignorance, elle a été anéantie par la vérité (*). Il mourut le 24 Septembre 768, âgé de 54 ans, après seize ans de regne depuis son couronnement.

(*) *Pipinus, Francorum Rex pius,* PRI*MUS amplificandæ Ecclesiæ viam aperuit, & Exarchatum Ravennæ cum amplissimis....* Le reste de l'inscription manque : un Mo-



CHARLEMAGNE,

XXIVe ROI,

DEPUIS L'AN 768, JUSQU'EN 814.

Quid Magno majus ?
La France admire en moi le plus grand des Monarques.

CHARLES, furnommé *le Grand*, ou CHARLEMAGNE, porta l'héroïfme & la gloire de la France à leur comble; & l'on peut le regarder comme le modele des Rois, & le plus grand Prince qui ait jamais exifté. Auffi le plus bel éloge qu'on ait pû donner à CHARLEMAGNE.

derne y a fuppléé ces mots : *Urbibus, territoriis ac reditibus Principi Apoftolorum ejufque demùm fucceſſoribus lubens ac volens conceſſit.* (P. Berthaut, Flori Gallici *lib.* 2. *c.* 2.) Peut-être faudroit-il y fuppléer bien autre chofe, & en particulier le droit de *fuzeraineté des Rois de France donateurs fur les Domaines qu'ils avoient donnés* ; ce qui réfulte de la confirmation demandée à Louis le Débonnaire, de laquelle parle Sigonius.

CHARLEMAGNE.

Pepin le Bref son pere, a été de dire dans son épitaphe, avec une simplicité sublime : *ci gît Pepin, pere de Charlemagne.* Tout étoit grand en lui. Lorsque ce Monarque sceiloit ses ordres, il le faisoit avec le pommeau de son épée, où étoit gravé son sceau, & disoit : *Voilà mes ordres, & voilà*, ajoutoit-il en montrant son épée, *ce qui les fera respecter de mes ennemis.* Ce qui leur concilioit encore le plus de vénération, étoit la justice qui les accompagnoit toujours.

Etant à Rome, où il avoit une souveraineté absolue, en qualité d'Empereur d'Occident, il s'éleva une dispute entre les Chantres de sa Chapelle, & ceux du Pape. On s'en rapporta à sa décision. Il étoit en état d'en juger par ses connoissances dans les beaux arts. Le jugement qu'il donna, fut *que le Chant Romain étoit sans doute supérieur à tout autre, parceque la source étoit toujours préférable aux ruisseaux* (*). Il s'agissoitdu Chant Ecclésiastique, & Charlemagne marquoit en ce-

(*) *Gratiùs ex ipso fonte bibuntur aquæ.* Ovid.

la ſa déférence pour le Chef de l'Egliſe. Il révéroit dans les Eccléſiaſtiques la dignité de leur caractère; mais il vouloit qu'ils s y conformaſſent. Un jeune homme, auquel il venoit de donner un Evêché, s'en retournoit très-ſatisfait: s'étant fait amener ſon cheval, il y monta ſi légerement, que peu s'en fallut qu'il ne ſautât par-deſſus L'Empereur, qui le vit d'une fenêtre de ſon Palais, l'envoya chercher. *Vous ſçavez,* lui dit-il, *l'embarras où je ſuis pour avoir de bonnes Troupes de Cavalerie. Etant auſſi bon Ecuyer que vous êtes, vous ſeriez fort en état de me ſervir. J'ai envie de vous retenir à ma ſuite. Vous m'avez tout l'air de réuſſir & d'être encore meilleur Cavalier que bon Evêque.* Il s'en tint à cette leçon, qui dut inſpirer au Prélat nommé, l'eſprit de ſon état.

CHARLEMAGNE.

C'étoit de ſon tems une ſorte de politeſſe Chrétienne & d'uſage de demander le pain béni aux Evêques qu'on alloit voir. Charles l'ayant demandé à un d'entr'eux, ce Prélat bénit un pain, le coupa, en retint un morceau, & donna l'autre à l'Empereur, lequel choqué de la groſſiereté de ſon procédé, lui dit: *Gardez tout, vous avez préciſé-*

ment retenu le morceau que je voulois.

CHARLEMAGNE.

Nos Rois avoient autrefois dans plusieurs Abbayes ou maisons épiscopales droit de gîte, qu'on a aussi appellé droit d'*Albergie* (*) ou *d'hébergement*, pour eux & leur suite. C'étoit souvent l'une des charges des donations faites à ces Abbayes, ou aux Evêques. Charlemagne passa si fréquemment par la maison d'un Prélat assujetti à ce droit, que les dépenses auxquelles il donna occasion ruinerent l'Evêque, d'ailleurs généreux, & qui n'épargnoit rien pour bien recevoir son Maître. L'Empereur, qui se servoit de son droit sans faire attention aux suites, y revint encore, & voyant l'Evêque fort occupé à donner des ordres, non pas pour le service de la table, ou pour le coucher, mais pour faire balayer & nettoyer *salles, sallons, chambres* & anti-chambres, l'Empereur, dis-je, ne put s'empêcher de lui dire: *Eh! vous prenez trop de peine: laissez-là le soin dont vous vous occupez: tout n'est-il pas assez net?* Sire, répondit l'Evêque, *il ne s'en faut guère; mais j'espere qu'aujourd'hui tout le sera de la*

(*) *Albergamentum, foderum, parata, mansionaticum.* V. Ducange.

cave

cave au grenier. Charles, qui comprit le reproche, lui dit en souriant : *Ne vous embarrassez pas, Monsieur l'Evêque ; j'ai la main aussi boonne à donner qu'à prendre* : & sur le champ, ce Prince unit une Terre considérable à son Evêché. CHARLEMAGNE.

Généreux, mais économe dans ses libéralités, il ne donnoit jamais qu'un Evêché, ou qu'une seule Abbaye à la même personne, & concilioit par ce moyen la saine politique avec la sévérité des Canons Ecclésiastiques. C'est ainsi qu'il s'en expliquoit lui-même : *En ne réunissant pas plusieurs bénéfices sur une même tête, je trouve le moyen de multiplier mes Vassaux : une personne pourvue de plusieurs Abbayes, ne m'est pas plus attachée que celui qui n'en a qu'une* (*). En effet, en accablant un Sujet de ses bienfaits, un Prince n'augmente souvent que le droit d'en exiger de nouveaux : la reconnoissance pese à l'amour-propre. On regarde comme une justice ce qui n'est qu'une grace. Les per-

(*) *Cum illo fiso vel curte, illâ Abbatiolâ, vel Ecclesiâ, tam bonum, vel meliorem vassalum, quàm ille comes est vel Episcopus fidelem mihi facio*. La Chron. de S. Gal. Liv. 1. c. 14.

CHARLEMAGNE.

sécuteurs les plus emportés de Louis *le Débonnaire*, furent les Prélats qu'il avoit comblés de ses bienfaits. Et quels furent les Ennemis d'Henri III ?

Pendant la longue & cruelle guerre qu'il eut à soutenir contre les Saxons & *Witikind* leur Chef (*), il eut du désavantage dans un combat, où il fut même obligé de fuir. Ses Généraux regardant sa fuite dans ce faux point de vue qui exclut la prudence, lui représenterent qu'elle pourroit porter atteinte à sa gloire, & même le deshonorer. *Vous vous moquez*, leur répondit-il ; *j'aime bien mieux qu'on dise que Charles s'est sauvé en fuyant, que de faire dire qu'il est mort en faisant tête aux Vainqueurs.*

Helmogaud, son Ambassadeur auprès de Nicéphore, Empereur de Constantinople, exposoit à ce Prince les embarras que donnoient à Charles les révoltes fréquentes des Saxons, les combats qu'il étoit obligé de leur livrer pour vaincre leur obstination, & dompter ce peuple belliqueux. *Sans se donner tant de peine*, dit Nicéphore, *votre*

(*) Voyez sa vie par l'Auteur ; elle a été insérée dans le *Conservateur*.

Maître en viendra à bout. Je vous fais, vous, Duc de Saxe, & j'en donne la Souveraineté à Charles. Helmogaud parlant, à son retour, de la nouvelle dignité dont Nicéphore l'avoit honoré, Charlemagne lui répondit en souriant: *J'aimerois mieux pour vous que Nicéphore vous eût donné son haut-de-chausses, vous y auriez plus gagné* (*).

CHARLEMAGNE.

Ses Etats étoient si brillants sous son regne, que les Ambassadeurs d'un Calife de Babylone disoient, *qu'en Asie ils voyoient des Maîtres souvent braves, souvent éclairés, mais ordinairement capricieux, ou cruels; qu'en Occident ils avoient vu un Peuple de Rois, auxquels obéissoient un nombre innombrable d'armées toutes couvertes d'or & de fer: que ces Rois avoient pourtant un Chef, qui étoit le Roi des Rois; mais qu'eux & lui ne vouloient jamais que*

(*) Nicéphore en cette occasion agissoit comme fit dans la suite le Pape à l'égard de Don Sanche, Frere du Roi d'Arragon, auquel il donna le titre de *Sultan d'Egypte*. Comme on en faisoit compliment à ce Prince, qui ne l'avoit pas entendu, lorsqu'il en fut instruit: *le présent*, dit Don Sanche, mérite une reconnoissance; & pour n'être pas *en reste avec le Saint Pere, qu'on lui déclare de ma part que je le fais Calife de Babylone.*

la même chose; que tous obéïssoient en sa présence, quoique tous fussent libres & véritablement Rois. Quelle idée cela donne de sa Cour !

CHARLEMAGNE.

L'aventure d'Imma & d'Eginhard caractériseroit la bonté & le jugement de ce Prince, si elle étoit bien certaine. Quoique de très-savans Ecrivains la regardent comme un conte, Bayle a cru qu'il ne pourroit la supprimer sans désobliger ses Lecteurs. Je l'imiterai, en abrégeant son récit.

Eginhard, Secrétaire de Charlemagne, duquel il a écrit l'Histoire, étoit un homme des plus estimés de son tems. Il devint amoureux d'Imma, qu'on croit fille naturelle de ce Prince: elle répondit à sa passion. Il alla la trouver pendant la nuit, & voulant se retirer avant le jour, pour n'être pas apperçu, il se trouva embarrassé. La chaussure des femmes étoit, comme elle est encore aujourd'hui, fort différente de celle des hommes. Il étoit tombé beaucoup de neige, & il falloit passer une grande cour, pour aller de l'appartement d'Eginhard à celui de la Princesse. Comment cacher les traces de son retour ? Imma le tira d'affaire: elle s'offrit à le porter sur son dos. La nécessité y fit consentir Egin-

hard. Charlemagne, qui étoit occupé, suivant les uns, à dire son *Bréviaire*; suivant les autres, à contempler les astres, s'apperçut de la démarche de la tendre Imma sa fille : il *fut touché d'admiration*, dit la Chronique, & *en même tems ému de douleur*; *mais croyant qu'il y avoit quelque chose de divin dans tout cela*, il prit d'abord le parti de les laisser faire, & de ne rien dire. Eginhard n'étoit pas tranquille : il demanda la permission de se retirer de la Cour. Charles lui dit qu'il y penseroit, & lui marqua un jour pour lui faire sçavoir ses intentions. Ce jour venu, le Monarque assembla son Conseil, & y détailla ce qui s'étoit passé. On alla aux opinions : les uns furent d'avis d'une punition exemplaire ; les autres, d'un châtiment plus doux, & tous s'en rapporterent enfin à la sagesse du Prince. On fit entrer Eginhard ; & Charles prononçant l'Arrêt, lui dit que, pour le récompenser de ses services, il lui donnoit sa fille Imma pour femme. La dot fut proportionnée à la qualité de l'Epouse ; & le scandale fut ainsi voilé par un mariage.

CHARLEMAGNE.

Cette historiette entre assez dans le caractère de Charles, qui devoit natu-

CHARLEMAGNE.

rellement pardonner une foibleſſe, qui étoit peut-être la ſeule qu'on pouvoit lui reprocher. Barlée, qui a mis en vers latins l'aventure d'Imma, finit par ce vers le jugement qu'il fait prononcer à Charlemagne (*) :

At mala venturi caveant exempla nepotes.

La France le révere, non-ſeulement comme ſon Héros, mais encore comme ſon Légiſlateur : ſes Capitulaires forment la baſe de notre Droit. On prétend qu'il avoit entrepris d'établir le Droit Romain dans les Pays Coûtumiers de France; mais que la difficulté & même les inconvéniens qu'il trouva dans l'éxécution de ſon projet, le lui firent abandonner, & qu'il confirma les Provinces dans leurs coûtumes & leurs priviléges, ſe contentant d'abolir ce qui étoit directement oppoſé à la raiſon ou à la Religion. Les Romains, Céſar & ſes Succeſſeurs, qui avoient pris le même parti, s'en étoient bien trouvés, & leur politique ſervira toujours de régle

(*) C. Barl. *Faces Auguſtæ*, Virgo androphoros, p. 181. de l'édit. de 1643.

aux Princes éclairés. L'Hiſtoire n'a pas manqué de parler des préſages qui ſemblerent annoncer ſa mort. Il y eut plusieurs éclipſes de ſoleil les trois dernieres années de ſa vie : on vit une tache dans cet aſtre. La galerie qu'il avoit fait bâtir entre l'Egliſe d'Aix & ſon Palais, croula dès les fondemens. Le pont bâti ſur le Rhin, près de Mayence, fut brûlé en trois heures. A ſon dernier voyage en Saxe, une lumiere, ſemblable à un flambeau ardent, paſſa auprès de lui, & effraya ſon cheval, qui tomba, & lui donna une ſi violente ſecouſſe, qu'on trouva ſon épée, ſon javelot & ſon manteau à dix pas de lui. Le Palais d'Aix trembla, & la charpente fut ébranlée; le tonnerre tomba ſur l'Egliſe d'Aix, & briſa la pomme dorée qui ſurmontoit le comble : enfin on obſerva que dans une inſcription où étoit ſon nom, PRINCEPS CAROLUS, comme fondateur de l'Egliſe de Notre-Dame d'Aix, le mot PRINCEPS s'y effaça entierement.

CHARLEMAGNE.

Lui-même ne regarda tous ces évenemens que de l'œil dont la raiſon les fait enviſager. Son âge, & ſon tempéra-

CHARLE-MAGNE.

ment épuisé de fatigues, étoient les signes de sa mort plus certains que ces prétendus prodiges. Tout l'univers y prit part, & en fut consterné. *Le Monde entier*, disoit-on, *a perdu son pere*; *l'Europe, son défenseur & sa gloire*; *la Religion Chrétienne, son protecteur*; le Monde entier son Héros, & un Prince digne de le gouverner.

L'Empereur Frédéric, touché d'admiration de ses vertus, le fit canoniser; & Louis XI. ordonna qu'on célébrât sa fête, ayant fait publier dans toute l'étendue de ses Etats des défenses de travailler le jour de la célébration, *à peine de la vie*. Toutes les fables que nos vieux Romanciers ont débitées sous le nom de l'Archevêque Turpin, prouvent à quel point l'imagination s'étoit échauffée sur le mérite réel de Charlemagne. Son seul nom rendoit tout croyable: il n'est pas jusqu'à son épée qu'on a immortalisée sous le nom de *Joyeuse*, de même que les Peuples du Nord révéroient celle de Mars. Les actions, véritables ou imaginées, ont servi de matiére aux chansons des Soldats, & pour ainsi dire de nourriture à l'esprit

de nos Militaires jusqu'au quinzieme siecle, tant en France, en Allemagne, qu'en Espagne. CHARLEMAGNE.

Pétrarque, dans le Recueil de ses Lettres, Pasquier, & beaucoup d'Auteurs après lui, rapportent un exemple de l'amour extraordinaire de Charles pour une de ses Maitresses, qui prouve bien moins le penchant de ce Prince pour les femmes, qu'il ne démontre les idées extravagantes qu'on en avoit & la fausseté des bruits qui s'en sont répandus, & que quelques Historiens peu judicieux ont appuyés. » Passant, dit Pétrarque, » par Aix-la-Chapelle, j'y vis le tom- » beau de Charlemagne, que tous les » Etrangers, de quelque Nation qu'ils » soient, ne regardent encore qu'avec » vénération. Un des plus anciens Cha- » noines m'apprit à l'occasion de ce tom- » beau, une chose singuliere, appuyée, » disoit-il, sur une très-ancienne tradi- » tion; mais que je ne garantis point. » L'Empereur, me dit donc ce Chanoi- » ne, étoit devenu tellement amoureux » d'une femme de sa Cour, qu'elle » étoit l'objet unique auquel il pensât. » Sans soins pour ses peuples, sans

CHARLE-MAGNE.

» amour pour la gloire, le Héros
» ne voyoit, n'entendoit, n'aimoit plus
» que ſa Maîtreſſe. Elle tomba malade,
» & mourut. Mais le charme ſubſiſtoit
» encore après ſa mort; l'Empereur ne
» l'aimoit pas avec moins de fureur, &
» il ne pouvoit ſe réſoudre à s'en ſéparer;
» c'étoient des pleurs continuels, des
» regrets ſans fin; & ce qu'il y a de plus
» ſurprenant, des careſſes même à un
» corps privé de vie, & dont l'infection
» écartoit tout le monde. L'Archevêque
» de Cologne, Prélat rempli de piété &
» de reſpect pour l'Empereur, cherchant
» les motifs d'une paſſion ſi déraiſonna-
» ble, prit le moment que Charles
» étoit éloigné, viſita le corps de ſa
» Maîtreſſe, & trouva enfin dans ſa bou-
» che un *anneau* qu'il en tira. Charles re-
» vient, & la vue & la mauvaiſe odeur
» du corps l'offenſent; il ordonne promp-
» tement qu'on l'enleve; mais l'effet
» de l'anneau opera ſur l'Archevêque.
» L'attachement de l'Empereur changea
» d'objet. Le Prélat, qui en reconnut la
» cauſe, jetta cet anneau fatal dans un
» lac voiſin. Autre effet encore plus ſur-
» prenant du charme! un des plaiſirs

» les plus vifs du Prince fut de se pro-
» mener aux bords du lac : il y couroit CHARLE-
» avec transport, y restoit avec joie & MAGNE.
» ne le quittoit jamais qu'avec peine. Il
» y fit même bâtir un Palais, & il voulut
» que ce lieu devînt celui de sa résiden-
» ce & celle de ses successeurs. « Je n'ajouterai point de réflexions à ce récit. Celles que j'ai faites suffisent, & la réfutation de l'anecdote insulteroit aux lumieres de notre siecle.

On est étonné lorsqu'on envisage la réunion des grandes qualités de Charles. Aussi guerrier que Jules César, mais & plus vertueux & plus politique ; aussi sage, aussi politique qu'Auguste, mais plus vaillant & plus brave, il eut un génie aussi étendu; il aima les Lettres comme eux; il les cultiva avec autant de succès dans un tems où elles étoient éclipsées, inconnues. Son éloquence étoit naturelle, vive & ornée ; il aimoit à la faire paroître. Le tems que n'emportoient pas les affaires ou la guerre, il le donnoit à l'étude. Dans ses *Capitulaires*, dans les Assemblées d'Evêques, il étoit Législateur & Théologien: dans ses amusemens il étoit Astronome, Poë-

CHARLEMAGNE. te & Hiſtorien. Outre ſa langue naturelle, il s'exprimoit facilement en latin, & entendoit parfaitement bien le grec. Eleve du célébre Alcuin, il étudia, quoique âgé, & à l'imitation de l'ancien Caton, la Grammaire ſous Pierre de Piſe. Il pouſſa même l'avidité du ſavoir juſqu à vouloir apprendre à écrire, s'étant fait faire des tablettes gravées en creux, ſur leſquelles il paſſoit un ſtilet pour ſe faire la main, en ſuivant la trace des caractères. Suivant Eginhard ſon Hiſtorien, Charlemagne compoſa une *Grammaire* en ſa langue, c'eſt-à-dire en Tudeſque. Il *traduiſit* auſſi en latin d'anciennes *Chroniques verſifiées*, contenant l'Hiſtoire des anciens Héros. L'Auteur ne dit point quels étoient ces vers, s'ils étoient rimés ou non; mais il y a beaucoup d'apparence qu'ils l'étoient. Enfin ſon zéle pour la Religion le fit travailler à la *correction du texte des quatre Evangéliſtes*, ayant fait venir à ce deſſein les plus ſçavans hommes qu'il put attirer de Grece & de Syrie. Sobre dans ſes repas, où l'on remarque qu'il ne buvoit jamais que trois coups, & où l'on ne lui ſervoit que quatre

plats, non compris le *rôt*, il s'entretenoit à table avec des Sçavans connus, ou se faisoit lire quelque bon livre, & sur-tout la *Cité de Dieu* de Saint Augustin, qui étoit un de ses *livres favoris* (*).

CHARLEMAGNE.

Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle, le samedi 28 Janvier 814, après quarante-cinq ans de regne, âgé de soixante-onze ans.

(*) Cette coûtume, introduite dans les Gaules par les Romains, y a duré jusques bien avant sous la troisieme race. François I. l'avoit rétablie, & il paroît qu'elle n'a entierement disparu que depuis Henri IV. qui n'aimoit pas la lecture.





LOUIS I,

XXVe ROI,

DEPUIS L'AN 814, JUSQU'EN 840.

Flecti nervos si patiare, cades.

Quelle funeste chûte a suivi ma foiblesse!

LOUIS I. LOUIS *le Débonnaire*, fils aîné & Successeur de Charlemagne, né en 778, d'abord Roi d'Aquitaine, puis Roi de France, & Empereur d'Occident, auroit été l'un des plus heureux & des plus grands Princes de la Monarchie, s'il eût sçu mettre des bornes à ses scrupules, & ne pas confondre la piété avec la foiblesse; le respect dû à la Religion, avec une lâche complaisance pour les Ministres qui en abusent. Il étoit encore dans sa premiere jeunesse, lorsque Charlemagne, instruit de la maniere dont il se conduisoit en Aquitaine, & de la sagesse avec laquelle il gouvernoit ses Sujets, ne put s'empêcher de dire,

dans la joie que lui inspiroit le mérite reconnu de son fils : *Quel plaisir pour moi de trouver, à mon âge, un modele dans un fils ! la sagesse d'un vieillard d . . un enfant ! faire chérir & respecter son pouvoir dans les Etats que je lui ai donnés ! cela s'appelle multiplier le talent.* Trop de bonté, & les défauts dont j'ai parlé, furent cause de tous ses malheurs. Un de nos anciens Historiens (*) lui fait tenir ce langage, dont l'antique simplicité n'est pas sans quelque mérite. Louis I.

Ce nonobstant que fusse libéral,
Doux & benin, sans faire à autrui mal,
Et que je fusse en tous mes faits paisible,
Aucuns Prélats, par *emprise* taisible,
Parce qu'avois leurs Etats dissolus
Fait réformer, furent tous résolus
De me priver de l'Ordre Militaire (**),
Et firent tant avec mes Fils, *Lothaire*,
Pepin, *Louis*, que j'aimois si très-fort ;
Que Prisonnier me prinrent par effort,

(*) Jean Boucher, dans ses Epitaphes des Rois de France, p. 120 & suiv. de l'édit. de 1536 *in-16*.

(**) C'est-à-dire ici, *de la Couronne*, ou de la capacité de régner.

LOUIS I.

Judith ma femme & Charles notre fils;
Dont à peu-pres de douleur me défis.
Puis à Compiegne, outre les loix écrites,
Ces Traditeurs, Sacerdaulx hypocrites,
Sans qu'aucun crime envers eux m'accusât,
Et sans oüir aucun qui m'excusât,
Par leur décret de régner me priverent,
Et les habits d'un Moine me baillerent.

Un Moderne (*) fait une réflexion sur le pouvoir exorbitant du Clergé, que je ne sçaurois tout-à-fait adopter. *Nous sommes surpris aujourd'hui*, dit-il, *de voir une si grande autorité aux Evêques; mais c'est faute de se souvenir que c'étoit cette même autorité qui fut si favorable à nos Rois dans l'origine.* Dans quel tems? Ce n'est pas à la source de notre Monarchie; les Francs durent tout

(*) M. Hénault, d'après l'Abbé Dubos, qui a mis ce systeme à la mode. A l'aide de bien de l'érudition & de beaucoup d'esprit, quel systême n'y met-on pas? Le célébre Montesquieu *disoit qu'il n'y avoit pas un mot de vrai dans le livre de cet auteur sur l'établissement de la Monarchie Françoise. Je l'aurois réfuté*, ajoutoit il; *mais il auroit fallu le relire; & c'est un supplice pour moi que d'être obligé de lire tant d'absurdités.* Vie manuscrite de Monsieur de Montesquieu.

à leur épée. Eſt-ce ſous Clovis ? Mais les Eccéſiaſtiques eurent beaucoup plus beſoin de Clovis, que Clovis n'eut beſoin d'eux. Il ne pouvoit arriver un évenement plus heureux pour eux que ſa converſion. Les Payens, d'un côté; les Ariens, de l'autre, les opprimoient ſans relâche. Clotaire le vieux & Clotaire le Grand, furent abſolus dans leurs Etats, ſans le ſecours du Clergé, & diſpoſerent même en maîtres des Evêchés & des Abbayes. L'affaire de Prétextat, & celle de Léger, Evêque d'Autun, prouvent que les Evêques étoient à la dévotion de nos Rois. Si Pepin & Charles-Martel rencontrerent des obſtacles dans leurs projets, ce fut autant de la part du Clergé, que de celle des Grands. Pépin le Bref dut preſque tout à ſes talens; & la déciſion du Pape Zacharie n'eſt qu'un conte, comme nous l'avons prouvé. Il avoit ſi peu beſoin du Pape, que ce fut malgré les Grands & les plus Sages de la Nation qu'il fit à Etienne la donation de l'Exarchat & du Pentapole, qu'il eût bien mieux fait de retenir: ſa faute ayant toujours influé ſur nos entrepriſes d'Italie, d'où la jaloufie des Papes nous a toujours écartés. Charlemagne n'eut ja-

Louis I. mais d'injustes complaisances pour le Clergé, dont il fut toujours le protecteur & le bienfaiteur, mais sans lui rien devoir. Si les Ecclésiastiques prirent tant de part aux affaires sous le regne du Débonnaire, si le Clergé parvint au-delà de l'indépendance, & s'érigea en maître de son Souverain, cela ne prouve que la foiblesse de ce Prince, laquelle fut aussi le germe fatal des prétentions de Rome, qui ne s'étoit pas avisée de les former sous le regne de Charlemagne. Comptons les grands Rois de notre Monarchie, & nous trouverons le pouvoir du Clergé réduit à ses justes bornes. Sa puissance ne paroît avec éclat que sous les regnes foibles; sous les enfans de Clovis, sous ceux de Charlemagne : voilà l'époque de ses droits & de ses prétentions. Aussi, lorsque Charlemagne associa son fils à l'Empire, il ne fit rien qui pût donner lieu au Clergé de croire qu'il tînt quelque chose d'un autre pouvoir que de celui de la *Providence & de son épée.* Dans cette cérémonie, qui se fit à Aix le 16 Novembre 813, l'Empereur, revêtu de ses habits royaux, & la couronne sur la tête, alla à l'Eglise qu'il avoit fait bâtir près

de son Palais, & fit mettre sur un autel plus élevé que les autres, une couronne autre que celle qu'il portoit. Après une longue priere, il donna à Louis les avis religieux & politiques conformes à ce qui se devoit passer; lui demanda s'il ne promettoit pas de persister dans l'obéissance qu'il lui devoit. A quoi le Prince ayant répondu, qu'il lui seroit toujours soumis, Charlemagne lui dit: *Approchez-vous, & pour commencer à vous conformer à mes ordres & à mes avis, allez prendre la couronne qui est sur cet autel, & mettez-la* VOUS-MESME *sur votre tête. Puisse-t-elle vous servir d'ornement & de défense à vos Etats & à la Chrétienté!* Pour déclarer son fils Empereur, Charles n'attend ni le consentement du Pape ni celui des Romains. Il ne voulut pas qu'un autre touchât à la couronne, pas même les Evêques, ordonnant à Louis *de la prendre, de la mettre lui-même sur sa tête.*» Chose que je n'estime pas, dit un de nos » meilleurs Historiens, avoir été faite » par le vieil Empereur sans mystère, & » pour montrer qu'il ne tenoit l'Empire » que de Dieu seul, puisqu'il envoye » son Fils la prendre sur l'Autel, c'est-

Louis I.

» à-dire, de la main de Dieu. «

Une partie des malheurs de Louis fut de n'avoir pas vu toute l'étendue de ces vérités: s'il les eût bien connues, il n'eût pas été le jouet du Clergé, qui assujettit ce Prince foible à toutes ses passions, à tous ses caprices, aux dépens de l'honneur du trône, de la gloire de la Nation, des principes les plus sacrés de la Nature & de la Religion même. Il n'est guères de lecteur, pour peu instruit qu'il soit, qui ne sçache les extrémités où fut réduit Louis le débonnaire, par les Prélats de son regne, au Brigandage de Compiegne, de l'an 833.

Les circonstances de la mort de Louis le Débonnaire font voir sa foiblesse. Il étoit Astronome: ayant observé une Comete en 837, il crut qu'elle lui annonçoit de nouveaux malheurs, & tomba dans une mélancolie qui n'eut de fin que celle de sa vie.

(*) Il en passa les derniers quarante jours sans autre nourriture que le pain

(*) Peut-être pour se conformer à l'usage où les Prêtres nouvellement ordonnés étoient, en France, de consommer en qua-

& le vin Euchariſtiques qu'il prenoit. Je conviens qu'alors le pain étoit tel que celui dont nous nous ſervons à table. Cela eſt prouvé par Sirmond (*) ; mais la ſobriété de ce ſaint repas ſuffiſoit-elle à ſoutenir un corps épuiſé ?

LOUIS I.

Auſſi ſon eſprit parut-il autant affoibli que ſon corps dans ces derniers momens. Il croyoit que le diable étoit au chevet de ſon lit pour s'emparer de ſon ame ; & prononçoit d'une voix aſſez forte : HUZ, HUZ, qui veut dire *arriere*, *retire-toi*. Louis, qui paya tant de tributs à l'Humanité, étoit cependant guerrier, vertueux, équitable, & l'un de nos plus ſavans Rois. Il mourut le 20 Juin 840, après vingt-ſix ans quatre mois & vingt-ſix jours de regne, & fut inhumé à Saint Arnoul de Metz. Il eſt un de nos Souverains auquel nous devons les plus ſages loix : ſa haine pour le luxe paroît dans celles qu'il fit ſur les habits des Eccléſiaſtiques & des gens de guerre : il défendit aux uns

rante jours l'Hoſtie conſacrée qu'ils recevoient de la main de l'Evêque dans du parchemin blanc.

(*) Dans ſa Diſſertation de *Azymo*.

LOUIS I. & aux autres les *robes de soie & les ornemens d'or & d'argent*; & *aux premiers, de porter des anneaux garnis de pierres précieuses, des ceintures, couteaux ou souliers garnis de boucles d'or, ou de pierreries, & d'avoir* des *mules, palefrois* & *chevaux* avec *brides & freins dorés.* C'est une de nos premieres loix somptuaires.

En parlant des gens de guerre qui marchent avec de superbes équipages & de riches meubles: *Quelle extravagance*, disoit-il, *est la leur! Ne leur suffit-il pas d'exposer leur vie, sans enrichir encore l'ennemi de leurs dépouilles, & le mettre en état de continuer la guerre à nos dépens*? On attribue la même pensée à Louis de Germanie; l'un & l'autre avoient raison. C'étoit aussi celle d'Annibal, lorsqu'il répondit à Antiochus, qui lui faisoit voir l'or, la pourpre & les richesses de l'armée qu'il avoit mise sur pied contre les Romains, & qui lui demandoit son sentiment sur le nombre de ses troupes. *Sans doute*, dit Annibal, *en voilà assez pour les Romains, fussent-ils une fois plus avides de richesses qu'ils ne le sont.* Sa maxime ordinaire étoit, RIEN DE TROP; maxime qu'il suivit

mal, ou plutôt de laquelle il s'éloigna dans toute sa conduite. Ceux qui avoient sa confiance en abuserent, parce qu'il les croyoit trop aveuglément : *Ce qui lui arriva*, dit Fauchet dans son style, *pour s'occuper trop à lire & psalmodier* ; *car*, ajoute-t-il, *combien que ce soit chose bienséante à un Prince d'être savant & dévotieux, si doit-il être plus en action qu'en contemplation.* LOUIS I.

L'on a prétendu trouver sous son regne l'origine des fiefs héréditaires dans les donations qu'il fit aux gens de guerre des terres de ses domaines. Avant lui les Feudataires ne les possédoient qu'à vie, & à la charge de *l'hommage-lige*, c'est-à-dire d'un hommage *tout personnel* : ce qui distingue le *fief-lige* d'avec le simple fief, qui n'a rien d'essentiellement *personnel*, pas même qu'on peut quitter en abandonnant le fief. J'aurai occasion d'en dire quelque chose.





CHARLES II, XXVIe ROI,

DEPUIS 840 JUSQU'EN 877.

Pro nihilo est mihi fœdera rumpi.

Le respect des sermens n'est point un frein pour moi.

CHARLES II. CHARLES, surnommé *le Chauve*, fils & successeur de Louis le Débonnaire, étoit bien inférieur en mérite à son pere. Il dut presque tous ses succès aux circonstances, & tous ses malheurs à sa mauvaise conduite, à son avidité, à l'oubli de ses devoirs & à son luxe. Son union avec Louis le Germanique son frere, lui fit remporter la victoire de Fontenay dans l'Auxerrois, contre Lothaire, Empereur d'Allemagne, lequel, en qualité de fils aîné de Louis, prétendoit que la France, avec l'Empire, lui appartenoit. Mais quelle victoire, où l'on vit quatre Princes, freres, armés les uns contre les autres; le sang de presque toute la Noblesse de France répandu! Celle de Champagne

Champagne y reçut un tel échec, que, pour la rétablir, il fallut accorder aux femmes nobles le privilége ſpécial d'annoblir leurs maris roturiers; d'où la maxime, qui a ſi long-tems eu lieu, *qu'en Champagne le ventre annoblit*. Pendant les différends qu'il eut pour l'Empire avec ſes neveux, enfans de Louis de Germanie, ſon frere, il ſçut que ſes Concurrens ſe fioient ſur la difficulté qu'il trouveroit à paſſer le Rhin, qu'ils regardoient comme une barriere que la Nature avoit miſe entr'eux & lui. Il leur fit dire, qu'il *leveroit contr'eux des armées ſi nombreuſes, que ſa Cavalerie mettroit le Rhin à ſec, & que ſon Infanterie le paſſeroit ſans ſe mouiller le pied*. Il y a un ton bien gaſcon dans cette menace, & elle ne me paroît guères digne de la majeſté d'un grand Roi.

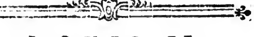
CHARLES II.

Les François ont toujours vu avec plaiſir quelque choſe qui les rapproche de leurs Rois. *Charlemagne, ſimple dans ſes habillemens ordinaires, ne portoit, en hiver*, dit Eginhard, *qu'un pourpoint fait de peau de loutre, ſur une tunique de laine bordée de ſoie*. Louis le Débonnaire, ſon fils, avoit pris l'habit des Aquitains pour gagner

CHARLES II. leur cœur. Charles le Chauve affectoit, au contraire, un luxe extraordinaire, & cherchoit à se distinguer par des habillemens à la Grecque, & par les autres ornemens d'un peuple méprisé des François. Il portoit souvent une grande Dalmatique, qui lui descendoit jusqu'aux talons, une toque ou un bonnet de soie, une couronne d'or pardessus, & un large sabre à son côté Cela ne contribua pas peu à le rendre odieux, & peut-être à sa mort. Les objets ne sont souvent intéressans qu'à proportion de l'idée qu'on y attache. Alexandre s'étoit rendu odieux aux Macédoniens, en prenant l'habit Persan; & l'habit François étoit tellement respecté des Rois de la premiere Race, qu'il n'étoit pas permis aux Etrangers de paroître devant eux avec cet habit.

Les Normans firent treize descentes en France sous son regne, & il n'arma que deux fois contr'eux, encore fut-ce sans succès. Il faisoit des préparatifs, levoit des impôts, & laissoit partir l'ennemi chargé de butin, & bien résolu à faire de nouvelles incursions. On sçait que Charles le Chauve fut empoisonné, en revenant d'Italie, par un Médecin Juif nommé Sédécias,

& que ni les Peuples, ni les Grands ne penserent à venger sa mort, qui arriva dans une chaumiere du Village de Brios, en-deçà du Mont Cenis, le 6 Octobre 877, après trente-sept ans de regne.



LOUIS II,

XXVIIe ROI,

DEPUIS 877 JUSQU'EN 879.

Per discrimina regno.

Je monte sur un Trône environné d'écueils.

LOUIS *le Bégue*, Roi d'Aquitaine, du vivant de son pere, & son successeur au Royaume de France, fut couronné Empereur à Troyes en Champagne, le Dimanche 7 Septembre 878, par le Pape Jean VIII. Labbe, & ceux qui l'ont suivi, rejettent ce couronnement en qualité d'Empereur; mais je ne vois pas de raison bien solide pour ne pas l'admettre. Louis avoit déja été sacré Roi de France, à Compiegne, le 8 Décembre 877, par Hincmar, Archevêque de Reims. Quel eût été le

Louis II.

Louis II. but d'un nouveau couronnement en qualité de Roi de France ? D'ailleurs, Jean VIII pensoit déja à affranchir le Siége de Rome du pouvoir légitime que les Empereurs, maîtres de l'Italie, y avoient; & Louis le Bégue, en France, lui étoit bien moins à charge que les Princes régnans en Italie. On regarde, avec raison, ce Pape, comme le premier qui mit les circonstances à profit, pour jetter les fondemens de la Souveraineté du Saint Siége dans Rome. Les raisons qui l'avoient engagé à donner le titre d'Empereur à Charles le Chauve, au préjudice de Louis le Germanique son aîné, devoient encore le déterminer à favoriser Louis le Bégue. Les Historiens d'Allemagne, Baronius, & l'Epître 87 de Jean VIII, concourent à détruire le sentiment de Labbe. N'étoit-ce pas gagner beaucoup, que de trouver des Princes assez complaisans pour vouloir bien recevoir de la main des Papes la Couronne Impériale que Charlemagne n'avoit voulu tenir que de Dieu & de son épée ? Charlemagne, tout prudent qu'il étoit, avoit fait une grande faute en tirant avantage des excommunications lancées par le Pape contre Tassillon,

Duc de Baviere ; c'étoit lui donner une ſorte de droit ſur le temporel des Souverains. Auſſi ſous le regne de Charles le Chauve, Adrien II menaça-t-il ce Prince d'excommunication, & peut-être eût-il paſſé plus avant, ſi ſes intérêts ſe fuſſent accordés avec ſes démarches. Louis le Bégue donna encore un nouveau titre aux Papes, en recevant de Jean VIII la Couronne Impériale à Troyes, & en permettant que, dans le Concile national qui y fut tenu, ce Pape y fît lire l'excommunication qu'il avoit fulminée à Rome contre les Grands d'Italie qui ſe déclareroient en faveur de Carloman contre le Bégue. En ſe ſervant d'une autorité mendiée contre leurs ennemis, ne leur donnoient-ils pas lieu de l'employer contr'eux-mêmes ? Les inconvéniens de cette fauſſe politique ſont multipliés dans l'Hiſtoire. La mort prématurée de Louis, fut un malheur pour la France ; elle arriva le 10 Avril de l'an 879, avec ſoupçon de poiſon. Ce Prince étoit brave ; il avoit réſiſté aux ennemis de l'Etat, & aux incurſions des Normans avec vigueur ; & peut-être eût-il rétabli l'Etat, s'il n'eût, pour ainſi dire, diſparu après dix-huit mois de regne.

Louis II.



LOUIS III & CARLOMAN, XXVIIIe ET XXIXe ROIS,

DEPUIS 879 JUSQU'EN 884.

Rara hæc concordia fratrum.

Une telle union eſt rare entre deux freres.

Louis III, & Carloman.

LOUIS, & CARLOMAN ſon frere, n'auroient eu aucun droit au Trône, s'ils euſſent été effectivement fils naturels de Louis le Bégue; mais il paroît que tout le défaut de leur naiſſance eſt fondé ſur la clandeſtinité du mariage de Louis avec Anſgarde leur mere, que Louis répudia, de l'autorité de ſon pere. Une choſe bien remarquable dans leur regne, eſt l'intelligence & la concorde qu'on vit entre ces deux Princes. Tous les deux étoient braves; & ſe ſignalerent contre les Normans. Louis en tua neuf mille près d'Amiens en 881, & Carloman les battit en 884. Tous les deux s'occuperent ſérieuſement du bien de l'Etat: tous les deux eurent un

Louis III, & Carloman.

regne court, périrent malheureuſement, & ſans laiſſer de poſtérité : tous les deux enfin n'eurent qu'un même tombeau, qu'on voit à Saint Denis, à la droite du maître Autel. Louis mourut le 4 Août 882, d'un coup qu'il ſe donna en pouſſant ſon cheval par jeu dans une porte ; Carloman, d'un coup qu'il reçut à la jambe, dans la forêt d'Iveline, le 6 Décembre 884. après un regne de cinq ans & demi. On publia, après ſa mort, que l'Hiſtoire du Sanglier étoit ſuppoſée, & que ç'avoit été ſon Ecuyer qui, par mégarde, lui avoit donné le coup ; que le Roi ne voulant pas qu'on punît un innocent, n'avoit pas voulu s'expliquer. Si le fait eſt véritable, il y a bien de la générosité dans cette conduite, & c'eſt perdre un Trône & la vie avec des ſentimens dignes du plus grand Roi.





INTERREGNE,

SOUS CHARLES LE GROS,

DEPUIS 884 JUSQU'EN 888.

Confide regnis.

Souverains, fiez-vous à l'éclat des Couronnes.

CHARLES LE GROS.

CHARLES, dit le *Gros* ou le *Gras*, cousin de Louis le Bégue & de Carloman, fils de Louis le Germanique, & petit-fils de Louis le Débonnaire, se trouvoit, à la mort du dernier des deux freres, l'aîné de la branche de France en Allemagne. Charles III, qu'on a appellé le *Simple*, fils unique du Bégue, n'avoit que cinq ans. Judith sa mere n'étoit point une de ces femmes nées pour le Gouvernement. Les François, exposés aux incursions des Normans, avoient besoin d'un homme. Ils crurent le trouver dans Charles le Gros, & l'élurent pour leur Roi; mais ils se tromperent. Charles, Roi de Lombardie, Empereur d'Allemagne, élu Roi de France, aussi puissant que Charlemagne

son bisayeul, par l'étendue de ses Etats, & l'éclat de ses titres ; Charles, comblé de tant de faveurs de la Fortune, étoit le plus foible, & devint le plus malheureux de tous les hommes. Les François, qu'il abandonna à la fureur des Normans, l'abandonnerent. Etant passé en France pour leur faire lever le siége de Paris en 887, il vint jusqu'à *Montmartre* avec toutes ses forces ; mais ce ne fut, pour ainsi dire, que pour donner de l'argent & des rafraîchissemens aux assiégeans, qui allerent prendre leurs quartiers d'hyver aux environs de Sens. On voit ces hommes infatigables, charger leurs barques sur des charrettes, & les remettre à l'eau au-dessus de Paris. Le Gros, à la tête de toutes les forces de l'Empire François, se retira avec la honte d'avoir fait un pont d'or à vingt mille brigands. Sa tête s'affoiblit, elle n'étoit pas forte, & ses longues méditations, ses jeûnes, des pratiques d'une piété indiscrette acheverent de l'épuiser.

CHARLES LE GROS.

Charles devint jaloux de Richarde d'Ecosse sa femme, qu'il accusoit d'un commerce criminel avec l'Evêque de Verceil; elle offrit la preuve *du duel, ou du fer ardent*, contre les imputations in-

CHARLES LE GROS.

jurieuſes de ſon mari. La démence de Charles étoit une preuve ſuffiſante : elle ſe déclara tout-à-fait, & il ſe vit privé en moins de deux mois, de trois couronnes & de preſque tout l'Occident. Il fut ſi cruellement abandonné, qu'il ne lui reſta pas un Valet pour le ſervir. Il eût manqué de pain, ſi l'Archevêque de Mayence n'eût eu le ſoin de lui en donner ; & ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'il obtint d'Arnoul ſon ſucceſſeur le revenu de trois Villages. Ce malheureux Prince ne ſurvécut pas longtems à cet affreux revers, & mourut le 13 Janvier 888 ; preuve bien convaincante que le reſpect qu'on a pour ſes Souverains eſt un tribut dû au rang, & qu'on paye bien plus volontiers au mérite.



SUITE DE L'INTERREGNE.

EUDES,

DEPUIS 888 JUSQU'EN 898.

Fortuna fortes metuit.

A force de valeur je fixe la Fortune.

EUDES, fils aîné de Robert, premier du nom, Duc de France, dit le Fort, fut élu Tuteur de Charles le Simple & Régent du Royaume, après la retraite de Charles le Gros en Allemagne. Il ne se contenta pas de ces titres, & prit ceux de Roi de France & d'Aquitaine. C'étoit un Prince formé pour la Couronne, & les Annales de Metz disent de lui tout ce qu'on peut dire d'un Héros. *Sa naissance étoit illustre, son courage éprouvé, sa taille riche & supérieure; il étoit beau, bien fait, d'une prudence & d'une sagesse consommées.* Il se signala d'abord contre les Normans; &, malgré la jalousie des Grands, qui l'abandonnerent, il leur tua dix-neuf mille hommes avec des forces bien inégales. Il n'étoit pas né Roi; & EUDES.

EUDES. ceux qui l'avoient élu, trouverent qu'il méritoit de l'être : ce fut pour eux une raison de condamner leur choix, mais ils ne purent détruire leur ouvrage. Gautier son cousin, s'étant révolté, fut condamné par les Grands à avoir la tête tranchée : le motif de la condamnation fut qu'il *avoit eu la hardiesse de tirer l'épée contre son Seigneur & son Roi.* Les Juges de Gautier n'étoient guère moins coupables, & ils suivoient le texte d'une Loi qu'ils ne pensoient qu'à violer : l'Aquitaine se révolta, & fut obligée de se soumettre : l'Abbé de Saint Denis, le fameux Ebles, étoit le chef de la révolte. Foulques, Archevêque de Reims, se mit aussi en tête de partager le pouvoir souverain avec ses amis ; il sacra Charles, & sous ce nom les ligués leverent des troupes. Mais Eudes parut, & elles se dissiperent : le légitime Roi se vit abandonné, & obligé de se cacher en Bourgogne. La mort seule le put dépouiller du titre de Roi, qu'il ordonna de rendre à Charles. Il mourut le 3 Janvier 898. à la Ferre sur Oise, avant l'âge de 40 ans, haï des Grands qu'il réprimoit, aimé des Peuples qu'il rendoit heureux, & généralement estimé.



CHARLES III,

XXXe ROI,

DEPUIS 884 JUSQU'EN 929.

In servitutem cadere de regno grave est.

Passer du Trône aux fers, est le plus grand des maux.

CHARLES III. que sa sincérité a fait surnommer le *Simple*, étoit fils de Louis le Bégue, & d'Adélaïde sa seconde femme. Il naquit posthume le 17 Novembre 879, le jour de Saint Lambert. Ceux qui ont taxé sa naissance de bâtardise, ignoroient les mœurs de ces tems éloignés, où les Princes se rendoient encore les maîtres des liens du mariage, par la liberté du divorce dont ils abusoient. Le premier mariage de Louis avoit été contracté sans le consentement de son pere. Louis fut obligé de répudier sa premiere femme & d'en prendre une autre. Charles étoit digne d'un siécle plus heureux que celui auquel il vécut. Il fut toute sa vie le jouet de la CHARLES III.

Charles III.

Fortune & de l'ambition des Grands. Ce ne fut même que pour ſatisfaire la ſienne, que Foulques, Archevêque de Reims, le ſacra dans ſon Egliſe ; & s'il trouva quelque ſecours de la part de l'Empereur Arnoul, c'eſt qu'Arnoul vouloit l'oppoſer à Eudes. On ne ſçauroit lui refuſer beaucoup de valeur, quand on le voit, dans le combat qu'il livra à Robert II, Duc de France (1), chercher ce Rival redoutable, l'atteindre, & le tuer de ſa main. Cette victoire lui eût été très-avantageuſe, ſi le traître Herbert de Vermandois ne lui en eût pas ôté le fruit, en lui arrachant le Trône avec la liberté, ſous prétexte d'une conférence néceſſaire au bien de ſes affaires. L'inſolence des Grands avoit paru de la façon la plus choquante en 912, lorſque Rollon, auquel il avoit donné la Normandie à titre de Duché, au lieu de mettre un genou en terre pour lui rendre ſon hommage, prit le pied de ce Prince, & le leva ſi haut qu'il le renverſa. L'uſage étoit alors, à ce qu'il paroît par cet exemple, de baiſer, non la bouche ou la main, mais les pieds du

(1) Le 15 Juin 923.

Charles III.

Seigneur, & cet ufage étoit peut-être venu des Empereurs d'Orient. On voit dans les Hiftoriens qui rapportent ce fait, que, bien loin que cette action produisît la jufte indignation qu'elle devoit donner, tous les Grands de la fuite de Charles en rirent affez ouvertement (1). Raoul, Duc de Bourgogne, & gendre de Robert tué par Charles le Simple, s'empara du Trône par la trahifon d'Herbert. Charles mourut dans fa prifon de Péronne, le 7 Octobre 929.

(1) Et quand Rou (pour Raoul) vint faire fon hommage, il ne fe daigna baiffer; mais print le pied du Roi, & le leva fi haut, que le Roi chut; *dont il fortit grande rifée. Chronique de Normandie*, ch. 25, feuillet 17, tourné. Quelques Hiftoriens difent que Raoul ne voulut pas même faire cette cérémonie en perfonne, & qu'il la fit faire par un de fes domeftiques.





LOUIS IV,

XXXI[e] ROI,

DEPUIS 929 JUSQU'EN 954.

Ab exilio transit ad Imperium.

Je passe de l'exil au Trône de mes Peres.

Louis IV. LOUIS IV, est appellé *d'Outremer*, parce qu'il avoit été élevé en Angleterre, où Ogive sa mere, fille d'Edouard I, l'avoit fait passer avec elle, pour le soustraire aux dangers auxquels la captivité de Charles le Simple l'eût exposé. Il ne tint pas à lui de relever l'éclat de sa Maison, & d'en retarder la chûte. On rapporte (1) que, dans le dessein de venger la captivité & la mort du Roi son pere, il fit introduire un Inconnu, habillé à l'Angloise, dans un Parlement tenu à Loudun, & où se trouvoient

(1) Je ne donne point ceci pour certain; mais je pourrois citer beaucoup d'Historiens qui m'autorisent à en faire usage. Ce fait équivoque mériteroit d'être approfondi; il a quelque fondement.

rassemblés tous les Grands de la Nation (1). C'étoit, disoit-on, un Courier chargé de remettre au Roi un paquet de la part du Roi d'Angleterre. Il

LOUIS IV.

(1) Nous avons déja eu plusieurs occasions d'observer que ces assemblées des GRANDS sont la source des Parlemens. Cette Note supléera à tout ce que nous aurions pû dire, & à tout ce que nous pourrions même en dire par la suite. Pour en avoir une juste idée, il faut remonter à celle que nous donne César des assemblées des premiers Gaulois. Il n'y avoit parmi eux que deux Ordres réels. Le simple Peuple (*Plebs*) n'étoit d'aucune considération, & n'avoit de voix nulle part. Les Druïdes, dont le nombre étoit prodigieux, par les grands priviléges attachés à leur condition, étoient le premier Ordre, lequel se confondoit avec la haute Noblesse. Pour être Druïde, il falloit être Noble; mais comme on pouvoit être Noble sans être Druide, il y avoit un second Ordre; c'étoit celui des Nobles non Druïdes. Avec les matieres de Religion, celles de la Politique & de la Législation étoient de la compétence des Nobles Druïdes; le Militaire & le Gouvernement, de celle des autres Nobles. Ces Druïdes ayant disparu, & ne faisant plus corps depuis l'Empire de Tibere, les Prêtres qui leur avoient succédé, avoient été réduits à leurs fonctions religieuses, & la Noblesse Gauloise seule tenoit un rang dans le Gouvernement des Gaules,

LOUIS IV. lui fut en effet remis. La dépêche fut lue à voix basse; & le Roi souriant, quelques-uns des Seigneurs qui composoient l'assemblée, lui demanderent

---

lorsqu'elles eurent été réduites en Provinces Romaines. Au commencement du cinquieme siécle, & sous les Rois ou chefs des François, la seule Noblesse continua d'être considérée: on peut la distinguer dès ce tems en haute Noblesse, & Noblesse inférieure. La haute Noblesse étoit celle qui, par son rang & ses richesses, tenoit une sorte de Cour, commandoit aux armées en chef; parmi laquelle s'élisoient les chefs de la Nation, & qui entretenoit la Noblesse inférieure. Ainsi dans les assemblées, *Diettes*, *Placites* ou Parlemens de nos premiers Rois, on ne vit paroître qu'un seul Ordre divisé en deux classes, la haute Noblesse, & l'inférieure qui étoit composée des Créatures & des Cliens des hauts Nobles ses Patrons. Après la conversion de Clovis, le Clergé qui, suivant son institution, avoit été borné au gouvernement purement spirituel de l'Eglise, prit part aux affaires de l'Etat, par la confiance que les Grands eurent pour les chefs de la Religion qui devint la dominante, & par la science & la vertu de quelques Prélats: le mérite des grands biens & celui des dignités politiques s'y joignirent bientôt. La haute Noblesse ne dédaigna plus l'Episcopat. Enfin le Clergé devint peu à peu le premier Ordre de l'Etat, après avoir été quelque tems confon-

quelle étoit la nouvelle qui paroissoit lui faire plaisir? C'est, dit-il, une question qu'on nous propose & qu'on nous prie de décider. Il s'est trouvé en Angleterre

---

du avec la Noblesse, qui voulut bien par respect pour la Religion ne prendre que le second rang. Comme les hauts Nobles s'étoient emparés de la Magistrature, aussi-bien que du Militaire, qu'ils étoient dans l'origine les vrais *Pairs* de la Cour comme Vassaux du Roi, & que les Ecclésiastiques ne le devinrent qu'accidentellement, ils conserverent dans les assemblées nationales ou dans les Parlemens, le premier rang, & il en reste encore des vestiges dans les séances du Parlement de Paris, germe de tous les autres. Ces assemblées se tinrent d'abord dans un camp, au milieu de la Nation presque toujours armée: on l'appelloit *le Champ de Mars*, soit relativement au Dieu de la Nation, soit au mois de Mars où se tenoient ces assemblées, dans lesquelles l'on prenoit les résolutions sur les opérations de la campagne où l'on entroit. Elles furent transferées, sous le regne de Pepin, au mois de Mai, à cause de la commodité des fourages nécessaires aux équipages des *hauts Nobles*, ou *hauts Barons*, & de leur suite, & des Prélats, & des Abbés souvent mariés, & de la classe des hauts Barons.

Tant que les hauts Nobles exercerent la Magistrature & firent les fonctions de Juges, le Tiers-Etat n'eut aucune part aux délibéra-

LOUIS IV. un Laboureur qui a invité son Maître à dîner, & ce traître l'a tué à sa table. On nous demande notre avis sur la punition que mérite un pareil crime. Thi-

---

tions; mais lorsque leur paresse, leur ignorance, l'usage du Droit Romain & la multiplication des affaires & des Loix, & les guerres continuelles leur eussent fait communiquer le dépôt de la législation & de ses fonctions à des personnes d'entre le peuple, ce qui arriva sous les regnes de Philippe-le-Bel, & de ses enfans, il s'éleva ce qu'on appella des Gens de Loi, qui prenant la protection des opprimés, formerent le Tiers-Etat dont ils devinrent les chefs, par les services qu'ils leur rendoient. Ils devinrent aussi le conseil nécessaire des hauts Barons qu'ils guiderent. Le mérite se confondit avec la naissance, & en tint lieu; & il se forma un corps de Magistrature & de Gens de Loi auquel la Noblesse & le Clergé supérieur joignirent leur éclat, en s'associant avec lui pour conserver d'autant les prérogatives qu'ils avoient comme laissé échapper. Le Tiers-Etat eut une existence réelle par cette révolution insensible & par l'établissement des Communes. Des trois États réunis sous l'autorité royale qui leur sert de lien, résulterent les Parlemens tels que nous les voyons, & avec les droits qui leur appartiennent. Les formes différentes de ce corps, son état ambulatoire ou sa fixation, ce qu'on peut traiter d'accidentel à ce même corps, a des époques certaines : son

bault, Comte de Blois, ouvrit son avis le premier, & dit qu'il pensoit qu'un crime si énorme ne pouvoit être assez puni; mais que, pour joindre l'ignominie au supplice, il croyoit que le coupable devoit être étranglé à un gibet (1). Plusieurs Seigneurs furent du même avis. Herbert de Vermandois, qui avoit fait mourir Charles le Simple dans le Château de Péronne, dit aussi *que c'étoit le sien.* A peine se fut-il expliqué, qu'il fut saisi par des gens apostés à ce dessein. *Tu es*, lui dit le Roi, *ce scélérat digne du gibet; tu l'es de ton propre aveu, puisque tu as trahi & fait mourir le Roi mon pere, ton Souverain.* Herbert fut aussi-tôt conduit à une potence dressée

essence, sa véritable origine n'en a point d'autre que celle de la Monarchie, pour ne pas dire de la Nation même. Traiter de systématique ce que nous venons de dire, c'est traiter les faits les plus certains & notre Histoire de chimériques.

(1) Le gibet ou la potence étoit dès-lors le genre de supplice le plus infâme; & aucun Noble ne pouvoit y être condamné, que dans le cas de *trahison*, que les François ont toujours regardée comme le plus grand des crimes, & celui qui dégrade le plus l'Humanité.

Louis IV. sur une montagne près de Loudun, où il fut pendu. Cette montagne, dit-on, s'appelle encore aujourd'hui le *Mont Herbert*.

On lit dans l'Histoire des Comtes d'Anjou, que Louis d'Outremer ayant raillé, peut-être un peu trop vivement, Foulques surnommé le Bon, Comte d'Anjou, sur son application à l'étude des Livres Saints, à laquelle il joignoit même celle de Cicéron; le Comte, qui le sçut, ne put s'empêcher de s'en venger, en écrivant à son Souverain, *qu'il devoit sçavoir qu'un Roi sans lettres, étoit un âne couronné*. Bourdigné, qui rapporte ce trait, ajoute que Louis en convint, & dit: *Vraiment il a raison; car aux Rois, Ducs & Comtes, est science plus convenable qu'a leurs inférieurs & Vassaux.* Si l'on est surpris de la hardiesse du Comte, on ne sçauroit refuser son admiration aux sentimens de Louis & à sa réponse. Il mourut d'une chûte de cheval, en allant de Laon à Reims, le 10 Septembre 954.

LOTHAIRE,

XXXII[e] ROI,

DEPUIS 954 JUSQU'EN 986.

Et opus & regna fluunt.

Le fruit de mes travaux m'échappe avec la vie.

LOTHAIRE, fils de Louis d'Outremer, eut affaire aux Rivaux les plus redoutables ; ſoumit les uns, & réduiſit les autres à lui demander la paix. Sa valeur, ſoutenue de beaucoup de prudence, retarda le projet que ſembloient avoir formé les Comtes de Paris, dès le regne de Charles le Simple, de détrôner les deſcendans de Charlemagne. Guillaume I, Comte de Poitiers, fut battu en 955. Arras & Douai repris en 966. l'Empereur Othon II, chaſſé d'Aix, & défait en bataille rangée dans le Soiſſonnois en 978. Enfin il termina ſes différends avec lui & avec ſon ſucceſſeur, par une paix ſolide, dont il goûtoit les fruits, quand il mourut de poiſon, à Compiegne, le 2 Mars 986. LOTHAIRE.



LOUIS V,
XXXIII[e] ROI,
DEPUIS 986 JUSQU'EN 987.

Gentis honos perit in illo.

On vit périr en lui l'honneur de la Nation.

Louis V. LOUIS V, auquel on donne encore le nom de FAINÉANT, quoique ce Prince ait tout au plus vécu vingt ans, & qu'il n'ait regné qu'environ quinze mois, fut le dernier Roi de la race des CARLOVINGIENS, laquelle regna pendant deux cent trente-ſix ans, & donna onze Rois à la France. Il mourut le 21 Mai 987, avec ſoupçon de poiſon de la part de ſa femme. Si le mariage de la Princeſſe avec Robert, fils d'Hugues Capet, étoit certain, ce ſeroit une préſomption contr'elle.



INTERREGNE.



INTERREGNE,

SOUS RAOUL,

DEPUIS 923 JUSQU'EN 936.

RAOUL, Duc de Bourgogne, gendre de Robert tué à la Bataille de Soiſſons par Charles le Simple, prit la place de ſon beau-pere, & fut couronné Roi de France, malgré les droits de l'infortuné Charles, par Abbon, Evêque de Soiſſons. Le parti du plus fort trouvoit toujours quelque Prélat prêt à le ſoutenir contre la juſtice du foible. C'eſt dommage qu'on ſoit obligé de donner le nom d'uſurpateur à Raoul. Il eût mérité celui de Roi dans un Etat où le choix peut déférer la Couronne aux vertus & aux talens diſtingués. D'après les portraits que l'on nous a laiſſés de Raoul, il ne lui manquoit aucune bonne qualité, ſoit du corps, ſoit de l'eſprit, & la Princeſſe EMME ſa femme le ſecondoit parfaitement. Les déſordres de la France étoient prodigieux. Les Normans fai- RAOUL.

RAOUL.

soient tous les ans quelques incursions ; & comme si un ennemi n'eût pas suffi pour abîmer l'Etat par les contributions qu'ils en tiroient, il se joignit aux Normans un Peuple encore plus féroce : c'étoient les *Hongres* ou les Hongrois, qui ressembloient plutôt à des ours & à des tigres qu'à des hommes, si l'on s'en rapporte aux idées des Historiens contemporains : leur visage étoit affreux ; ils se nourrissoient de chair crue, buvoient du sang pour s'accoûtumer au carnage, mangeoient le cœur de leurs prisonniers tout palpitant : c'est ainsi qu'en parlent les Annales de Metz. Herbert. Comte de Vermandois, qui étoit le maître de la personne de Charles le Simple, se servoit de ce Prince dépouillé, pour obtenir de Raoul l'indépendance qu'il vouloit acquérir. Les Ducs d'Aquitaine aspiroient à un aggrandissement qui en eût fait de véritables Rois. L'usage des guerres privées entre les Seigneurs, s'étoit établi. La Religion étoit dans une situation aussi déplorable ; le luxe, l'ambition, l'esprit d'indépendance, les plus grands bienfaits, même les Evêchés & les Archevêchés entre les mains des Séculiers, ou

d'Eccléfiaftiques dont les mœurs étoient auffi irrégulieres : tant de funeftes caufes produifoient les plus triftes effets. Preuve bien fenfible qu'une autorité illégitime eft toujours odieufe & funefte aux Etats. Les Normans furent battus ; les Hongrois repouffés avec vigueur, chaffés de France ; les Ducs d'Aquitaine obligés de faire hommage à Raoul : on remarque même que, dans l'entrevue de Guillaume II, Duc d'Aquitaine, avec Raoul, au-delà de la Loire, ce dernier conferva la fupériorité dûe au Trône. *Le Duc vint chercher Raoul ; il mit pied à terre, & Raoul, fans defcendre de cheval, embraffa Guillaume, lui accorda une trève de huit jours, qui fut fuivie de l'hommage qui fut rendu par le Duc, comme vaffal de la Couronne.* Emme, femme de Raoul, fignala elle-même fon courage au fiége de Laon, défendit la place en héroïne, & fit lever le fiége à Herbert, Comte de Vermandois. Ce Prince ayant perdu, par la mort de Charles le Simple, ce qui le rendoit redoutable, fe foumit, & fit lui-même hommage à Raoul. Il eût peut-être joui de quelque tranquillité, fi la mort ne l'eût pas privé du fruit de tant de tra-

RAOUL.

RAOUL. vaux. L'usurpateur mourut à Auxerre le 15 Janvier 936, après treize ans d'un regne agité par tant de désordres. Il ne laissoit point d'enfans ; deux Rivaux se disputoient la dépouille de l'héritier légitime ; *Herbert* de Vermandois, & *Hugues*, dit le Grand, Comte de Paris, beau-frere de Raoul : mais soit qu'ils fussent trop puissans pour avoir un avantage certain l'un sur l'autre, soit que la tendresse des François pour Louis fils de Charles le Simple, leur parût redoutable, & décidât leur sort, ils renoncerent l'un & l'autre à leurs prétentions. Un Moderne (1) dit qu'on peut rapporter l'établissement des Fiefs au regne de Raoul. Mais rien ne prouve cette conjecture. L'hommage rendu par Rollon pour la concession de la Normandie en Duché, est antérieur. Et c'est bien plutôt sous le regne de Louis le Débonnaire, qui, suivant le témoignage constant des Auteurs, donna une partie de ses domaines en Fief & à perpétuité. On trouve même sous Charlemagne la vassalité & le serment de

(1) M. le Président Hénault.

fidélité déja établis (1). Toute la différence de ces tems bien antérieurs à celui de Charles le Simple ou de Raoul, c'est qu'il paroît qu'avant Charlemagne & sous son regne, les Fiefs, au moins ceux qu'on appelloit les *Grands Fiefs*, & qu'on a appellés depuis Fiefs *de haut parage*, étoient à vie, & que depuis ils sont devenus patrimoniaux & à perpétuité. RAOUL.

Au reste, je ne puis m'empêcher de transcrire ici la sage réflexion de M. le Président Henault sur l'établissement des Fiefs. « Si l'Etat Monarchique, dit-il, » dans son *Abr. Chr. de l'Hist. de France*, » p. 103. est le plus propre à maintenir » la durée des Empires & à procurer la » tranquillité des particuliers, on doit » regarder l'introduction des Fiefs com-

(1) On en cite, entr'autres, deux Formules célebres. La premiere : *Promitto me domino meo Carolo, & filiis ejus fidelem futurum in totâ vitâ, sine fraude doloque malo.* La seconde : *Juro ad hæc sancta Dei Evangelia me in posterum* FIDELEM EI FUTURUM, UT VASSALUM DOMINO ; *nec id, quod mihi, sub* FIDELITATIS NOMINE, *commiserit, enunciaturum in ejus detrimentum scientem.*

RAOUL.

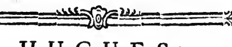
» me également fatale à l'une & à l'au-
» tre, puisqu'alors rien n'étoit plus op-
» posé à l'autorité souveraine. Le Vassal
» du Roi avoit ses droits pour lui refuser
» l'obéissance, & les arriere-Vassaux de
» la Couronne, Sujets à la fois du Roi,
» & de son Vassal immédiat, étoient
» toujours dans une situation douteuse,
» & ne sçavoient auquel entendre. Heu-
» reusement les tems ont bien changé;
» le nom de Fief est resté : mais la chose
» est presque détruite ; & hors la presta-
» tion de foi & hommage, qui n'est
» plus qu'un vain nom, & quelques
« droits qui sont dûs au Suzerain, on
» n'apperçoit plus guères de différence
» entre le Fief & la Roture «.





TROISIÉME RACE,

Dite DES CAPETIENS.



HUGUES,

SURNOMMÉ CAPET,

XXXIVᵉ ROI,

DEPUIS 987 JUSQU'EN 996.

Solertia vicit.

J'établis mon pouvoir en cédant à propos.

ou

Emitur virtute Poteſtas.

HUGUES, ſurnommé *Capet* (1), tige de la troiſieme Race de nos Rois, dite DES CAPETIENS, étoit arriere- HUGUES.

(1) Parce qu'au lieu de Couronne, qu'il ne porta jamais, il ſe contenta d'une eſpéce de *Capuce*, ou Chaperon, qui étoit l'habille-

HUGUES. petit-fils de Robert le Fort, petit-fils de Robert II, ſacré Roi (1) de France, & tué par Charles le Simple à la bataille de Soiſſons, & fils d'Hugues le Grand, Comte de Paris. Il parvint a la Couronne ſans y avoir d'autre droit que celui que lui donna l'élection des Grands du Royaume. Si l'on eût ſuivi les loix du ſang, & celles de l'Etat, Louis V eût eu pour ſucceſſeur Charles, Duc de Lorraine, ſon oncle, fils de Louis d'Outremer; mais Hugues ſçut tirer avantage de l'indignation & du mépris que les François avoient conçus pour un Prince qui avoit deshonoré ſa Patrie & la ſplendeur de ſon ſang, juſqu'à ſe rendre ſujet de l'Empire, & à tenir la Lorraine, partie intégrante de la France, des mains d'Othon II, Roi d'Allemagne. Ce Prince, dépouillé, vaincu & chargé de fers par la trahiſon des ſiens, fut conduit à Orléans, où ſon ennemi le fit périr.

---

ment de tête ordinaire. *Beſly*, d'après Robert d'Auxerre. Opinion adoptée par Paul-Emile, & qui me paroît la plus raiſonnable.

(1) Cependant il ne paroît point au nombre des Rois; *apparemment*, dit Mezerai, *parce qu'il ne régna qu'environ* 18 *mois*.

HUGUES.

Les principes du Gouvernement, très-obscurs dans les deux précédentes Races, commencent à se développer sous Hugues Capet. Avec un examen approfondi, on ne trouve presque rien de nouveau dans son essence sous ce regne ; mais, d'après des changemens qu'on peut suivre, tout paroît prendre une nouvelle face : les Pairies sont réglées ; on apperçoit un ordre judiciaire ; les loix féodales forment déja un corps.

Peut-être l'usage des *arriere-fiefs* s'introduisit-il sous Hugues. Car pour celui des fiefs dépendans immédiatement du Roi, il étoit déja très-ancien. On voit que la charge de *Dapifer*, ou Grand-Maître de la Maison du Roi, qui avoit été donnée à Geoffroy Grisegonelle, Comte d'Anjou, fut exercée par un Gentilhomme, à la charge de tenir cette commission en fief du Comte d'Anjou, qui étoit le Vassal immédiat du Roi. Mezerai, *Abr. Chr. Tom.* 2. *pag.* 339. Si cela eut lieu dans un office de la Couronne, à plus forte raison à l'égard des Domaines.

Il falloit beaucoup plus de politique & de génie que de valeur, pour con-

HUGUES. duire les choses aux termes où Hugues Capet les amena. Quelque puissant qu'il fût, eût-il pu résister à force ouverte aux Grands, qui, à l'exception du titre de Roi, étoient ses Pairs autant en effet que de nom ? Aussi Hugues Capet prit-il la voie de la douceur & des ménagemens. Il ne subjugua ses ennemis qu'en les flattant ; regardant comme amis ceux qui ne se déclaroient point ouvertement contre lui. Ayant voulu réprimer les entreprises d'Audebert, Comte de la Marche, fils de Boson I, qui assiégeoit Tours sans sa permission, & à son insçu, il députa vers le Comte de la Marche, & lui fit demander, *qui l'avoit fait Comte ? Ce sont*, répondit Audebert, *ceux-là même qui vous ont fait Rois, vous & votre fils Robert*. Ce Prince avoit déja été couronné & reconnu par les Grands & la Nation. Le procédé d'Audebert fut conforme à sa réponse : il continua le siége, & prit Tours malgré Hugues Capet, qui fut obligé de dissimuler. Il mourut le 24 Octobre 996, âgé de cinquante-sept ans, après neuf ans de regne.

ROBERT,
SURNOMMÉ LE PIEUX,
XXXVe ROI,
DEPUIS 996 JUSQU'EN 1031.

Multi post bella triumphi.
Mes combats font fouvent fuivis de la victoire.

ROBERT, furnommé *le Pieux*, fils de Hugues Capet, couronné Roi de France à Orléans du vivant de fon pere, le premier Janvier 988, travailla d'après lui à étendre & à affermir fon autorité : c'eft le même fyftême, la même conduite. ROBERT.

On voit du tems de Robert deux fortes de PAIRS; les uns qui jugeoient aux Jurifdictions & Juftices inférieures des Seigneurs ; les autres qui jugeoient avec le Roi *en fa Cour*, non-feulement les différends qui s'élevoient entr'eux *Pairs*, mais auffi entre le Roi & les *Pairs* : mais attribuer à ce Prince la

ROBERT.

réduction à douze, six Laïques & six Ecclésiastiques, c'est une erreur prouvée par la Lettre 96 de Fulbert, Evêque de Chartres, sous le nom d'Eudes, Comte de Chartres, de laquelle néanmoins se servent ceux qui fixent l'époque de la réduction des Pairs. Le Comte de Chartres étoit du nombre des Pairs; cela paroît par cette Lettre. Or il n'a jamais été du nombre des Pairs réduits à douze. Il ne s'agit dans cette Lettre que de la *Pairie féodale*, & qui donnoit au Pair le droit de juger avec le Roi les causes des autres Pairs & celles du Roi même (1). Aussi tous les Modernes reculent-ils la réduction des Pairs à douze au regne de Louis VII, dit le Jeune.

Est-ce au génie naturellement borné de Robert, ou à la nécessité & à l'assujettissement des circonstances qu'il faut attribuer le peu d'éclat de son regne? C'est ce qui est difficile à décider. Il eut pour Précepteur le plus savant hom-

(1) Voyez l'Epitre *96* de celles de Fulbert, avec les Notes de Michel de Villiers, fol. *192*. v°. de l'Edition de 1608.

ROBERT.

me de son tems, le fameux (1) Gerbert, qui passa de l'Archevêché de Reims à celui de Ravenne, & enfin au Souverain Pontificat, & que plusieurs Auteurs, au nombre desquels on trouve, avec surprise, Selden (2) même, ont regardé comme Sorcier & Magicien.

Robert avoit épousé, en premieres noces, Berthe, fille de Mahaud de France & de Conrad I, Roi de Bourgogne, veuve d'Eudes premier du nom, Comte de Blois & de Chartres (3). Le Pape Grégoire V censura d'abord ce mariage, & les Evêques qui y avoient

(1) Pape sous le nom de Silvestre II, en 999 jusqu'en 1003. On indique les trois Siéges qu'il occupa, ceux de *Reims*, de *Ravenne*, & de *Rome*, par ce vers :

Transit ab R Gerbertus ad R, fit Papa regens R.

Les trois *R R R* y désignent ces trois Siéges. On ne pensoit plus alors, comme du tems de *Formose*, que ce fût une *poligamie spirituelle* que de passer d'un Siége à un autre.

(2) *De Diis Syris*, pag. 109, Edit. de 1629. Après cela, rapportez-vous à l'autorité des Savans !

(3) Il avoit tenu Eudes son fils sur les Fonts ; c'étoit une parenté spirituelle.

ROBERT.

contribué. Robert, tout pieux qu'il étoit, entêté des charmes de Berthe, n'eut aucun égard aux censures. Mais, la Reine Berthe étant accouchée d'un enfant mort, ses ennemis firent courir un bruit qui, tout absurde qu'il pût être, détermina Robert au divorce. On publia *que la Reine, en punition de sa révolte contre le Saint Siége, étoit accouchée d'un monstre qui avoit le cou & la tête d'un oison*; & cela fut cru. Le fait même a été transmis à la postérité, comme véritable, par la plume de ces Auteurs dont la malice, l'esprit de parti, ou la stupidité cherchent à faire passer pour vrai tout ce qui flatte leur penchant (1). L'effet que produisoient alors les excommunications étoit tel, qu'on remarque que pendant, que le Roi fut dans les liens de l'anathême (2), *il ne lui resta que deux domestiques pour le servir, qui même, crainte de la con-*

(1) Ce conte se trouve dans Pierre Damien, Lib. 7. Ep. 19.

(2) *Cujus* SACERDOTALIS EDICTI *tantus omnem undique populum terror invasit, ut ab ejus universi societate recederent; nec*, PRÆTER DUOS SIBI SERVULOS, *ad necessaria*

tagion, jettoient au feu tous les vases qui avoient été sur la table de Robert, lequel manqua plus d'une fois des choses nécessaires à la vie. Etranges effets du préjugé & de la superstition ! Robert a été le premier de nos Rois qui ait été excommunié par un Pape, & le premier qui ait été canonisé. Un de nos Historiens a dit de lui : » Son regne fut » paisible & sans guerre : il se dédia en- » tierement à fonder Eglises & Monas- » tères, & fréquentoit les Heures Ca- » noniales, & bien souvent tenoit chap- » pe, & chantoit avec les Chanoines ; » car il étoit expert en musique, & com- » posoit fort bien en Latin. Il composa » la Prose *Sancti Spiritûs adsit nobis* » *Gratia* ; le Répons qu'on dit à Noël, » *Judaa & Jerusalem* ; l'Hymne, *O* » *Constantia Martyrum* ; & le Répons, » *Cornelius Centurio*, qu'il envoya à » Rome. «

ROBERT.

victûs obsequium remanerent. Qui tamen & ipsi omnia vasa, in quibus Rex edebat, vel bibebat, percepto cibo, ABOMINABILIA *judicantes,* PABULUM IGNIBUS EXHIBEBANT. *His tandem Rex coactus angustiis,* &c. **Petrus Damianus, Lib. 7. Epist. 19.**

ROBERT.

Une Chronique manuſcrite, que j'ai eue entre les mains, ajoute qu'il compoſa beaucoup d'autres *Proſes de Dieu & de Notre-Dame*, *& des bienheureux Hommes & Vaillans*; c'eſt-à-dire, pluſieurs Hymnes & quelques éloges des Saints & des Héros.

A juger de ſon ſavoir par ſes *Hymnes*, ſes *Antiphones* & ſes *Répons*, c'étoit fort peu de choſe; mais le ſiecle où il vivoit, donnoit de ces objets une idée toute autre que celle que nous en avons aujourd'hui. Guillaume, dit le Grand, Duc d'Aquitaine, Comte de Poitou, qui paſſoit auſſi pour un Prince ſavant, étoit en relation avec lui. Il nous reſte des monumens de leur commerce qui leur font honneur. Il étoit tombé une pluie de ſang en Poitou : ſur le bois, ce ſang diſparoiſſoit en le frottant : ſur les habits, ou même ſur la pierre, rien ne pouvoit l'effacer. Guillaume pria le Roi d'interroger les Savans de ſon Royaume ſur l'hiſtorique & ſur le phyſique de ce phénomene.

Goſſelin, Evêque de Bourges, & *Fulbert*, Evêque de Chartres, furent les Savans que conſulta Robert, qui fut

payé en aſſez mauvaiſe monnoie ; mais c'étoit la meilleure du tems, & il fallut s'en contenter. ROBERT.

Pour ſa dévotion, on la confirme par des miracles. Robert, dit-on, ayant jetté l'eau, dont il ſe lavoit les mains, ſur les yeux d'un aveugle, lui rendit la vue ; & au ſiége d'Avalon, qu'il faiſoit en perſonne, une partie des murailles tomba d'elle-même pendant que le Roi récitoit des prieres de ſa compoſition.

On dit, (& Mezeray le rapporte d'après Nicole-Gilles,) que Conſtance d'Arles, ſa ſeconde femme, qui exerçoit ſouvent ſa patience par ſes contradictions & ſon humeur altiere, lui ayant demandé des vers, ou quelqu'autre Piéce à ſa louange ; & l'ayant ſurpris qui compoſoit l'Hymne ô CONSTANTIA MARTYRUM, le Prince ſe débarraſſa de ſes importunités, en lui diſant *que c'étoit une Piéce qu'il venoit de compoſer pour elle*. Le mot de *Conſtantia* fit croire la choſe à la Reine, flattée d'être louée dans les Ouvrages de ſon mari.

Sa charité pour les Pauvres étoit extraordinaire. Il en avoit toujours mille à ſa ſuite, qu'il nourriſſoit, & auxquels

ROBERT.

même il fourniſſoit des voitures pour le ſuivre, & prier Dieu pour lui.

Il mourut à Melun le 20 Juillet 1031, après trente-trois ans neuf mois quatre jours de regne.



HENRI I,

XXXVIe ROI,

DEPUIS 1031 JUSQU'EN 1060.

Crudelis tu quoque mater.
Parmi mes ennemis je dois compter ma mere.

HENRI I parvint au Trône malgré tous les obstacles que lui opposa Constance sa mere, qui avoit entrepris de faire passer la Couronne à Robert son frere puîné, ou de partager la France également entr'eux : mais les droits de Henri étoient inconteštables, & la politique avoit déja fait connoître que l'Etat ne pouvoit être partagé sans être affoibli. Heureusement pour Henri, Constance fut mal secondée par le Prince Robert, qui se contenta du Duché de Bourgogne, & qui a été la tige de Bourgogne-ancien. Il suivit les traces de son pere & de son ayeul, & fut presque toute sa vie occupé à réprimer les entreprises des Grands, qui cherchoient à se soustraire à son autorité. HENRI I.

HENRI I. Il se trouve un fait peu connu dans son Histoire, & sur lequel se sont trompés ceux qui en ont parlé. Par une Charte (1) de ce Prince, il paroît qu'il fit une donation à Adrauld, Abbé de Saint Germain des Prés, de l'Eglise du Château de Dreux, & ses dépendances, en 1058. On apprend par la date de cette Charte, qu'elle fut donnée au siége d'un Château que la Charte appelle *Thymerias*. Ce Château est celui de THYMER, près de Châteauneuf (2) en Thymerais, ma Patrie, & à la porte

(1) Elle est rapportée dans l'Histoire de l'Abbaye de Saint Germain des Prés. C'est la trente-sixiéme des Piéces justificatives, pag. 39.

(2) Entre *Chartres*, *Dreux* & *Verneuil*; avec le titre de Baronnie-Pairie relevant immédiatement de la Tour du Louvre : on en fixe l'érection en Baronnie-Pairie, sous l'an 1314 en faveur de Charles de Valois. Le premier Seigneur connu au commencement du onziéme siécle est *Albert-Ribauld* : ses successeurs prirent le nom de *du Chastel*. Les *Hugues*, & les *Gervais du Chastel* sont célébres dans l'Histoire des douze & treiziéme siécles. Cette Maison fondit dans celles de DREUX, & PONT'AUDEMER, desquelles elle passa à celle d'ALENÇON, ensuite à celle de BOURBON : on dit *Duché de Milan*, *Comté de Flandres*, & *Baronnie de Châteauneuf*.

même de cette ville. Guillaume, Duc de Normandie, qui étoit alors en guerre avec la France, s'en étoit emparé. Henri I en forma le siége, & s'y trouva en personne avec Albert-Ribaud, Seigneur de Châteauneuf, & Gaston son Frere: le Château fut pris & rasé. HENRI I.

L'Historien de l'Abbaye de Saint Germain des Prés (1) a pris cette Forteresse pour celle de Tillieres en Normandie; & faute de connoître le Château de *Thymer*, il prétend qu'il faut lire (2) *Thyllerias*, au lieu de *Thimerias*: mais il se trompe, & confond deux évenemens, dont le dernier appartient au regne de Philippe I, & qu'on place ordinairement vers l'an 1080, c'est-à-dire plus de vingt ans après l'expédition de Thymer. La prise de ces Châteaux étoit alors fort importante: voilà ce qui occupa une partie du regne de Henri I, qui mourut le 4 Août 1060, à Vitri en Brie, âgé d'environ cinquante-cinq ans, après vingt-neuf ans de regne.

---

(1) Dom Jacques Bouillard, p. 77. l. 3.

(2) Dans la Charte rapportée par le même Auteur, où on lit: *In expeditione Castri quod vocatur* THYMERIAS.

PHILIPPE I,

XXXVIIe ROI,

DEPUIS 1060 JUSQU'EN 1108.

Ægrotat fama vacillans.

La réputation malade eſt ébranlée.

PHILIPPE I. PHILIPPE I, né en 1053, & ſacré Roi du vivant de Henri I ſon Pere, le 23 Mai 1059, trouva heureuſement l'Etat en paix, & l'autorité royale affermie lorſqu'il lui ſuccéda.

Tout ce qui ſe voit de louable dans ſon regne, ne fut point ſon ouvrage: Baudouin de Flandres ſon Tuteur, & Louis le Gros ſon Fils, réparerent par leur prudence, ou par leur valeur, toutes les fautes qu'on peut lui reprocher.

Malgré l'eſpece d'enthouſiaſme qui arma toute l'Europe pour le recouvrement de la Terre-Sainte, à la voix d'un Gentilhomme Picard, nommé *Pierre l'Hermite*, Philippe ne prit point de part à cette célébre expédition, à laquelle on donna le nom de *Croiſade*, & où *Godefroi de Bouillon* fut élu le premier Roi

de Jérusalem. Il mériteroit nos éloges, s'il eût donné à la prudence & à la politique, ce qu'il ne donna peut-être qu'à son indifférence pour la gloire & à son attachement aux plaisirs. PHILIPPE I.

La grande affaire qui le fait connoître dans nos Annales, est son divorce avec Berthe, fille de Baudouin, Comte de Hollande, mere de Louis le Gros, & son mariage avec Bertrade de Montfort, qu'il enleva à Foulques Rechin, Comte d'Anjou, qui avoit lui-même deux Femmes vivantes. Le pouvoir du Clergé étoit alors sans bornes, & le fameux Hildebrand, connu sous le nom de Grégoire VII, ne perdit pas l'occasion de faire éclater ses emportemens contre Philippe, en des termes dont la dureté répondoit à son caractère (1).

A l'égard de son mariage avec Bertrade, qui excita tant de vacarmes, on

(1) Voyez la Lettre de Grégoire, citée par Besly dans les preuves de son Histoire des Comtes de Poitou, page 361. Elle est d'un style qui souleve le Lecteur, pour peu qu'il ait le cœur François, & attaché à l'honneur de ses Rois. Et de quoi s'agit-il dans cette Lettre ? De quelques Marchands Italiens qui se plaignoient de Philippe I.

PHILIPPE I. peut voir la ſçavante diſcuſſion de Beſly, qui prouve que Philippe étoit libre lorſqu'il l'épouſa ; & qu'on ne pouvoit regarder comme valable le mariage de Bertrade avec Foulques Rechin, Comte d'Anjou ; mariage qui d'ailleurs avoit été déclaré nul. Il moûrut au Château de Melun, le 29 Juillet 1108, après trente-neuf ans de regne, depuis ſon ſacre.



LOUIS

LOUIS,

SURNOMMÉ LE GROS,

XXXVIIIe ROI,

DEPUIS 1108, JUSQU'EN 1137.

Pugnando reſtituit rem.
Son heureuſe valeur a rétabli l'Etat.

LOUIS, ſurnommé *le Gros*, fils de Philippe, & de Berthe d'Hollande ſa premiere femme, porta l'autorité royale plus loin que n'avoient fait ſes Ayeux, depuis Hugues Capet. Aucun ne ſçut mieux que ce Prince, tirer parti des conjectures, combattre, négocier, flatter, menacer, & prendre avantage de tous les évenemens, dit de lui Boulainvilliers, dans ſes Lettres ſur les Parlemens. Le Gouvernement féodal, qui avoit dégénéré en véritable tyrannie, fut enfin réglé; & en qualité de Chef & de Protecteur, Louis ſe rendit réellement le maître de tous ces petits Rois

Louis VI.

qui ravageoient la France, & abîmoient
LOUIS VI. les Peuples.

On a vu la réponse d'*Aubert*, Comte de Périgord, à Hugues Capet & à Robert : *Qui sont ceux qui vous ont fait Rois ?* David, Comte du Mans, dit au même Robert, *qu'il ne se soumettroit jamais a la race des Bourguignons*, c'est-à-dire, aux enfans de Hugues Capet. *Foulques*, Comte d'Anjou, déclara nettement à Louis le Gros, *qu'il ne le serviroit pas dans la guerre qu'il avoit contre Henri, Roi d'Angleterre, fils de Guillaume le Conquérant, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu la Sénéchaussée de France, ou la Charge de Sénéchal, qu'il prétendoit être héréditaire aux Comtes d'Anjou*; (la Sénéchaussée avoit succédé à la Mairie,) & Foulques obtint ce qu'il demandoit. *Eudes*, Comte de Corbeil, avoit poussé la folie plus loin : en allant combattre l'armée du Roi, il dit à sa femme : *Comtesse, donnez avec joie l'épée a un Comte qui vous la rendra aujourd'hui, n'étant plus Comte, mais Roi.* Bouchard de Montmorency, ligué avec Mathieu, Comte de Beaumont, & Dreux de Mouchi, ne céda qu'à la force des armes. Hugues de Pompone vit son

Château de Gournai rasé, avant que de s'humilier. Guy le Roux, & Hugues de Crecy son Fils, Philippe, son frere naturel, Hugues, Seigneur du Puiset en Beauce, Haynon de Bourbon, Thibaut le Grand, Comte de Champagne, & la Comtesse de Chartres sa mere, ayant attiré à leur parti les Seigneurs de Dammartin, Montjay, Mont-le-heri, Château-fort, Creci, Rochefort, avoient prétendu mettre le Roi en tutelle, en s'emparant de Corbeil, & furent obligés de céder à l'activité & à la valeur de Louis. Guy de Mont le-heri, fils de Milon, ayant remis ce Fort à Philippe I, ce Prince le donna à Louis, en lui disant : *Gardez bien cette Place ; les chagrins qu'elle m'a causés, ont flétri mes plus beaux jours, & m'ont fait vieillir avant le tems.* C'étoit où se tramoient toutes les révoltes. Louis fut obligé de faire raser ce Fort, qui n'a jamais été relevé.

Ami de la gloire, & attaché à la vérité, il se déguisoit souvent, & se mêloit dans la foule, sans être connu, pour y apprendre ce qu'on disoit de lui; ce que les Rois n'apprennent jamais à

la Cour, d'où la flatterie bannit la sincérité.

LOUIS VI.

Dans le combat de Brenneville contre Henri I, Roi d'Angleterre, en 1111, un Chevalier Anglois ayant pris les rênes du cheval sur lequel Louis le Gros étoit monté, & criant : *le Roi est pris* ; Louis lui déchargea un coup de la masse d'armes dont il étoit armé, & le renversa par terre, en disant, avec ce sang-froid qui caractérise la véritable valeur : *Sçache qu'on ne prend jamais le Roi, pas même au jeu des échecs* (*).

Se voyant abandonné des siens au siége d'un Fort, où le danger étonna ses troupes : *Vous fuyez*, leur dit-il, *lâches que vous êtes ! vous me quittez ! N'est-il pas mille fois plus beau de mourir glo-*

(*) Le motif de la guerre avec Henri I, étoit le Château de *Gisors*, que l'Anglois avoit promis de démolir ; il refusoit de s'acquitter de sa promesse ; & Louis le Gros avoit offert à Henri de vuider ce différend, *par un combat seul à seul, & corps à corps, avec le Roi d'Angleterre*, qui refusa ces offres. Eudes, Comte de Chartres, ayant eu l'insolence de proposer le duel au Roi, il l'eût accepté, si son Parlement ne s'y fût opposé.

rieusement, *que de vivre sans honneur?* Ce fut toujours sa maxime. On place communément sous son regne l'origine de l'hommage lige ; mais c'est une erreur (*). C'est sous son regne qu'on commença à dater de l'*an de Grace*, & qu'on mit en usage l'Ere Chrétienne. LOUIS VI.

(*) L'Auteur de l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, (vol. 1, p. 136, de la troisieme édition,) adoptant l'opinion commune sur l'origine des FIEFS-LIGES, dit, sous l'an 1135, *que l'Hommage-Lige commença à être connu dans la Chartre d'investiture que Louis le Gros donna à Foulques, Comte d'Anjou.* Il y a certainement ici du mécompte. 1°. Quant à la chose, il y a beaucoup d'apparence que *l'Hommage-Lige* est le premier qui ait été connu & en usage dans la Monarchie. Les LEUDES, ou les Vassaux, dont parlent nos premiers Historiens, & qui ont un rapport intime avec les SOLDURII, dont parle César, sont connus sous les enfans de Clovis, & il est certain que *l'Hommage-Simple* n'est qu'une suite de *l'Hommage-Lige.* La différence de l'un à l'autre, est que le premier est tellement relatif au Fief, qu'il est libre au Vassal de quitter *l'Hommage*, en quittant le *Fief*; & que par défaut *d'Homme*, ou *d'Hommage*, le Seigneur ne peut s'en prendre qu'au Fief. Tout y est réel, la chose, & les effets. Dans

LOUIS VI. Il mourut âgé d'environ soixante ans (*a*), le premier Août 1137. L'Histoire remarque ces belles paroles qu'il dit, avant que de mourir, à Louis VII son

---

l'Hommage-Lige, l'action est personnelle ; le Vassal est personnellement obligé, & ne peut se débarrasser de l'hommage, que de la volonté du Seigneur. Les autres différences qu'apporte Dumoulin, sont, ou fausses, ou faillibles. Qu'on examine, ou le texte de César, ou celui des premiers Historiens, on trouvera que l'hommage est tout personnel. 2°. Quant au nom, celui de LEUDES, n'est pas fort éloigné de celui de *Lige*. On admet des étymologies plus éloignées. *Ce mot est très-ancien*, (dit Thaumas de la Thaumassiere, dans ses Notes sur les Assises de Jerusalem, p. 525) *: je ne l'ai néanmoins trouvé dans aucun titre avant l'an* 1076. Sous cette année, il y en a un rapporté dans la Chronique de Saint Jean des Vignes de Soissons, chapitre 5, où Hugues de Château-Thierri est qualifié HOMO-LIGIUS, *Homme Lige* de Thibauld, Evêque de Soissons. Dans une lettre d'Henri, aussi Evêque de Soissons, datée de l'an 1088, Hugues de Château-Thierri, fils d'Isambert, est encore qualifié *Homo Ligius* de l'Evêque de Soissons. Voilà deux exemples importans, qui prouvent *l'Hommage-Lige* plus d'un demi-siecle avant la Charte d'investiture de 1135, que donna Louis le Gros à Foulques d'Anjou.

(*a*) L'Abbe dit cinquante-six ans.

fils, en préſence des plus grands Seigneurs : *Mon fils, vous allez me ſuccéder ; régnez plus ſaintement, & plus juſtement que je n'ai fait ; obſervez la* LOUIS VI.

3°. Pouſſons nos conjectures plus loin. Si dès l'an 1076 on trouve le terme d'*Homo-Ligius* employé ſans explication ; ſi on le trouve employé par le *Vaſſal d'un Evêque*, cela prouve deux choſes, & que le terme étoit déja très-connu, d'un uſage familier, & qu'il falloit que cette ſorte d'hommage fût déja ancien. En effet, il n'eſt guères préſumable que des Evêques euſſent des *Vaſſaux-Liges* qui leur fuſſent perſonnellement obligés, *envers & contre tous*, & dans la forme la plus étroite, avant que nos Rois euſſent eux-mêmes de pareils Vaſſaux, puiſque rien ne marque davantage le pouvoir abſolu, & ne caractériſe mieux la Souveraineté, que ce *Vaſſelage-Lige*. C'eſt la penſée d'un Sçavant, ſur l'origine de ces Fiefs, (Dadin d'Hauteſerre, *cap.* 8, *p.* 316). *Etſi*, dit-il, *Hominium-Ligium* SUPREMO DUNTAXAT PRINCIPI *deberetur*, *tamen Duces & Comites*, *Regalium inſani Aucupes*, *Hominio-Ligio Vaſſallos ſibi obſtringere non dubitârunt.* » Quoique » l'hommage-lige ne fût dû qu'aux Souve- » rains, cependant les Ducs & les Comtes, » imitateurs extravagans des Rois, penſe- » rent ſérieuſement à ſe faire rendre auſſi » l'hommage-lige. » Ce fut cette maniere d'entreprendre ſur les droits des Rois, en les imitant, qui introduiſit la différence de l'hom-

Religion de vos Peres; protégez l'Eglise, les Pauvres, les Pupilles & les Orphelins: conservez & faites respecter les Loix; aimez le bien public & la paix: la

mage-lige, IMMÉDIAT & MÉDIAT, ou *subordonné*. Quand on supposeroit que les Evêques eussent été les premiers à donner dans cette ambitieuse imitation, il seroit toujours vrai de dire que l'hommage-lige *immédiat* auroit précédé l'hommage *subordonné*. Il faudra donc les faire remonter au regne de Hugues Capet, pour le moins, sous lequel le pouvoir mal affermi du Roi, élu par les Grands, aura donné lieu à cette distinction de *médiat*, & *immédiat*. Nous n'avons point expliqué ces deux termes; la signification s'en présente à l'esprit. L'hommage-lige immédiat ou sans moyen, est celui que le Vassal rendoit au Souverain *omni excempto*. L'hommage *médiat*, est celui qu'exigerent les Grands, Ecclésiastiques ou Laïcs, & dans lesquels le Roi étoit censé excepté de plein droit. Il ne paroît pas qu'on ait fait cette exception dans l'origine de l'hommage médiat; elle n'eut lieu que lorsque nos Rois furent assez puissans pour la faire employer.

4°. Enfin, il ne faut que voir les termes de l'Investiture de Foulques, Comte d'Anjou, pour reconnoître que l'hommage-lige à la charge duquel cette Charte fut faite, n'est qu'une *ampliation* aux charges ordinaires, & suppose nécessairement un usage an-

Royauté est une charge que Dieu vous confie, & dont vous lui rendrez compte après votre mort. Suger, son Ministre, pleurant auprès de son lit : *Mon cher ami*, lui dit-il, pourquoi pleurer, quand la miséricorde de Dieu m'appelle au Ciel ? S'étant fait porter de Melun à Saint Denis, le peuple accourut de toutes parts. Les Laboureurs laissoient leur charrue, pour avoir la consolation de voir un Roi qui ne les avoit jamais chargés de subsides, un défenseur qui les avoit mis à l'abri de l'oppression, un vrai pere. On vit sous son regne cinq Papes venir chercher un asyle en France ; Urbain II, Paschal II, Gelase II, Ca-

térieur de cet hommage-lige *immédiat*. La révolte presque générale des grands Vassaux, fit ajouter de nouveaux liens aux anciens, des sermens réitérés, & dans une forme plus solemnelle, des ôtages ; & même, sous Philippe Auguste, la soumission à la Puissance Ecclésiastique. Mais, encore une fois, la nature de l'acte étoit toujours la même, sous Philippe Auguste, sous Louis le Jeune, sous Louis le Gros, sous Philippe I, qu'elle avoit été sous leurs prédécesseurs, sous Louis le Débonnaire, & sous Charlemagne. La différence ne consiste que dans la puissance des Rois, plus ou moins établie.

lixte II, Innocent II. En se déclarant
Louis VI. Protecteur de l'Eglise, Louis maintint ses droits; & s'il consentit que Raoul, nommé à l'Archevêché de Reims par le Pape, fût mis à la place de Gervais, nommé par le Roi, ce ne fut qu'à condition que Raoul confesseroit tenir l'Archevêché du Roi, & lui en feroit serment.



LOUIS VII,

SURNOMMÉ LE JEUNE;

XXXIXe ROI,

DEPUIS 1137, JUSQU'EN 1180.

Decepit me ignoratio veri.
Mes fautes ont été le fruit de mes erreurs.

LOUIS VII, fut d'abord appellé FLORUS, c'est-à-dire, comme l'interprete le P. Meneſtrier, *Fleur-de-Lys*, parce qu'il avoit fait ſa deviſe d'une *Fleur-de-Lys*, dont il fit ſon contre-ſcel, que Philippe Auguſte, ſon fils, adopta, & de laquelle il fit *ſemer* les ornemens royaux. On lui attribue l'origine de nos Fleurs-de-Lys, & ce ſentiment paroît le plus certain. On lui donna auſſi le nom de *Louis le Jeune*, parce qu'il fut ſacré Roi dès l'an 1131, du vivant de Louis le Gros ſon Pere, & non pas, comme l'ont penſé quelques Auteurs, parce qu'il ſe conduiſit toute ſa vie avec l'imprudence d'un

Louis VII.

Louis VII.

jeune homme (*); ou parce qu'il fut préféré à son aîné, qui mourut avant que Louis fût sacré. La piété de ce Prince ne fut pas plus raisonnée que sa politique. Il donna un exemple dangereux, en favorisant la révolte des Enfans de Henri II, Roi d'Angleterre, contre leur Pere, & en offrant un asyle dans ses Etats, & à sa Cour, au fameux Thomas Becquet, c'est-à-dire, à un Ministre contre son Souverain. Appuyé des préjugés de son tems, Thomas n'étoit déja que trop redoutable au malheureux Henri, sans lui accorder une protection qui réduisoit ce Prince à la nécessité de plier avec son Sujet, comme Henri y fut réduit, malgré ses droits, & la bonté de sa cause. Il fit aussi une grande faute en répudiant la plus riche héritiere de l'Europe, (Eléonor de Guyenne), à laquelle il rendit sa dot, quoiqu'il en eût deux filles. Les Mo-

(*) Je crois que le mot JUNIOR se doit interpréter dans le sens que l'on lui donne dans les Notes de Marculphe, & comme opposé à SENIOR. Voyez Hier. Bignon, sur Marculphe, L. I. c. 3. p. 443. où le mot de JUNIOR se prend pour SUJET, SUCCESSEUR, AIDE, ASSOCIÉ.

dernes ont tâché de répandre de l'incertitude sur le motif du divorce ; & quelques-uns ont prétendu que la parenté & les scrupules de Louis VII, avoient été le principal. Mais c'est s'aveugler volontairement ; & ce ne fut qu'après avoir réfléchi sur le deshonneur de la cause, qu'on s'attacha plutôt à la parenté, qu'à la raison d'adultere. Si cette cause étoit réelle, le Roi étoit-il moins deshonoré ? & si elle étoit fausse, n'étoit-ce pas une injustice criante, ou une foiblesse impardonnable ? On est surpris que le Roi ait rendu le Duché d'Aquitaine & le Comté de Poitou à Eléonor. Mais il paroît que ce fut une condition qu'elle imposa elle-même, & que le Roi accepta pour éviter l'éclat & les embarras où le refus de consentement d'Eléonor l'auroit pu jetter. Les exemples de Robert & de Philippe I purent l'allarmer ; & effectivement ils étoient terribles (*). Il mourut à Paris, le

(*) Ceux qui se laissent entraîner au torrent d'une opinion adoptée par le plus grand nombre, en parlant du divorce de Louis avec Eléonor, & de ses funestes suites, ne manquent guères d'ajouter que, *lorsque le Roi*

18 Septembre 1180, âgé de quarante-

Louis VII.

fit ce faux pas, il n'étoit plus guidé par le sage Suger, Abbé de Saint Denis, son Ministre. Suger, dit on, *ne vivoit plus.* Après de mûres réflexions sur la conduite & le caractère de ce Ministre, on lui donnera peut-être des éloges moins brillans. Suger, sans naissance connue, élevé par la Fortune, de l'humilité du Cloître, à l'éclat du plus haut rang, étoit un Moine ambitieux : cela est certain: toute sa conduite le prouve, & Saint Bernard le lui reproche ; & il y a encore des monumens de sa vanité existans à Saint Denis ; & quand on n'auroit à lui reprocher que l'ignorance des affaires où il laissa toujours son Maitre, ce témoignage seul suffiroit contre lui. Mais la mort de Suger est-elle assez antérieure au divorce, pour croire qu'il ne l'ait pas lui-même conseillé? On ne trouve qu'environ un mois de distance de l'un de ces évenemens à l'autre. En effet, Suger, suivant les Auteurs les plus exacts, mourut le 13 Janvier 1152, & le divorce fut prononcé le 18 Mars suivant. Une si grande affaire eût-elle été terminée en si peu de tems, si elle n'eût été entamée? & Louis eût-il oublié si promptement les leçons contraires qu'un Ministre, qu'il croyoit aveuglément, lui eût données? Peut-être Suger fut il la source des mécontentemens de la Reine, & de la mésintelligence des époux. Cette Princesse, belle, aimée de son mari, & naturellement fiere, eût voulu avoir quelque part au Gouverne-

neuf ans, & Pere de Philippe Auguste, le plus brillant de ses titres. Louis VII.

---

ment. Suger vouloit gouverner seul. L'ambition du Ministre, & celle de la Reine, compatissoient mal ensemble. Elle s'en prit au Roi. A quel autre pouvoit-elle s'en prendre? Elle se plaignit. *Elle croyoit*, disoit-elle, *avoir épousé un Roi*, *& non pas un Moine*. Ne peut-on pas dire que ce reproche explique naturellement mes conjectures? Le Roi, livré aux exercices de piété, vivoit en Moine; & le Moine, occupé des soins du Gouvernement, vivoit en Roi. Eléonor s'étoit donc trompée. Il étoit impossible que Louis, se déclarant pour son Ministre, vécût bien avec Eléonor; & que cette Princesse n'eût pas vu avec plaisir la chûte de Suger. Eh! que ne fait point, en pareil cas, un homme qui obséde son maître, & que l'ambition séduit? Cause des reproches d'Eléonor, de ses plaintes, de la rupture, pourquoi ne pas lui imputer le divorce & ses suites? Baudier, dans l'histoire de Suger, l'en accuse assez nettement. Mais il se trompe, en le faisant paroître à l'assemblée de Beaujenci, après sa mort.





PHILIPPE II,

XLe ROI,

DEPUIS L'AN 1180, JUSQU'EN 1223.

Se quantis adtollet gloria rebus.
Que de nobles exploits releveront sa gloire!

PHILIPPE II. PHILIPPE II, Fils de Louis VII, & d'Alix de Champagne, naquit le 22 Août 1165, & fut accordé aux prieres & aux vœux de Louis & de ses Sujets ; ce qui le fit appeller *Dieu-donné* ; nom qui a aussi distingué Louis XIV. Les conquêtes qu'il fit des Duchés de Normandie & d'Aquitaine, ou de Guyenne, & des Comtés du Maine, de Touraine, d'Anjou, de Poitou, d'Auvergne, &c. lui firent donner le surnom d'*Auguste*, ou de *Conquérant* (1). Il donna à la Couronne

(1) Mézerai a prétendu que le surnom d'*Auguste* ne lui avoit point été donné avant P. Emile, qui rendit le nom de *Conquérant* par celui d'*Auguste ;* mais un Sçavant criti-

un éclat qu'elle n'avoit point eu depuis Charlemagne. Respecté des Grands, aimé de ses Peuples, craint de ses Ennemis; il fit de sages loix, & les fit observer. PHILIPPE II.

Pour leur donner plus de force, lorsque les Chartes établissoient une loix générale, elles étoient signées par le Roi & la plus grande partie des Seigneurs. Dans le Reglement sur les Fiefs, du premier Mai 1210, ceux qui y sont nommés prononcent & signent avec le Roi (1).

---

que a prouvé l'erreur de Mézerai par des autorités sans replique : il y a même le nom d'*Auguste* dans nos Auteurs *François* avant la publication de l'Histoire de P. Emile, qui ne parut pour la premiere fois qu'en 1537. Voyez Bayle, rép. aux questions d'un Provincial, ch. 30.

(1) Ces Lettres commencent ainsi : *Philippe, par la grace de Dieu, Roi des François ; le Duc de Bourgogne ; Hervé, Comte de Nevers ; Regnaud, Comte de Boulogne ; G. Comte de S. Paul ; G. de Dampierre, & plusieurs autres Seigneurs du Royaume de France sont convenus, & ont réglé d'un consentement unanime que, &c.* A la fin de l'Acte sont les Sceaux du Roi, & de tous les Seigneurs. Le Sceau tenoit encore *alors lieu de signature*. S. Bernard,

[redacted]

PHILIPPE II. S'il n'eût point reculé avec le Clergé, son pouvoir eût égalé, en France, celui de Charlemagne. Mais quel est le Prince sans foiblesse? Les Ecclésiastiques, qu'il avoit réduits à la condition de ses autres Sujets, à l'égard du temporel, s'en étoient vengés, en publiant, dans les occasions où il lui arrivoit quelque revers, que c'étoit une punition du Ciel. Philippe, qui vivoit dans un siécle où à peine étoit-il permis de réfléchir sur certains objets, l'imagina lui-même.

Louis VII avoit épuisé l'Etat par les libéralités peu judicieuses qu'il avoit faites aux Eglises, & avoit laissé ses coffres vuides à sa mort. Afin de subvenir aux frais des guerres qu'il eut à soutenir pendant tout le tems de son regne, il tâchoit d'accoutumer les Ecclésiastiques à lui fournir des subsides. Ils ne manquoient pas de s'en excuser sur leurs libertés, & sur ce qu'il n'étoit

Ep. 330 & 339, s'excuse de n'avoir pas *signé* ses Lettres, *parce qu'il n'avoit pas son Cachet*, ou son Sceau. Voyez aussi la Lettre 284 au Pape Eugene. De cette forme de législation, la nécessité de l'enregistrement des Ordonnances, Edits, & Déclarations aux Parlemens.

pas permis *d'employer le bien* DES PAUVRES *à des usages profanes* : ils promettoient *d'assister le Roi de leurs prieres*. Philippe parut satisfait de leur réponse. Mais les Seigneurs de Coucy, de Rhetel, de Rosey, & plusieurs autres s'étant mis à piller leurs biens, ils recoururent à la protection du Roi, qui leur dit : *qu'il étoit peu en état de les aider : cependant*, ajouta-t-il, *je vous promets de vous assister de ma recommandation auprès de Coucy, & des autres* : mais les choses alloient toujours très-mal, parce que le Roi s'étoit concerté avec les Seigneurs dont on se plaignoit. Les Prélats redoublerent leurs plaintes, & le supplierent d'employer ses armes, & de marcher contre leurs ennemis. *Très-volontiers*, leur dit-il ; *mais, pour en venir là, il faut avoir des troupes ; & pour avoir des troupes, il faut avoir de l'argent*. Le mal pressoit ; le Clergé entendit ce que cela signifioit, paya, & les pillages cesserent. Le détour marque de la foiblesse : mais dans quel tems s'en servoit-on ? Dans un tems où les foudres de Rome faisoient trembler les moins

PHILIPPE II. timides, & où la doctrine de (1) Grégoire VII, accréditée, mettoit, en un clin d'œil, toute l'Europe en feu.

Philippe donna donc une grande preuve de fermeté, lorsque, le Légat du Pape Céleſtin III lui vantant la ſoumiſſion de Jean ſans Terre, qui venoit de ſe rendre lâchement Vaſſal & Tributaire du Pape, à qui il avoit promis de payer mille marcs d'argent chaque année, outre le denier Saint Pierre: le Roi lui répondit, *que Jean n'avoit pû légitimement diſpoſer de ſes Etats, comme il avoit fait. Le Royaume d'Angleterre* (2), ajouta-t-il, *n'a jamais été le patrimoine de l'Egliſe de Rome, & ne*

(1) Grégoire VII, fils d'un Charpentier ou d'un Menuiſier de Savonne, appellé d'abord Hildebrand; on dit qu'il ſe repentit à la mort des excès où il s'étoit porté contre la puiſſance des Monarques, & qu'il en demanda pardon à Dieu. Il mourut le 24 Mai 1085, après 12 ans de Pontificat, & après avoir allumé dans l'Europe Chrétienne un feu, qui a duré juſqu'à ce que les Souverains aient connu leurs droits, & les Peuples leurs intérêts.

(2) Matthieu de Weſtminſter, cité par Barthius, p. 606.

le sera jamais. Jean, accusé de trahi- PHILIPPE II.
son, & convaincu par le jugement de la Cour du Roi Richard, n'a jamais été véritablement Roi : quand il l'auroit été, l'Arrêt prononcé contre lui, comme coupable du meurtre de son neveu Artus, par la Cour de France, l'a dépouillé de ses droits. Enfin, quand toutes ces raisons pourroient être réfutées, une plus décisive est que ni Roi, ni Prince ne peut donner ses Etats sans le consentement de ses Barons, qui sont tenus de les défendre. Si le Pape, ébloui des charmes de la domination, prétendoit soutenir le contraire, il le soutiendroit mal-à-propos & sans justice, & donneroit un exemple dangereux aux Rois.

Le Clergé, lui disoit-on, *usurpe vos droits, envahit la Jurisdiction Royale; ce sont des abus qu'on ne sçauroit réformer avec trop d'attention. Cela est vrai*, répondit-il; *mais comment s'y prendre? Qu'on m'indique des remedes qui n'occasionnent point de scandale, & je les employerai.*

Sa religion étoit sincere : la premiere Loi que nous connoissions contre les blasphémateurs, depuis Charles le Chauve qui les déclara infâmes, est celle de Philippe-Auguste. Il les condamna à

payer *vingt sols tournois* aux pauvres, ou, à défaut de paiement, à être jettés dans la riviere. Il est bon d'observer que la punition n'étoit fatale qu'à ceux qui ne sçavoient pas nager. Lui-même n'avoit qu'un serment qui n'avoit rien de fort scandaleux, jurant *par les Saints de France*, (*per Sanctos Franciæ*) dans sa plus grande colere; dit Matthieu Pâris.

Avant que de donner la fameuse Bataille de Bouvines (*), à l'Empereur Othon IV, & à ses Confédérés, il sçut que quelques Grands ne le suivoient qu'avec peine. Il les assembla;

(*) Livrée le 11 Juillet 1214, entre Philippe Auguste & l'Empereur Othon. Bouvines est entre Lille & Tournai. Mezerai dit le 25 Juillet, & le P. Anselme le 27. Rigord, & Guillaume le Breton, qui a mis la Prose de Rigord en Vers, la datent du premier Dimanche d'après la fête de S. Jacques & S. Christophe. Rigord nous apprend qu'avant que de la donner à l'ennemi, lui Rigord avec un autre Chapelain chanterent trois Pseaumes auprès du Roi, lequel donna *la bénédiction* à ses Troupes. Ceux qui veulent s'instruire de la tactique de ce temps, & de la maniere de combattre, (qui étoit par pelotons & par corps divisés, suivant la diversité des Provinces,) ne sçauroient trop s'appliquer au récit exact, long, & très-détaillé de cette bataille, fait par Rigord & Guillaume le Breton, qui s'y trouverent.

& se plaçant au milieu d'eux, il prit une grande coupe d'or qu'il fit remplir de vin, & dans laquelle il mit plusieurs tranches de pain : lui-même en mangea une, & offrant la coupe aux autres : *Compagnons*, leur dit-il, *que ceux qui veulent vivre & mourir avec moi, en fassent autant que moi.* La coupe fut vuidée à l'instant, & ceux qui étoient les moins disposés pour lui, touchés de cette action, combattirent avec tout le courage qu'on pouvoit attendre des mieux intentionnés. On dit aussi que montrant à l'armée la Couronne que les Rois portoient sur leur casque en ces occasions, il dit, *que si quelqu'un se prétendoit plus digne que lui de la porter, il n'avoit qu'à s'expliquer ; qu'il consentoit qu'elle fût le prix de celui qui feroit voir le plus de valeur & de conduite dans la bataille.* Philippe trouva à Bouvines un péril digne de lui, & jamais bataille n'avoit été soutenue avec plus de vigueur & d'opiniâtreté. Il s'y fit des actions d'une valeur immortelle. Le Roi y combattit comme un lion ; vit les plus braves périr à ses côtés ; porta plusieurs coups, fut blessé lui-même, démonté, exposé autant & plus que le moindre Cheva-

PHILIPPE II. lier de son armée ; foulé même sous les pieds des chevaux ; mais enfin victorieux de la ligue formidable qui s'étoit formée contre lui entre Othon, Ferrand ou Ferdinand, Comte de Flandres, Regnaud de Dammartin, Comte de Boulogne, le Roi d'Angleterre, une partie de l'Allemagne, & même plusieurs Seigneurs François, qui n'attendoient, pour se déclarer, que le succès du projet des Ligués. Les avantages de la victoire furent aussi grands que les dangers qu'avoit couru le Roi. Les chefs de la ligue ou périrent, ou furent faits prisonniers, à l'exception d'Othon, qui eut de la peine à se sauver. Si l'on en croit Rigord, ce grand évenement avoit été prédit à Mathilde, douairiere & mere du Comte de Flandres. Des devins qu'elle avoit consultés, lui avoient dit que le Roi de France seroit démonté, foulé aux pieds, qu'il ne seroit pas inhumé ; & que le Comte de Flandres feroit son entrée dans Paris. Tout cela arriva, & *Ferrand*, Comte de Flandres, entra en litiere dans Paris ; mais pour être chargé de fers, & jetté dans la grosse tour du Louvre. Il avoit procuré la paix à ses Etats, lorsqu'il mourut à Mantes, le 14 Juillet 1223.

LOUIS VIII,

LOUIS VIII,
SURNOMMÉ LE LION,
XLIe ROI,

DEPUIS L'AN 1223, JUSQU'EN 1226.

LOUIS VIII, surnommé *le Lion*, né à Paris le 3 Septembre 1187, fils de Philippe Auguste & de sa premiere femme Isabeau de Hainault; d'abord Roi d'Angleterre, puis Roi de France, auroit peut-être une réputation aussi brillante que celle de son pere, s'il eût eu un règne aussi long. Pendant la vie de Philippe Auguste, Jean sans Terre, le dernier des fils d'Henri II, & d'Eléonor de Guienne, devenu odieux à ses Sujets après le meurtre du jeune Artus son neveu, se vit dépouillé de ses Etats, & Louis passa en Angleterre où il fut couronné, comme ayant les droits de Blanche de Castille son épouse, fille d'Eléonor d'Angleterre, & petite-fille d'Henri II, & d'Eléonor de Guienne: Louis VIII.

Louis VIII. mais l'inconſtance des Anglois, les brigues de Jean ſans Terre, & ſur-tout les excommunications d'Innocent IV, duquel le Roi Jean avoit eu la lâcheté de ſe déclarer feudataire, lui firent abandonner cette couronne au jeune Henri fils de Jean. Il lui eût été bien difficile de la conſerver & de la joindre à celle de France, malgré le Pape & les Anglois, & il valoit mieux céder de bonne grace que de faire une réſiſtance inutile & qui eût pu entraîner de fâcheuſes ſuites.

Il ne fut point ſacré du vivant de Philippe Auguſte, comme l'avoient été tous ſes prédéceſſeurs depuis Hugues Capet, parce que Philippe crut la Couronne aſſez affermie dans la Maiſon regnante, pour n'avoir pas beſoin de cette précaution. Il eut pour précepteur le ſavant Gilles de Paris, auteur d'un Poëme intitulé, *Carolinus*, & qui contient la vie de Charlemagne, qu'il dédia à ſon Diſciple; & non pas à Louis IX, comme on l'a prétendu depuis peu (1). Louis, auſſi brave que ſon pere,

(1) Dom Coulomb, dans un Mémoire inſéré au Journal de Verdun. Septemb. 1758, & que j'ai réfuté.

étoit peut-être plus juſte, d'un eſprit plus doux. Il acheva, en trois ans, ou porta fort loin le grand projet de réduire la France ſous un ſeul Maître. Il s'étoit ſignalé ſous le regne de ſon pere contre les hérétiques du Languedoc ; ces fameuſes croiſades, dont la premiere imaginée, ſous le regne de Philippe I. avoit eu pour objet la conquête de la Paleſtine, & la deſtruction des Infidèles, étoient devenues pour les Chrétiens un inſtrument de perſécution contre les Chrétiens mêmes. Louis IX, autant par intérêt que par zèle, ne différa de prendre *la Croix* contre les hérétiques, qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour aſſurer ſon pouvoir dans ſes Etats. Et il partit vers le mois de Février 1226, pour nettoyer la Provence & le Languedoc d'Albigeois. Mais, par une fatalité attachée à ces expéditions, celle-ci lui fut funeſte. Les uns ont prétendu qu'il fut empoiſonné par Thibaud, Comte de Champagne ; les autres, que ſa mort fut la ſuite des fatigues qu'il eſſuya au ſiége d'Avignon, auquel il s'opiniâtra. Ceux qui attribuent ſa mort au poiſon, & ce crime au Comte de Champagne, prennent pour guide

LOUIS VIII.

Louis VIII.

Mathieu Pâris. Le Champenois, disent-ils, d'après cet historien, amoureux de Blanche de Castille, & prétendant n'être pas obligé de servir dans l'Armée du Roi plus de 40 jours, suivant la Loi des Fiefs, abandonna Louis devant Avignon, pour aller rejoindre la Reine, de laquelle il ne pouvoit soutenir l'absence. Instruit des menaces du Roi, irrité de sa désobéissance, le Comte pensa à se délivrer d'un ennemi & d'un rival. Quelle idée cela donne du Comte de Champagne ! on peut dire qu'elle est opposée à celle qu'en trace l'Histoire, qui n'en fait point un scélérat capable du forfait le plus odieux. Mathieu Pâris est trop mal informé & fait trop de fautes en cette occasion pour en être cru. Il se méprend jusqu'à donner au Comte de Champagne le nom d'*Henri* au lieu de *Thibauld* ; il fait abandonner le siége d'Avignon au Roi le quarantieme jour, contre la vérité du fait. Il débite contre l'honneur de la Reine, toutes les calomnies que la ligue qui se forma contre elle, répandit après la mort de son mari; enfin, sans preuve, il deshonnore un Prince célebre par ses talens & son mérite, & la plus illustre de nos Reines.

Il eſt bien plus ſimple de penſer que la mort de Louis fut naturelle. Son tempérament étoit délicat. Le ſéjour qu'il avoit fait dans les Provinces Méridionales de la France en Languedoc & en Provence, l'avoient encore affoibli. Sans chercher ailleurs, on peut trouver la cauſe de la dyſſenterie dont il mourut dans les fatigues d'un long ſiége, dans la corruption de l'air, & dans la maladie épidémique de laquelle ſon armée fut attaquée. Le genre de la mort de Saint Louis, reſſemble à celle de ſon pere : l'on n'a jamais écrit ni penſé qu'il ait été empoiſonné.

Les Eccléſiaſtiques, en conſidération de la piété & de la chaſteté du Prince, publierent, dit Mezeray, que ſa maladie procédoit de ſa trop longue continence, car ſa femme ne l'avoit pas ſuivi: & qu'il aima mieux mourir, que d'uſer d'un remede criminel qu'on lui propoſoit pour ſa guériſon (1). Cette idée, légèrement adoptée par des perſonnes plus pieuſes qu'éclairées, eſt abſolument rejettée; mais au moins eſt-elle fondée ſur la vertu & la ſageſſe de Louis, & comme

(1) Mezerai, abrégé, tom. 2, p. 515.

Louis VIII.

dit Mezerai, *il est bon de faire de ces beaux exemples de vertu, car il ne s'en trouve guères ailleurs que sur le papier.*

Il fut ravi à la France à la fleur de son âge le 8 Octobre 1226. Le lieu de sa mort, qui fut Montpensier en Auvergne, avoit, dit-on, été désigné par le Prophete Merlin, aussi célebre en Angleterre que *Mellusine* en France. Merlin avoit dit, *IN MONTE VENTRIS MORIETUR LEO PACIFICUS.* Tout quadre en effet avec la prédiction, il ne s'agit que d'en vérifier l'authenticité.





LOUIS IX,

XLII[e] ROI,

DEPUIS 1226 JUSQU'EN 1270.

Sanctus haberi, factis, dictisque meretur.

Ce qu'il fit, ce qu'il dit, d'un Roi firent un Saint.

LOUIS IX, dit *Saint Louis*, né le 25 Avril 1215 à Poissi, suivant l'opinion générale, contredite par quelques Auteurs, y fut certainement baptisé; ce qui lui faisoit prendre le surnom de *Louis de Poissi*. Il signoit même quelquefois de cette façon: *J'imite*, disoit-il alors, *les Empereurs Romains, qui prenoient les noms qui indiquoient leurs victoires. C'est à Poissi que j'ai triomphé de l'ennemi le plus redoutable: j'y ai vaincu le Diable, par le Baptême que j'y ai reçu.* Blanche de Castille sa mere, avoit eu une attention infinie pour son éducation, & on peut dire à la Lettre, que Louis avoit *sucé la vertu avec le* — LOUIS IX.

lait. Dans les douze & treiziéme siècles,
Louis IX. les meres, se conformant encore au vœu de la Nature & au devoir qu'elle leur prescrit, élevoient leurs enfans à la mammelle. Blanche ne crut pas que son rang pût l'en dispenser. Elle allaita Saint Louis, mais avec un soin & une tendresse qu'elle portoit jusqu'à la jalousie, ne voulant pas que le petit Prince fût nourri d'un autre lait que du sien. Elle fut attaquée de maladie, & dans l'accès de sa fiévre, qui dura longtems, une Dame de sa Cour, qui imitoit sa conduite & nourrissoit aussi son fils, donna sa mammelle à Louis, qui la prit avidement. Blanche, à la sortie de son accès, demanda le Prince, & lui présenta le sein, mais surprise qu'il le refusât, elle en soupçonna la cause, & demanda si on avoit donné à tetter à son fils. Celle qui lui avoit rendu ce petit office s'étant nommée, Blanche, au lieu de l'en remercier, la regarda avec dédain, mit le doigt dans la bouche du petit Prince, & lui fit rejetter le lait qu'il avoit pris. Comme cette action un peu violente étonnoit ceux qui la virent; *Eh! quoi!* leur dit-elle, pour se justifier, *prétendez-vous que je souffre*

qu'on m'ôte le titre de mere, que je tiens de Dieu & de la Nature (1). Louis IX.

Quelques ombres que la calomnie ait voulu répandre sur la réputation de Blanche, il est certain qu'elle l'éleva dans des sentimens d'une vertu & d'une piété qui feront éternellement l'apologie de cette grande Reine, en faisant de

(1) L'usage où étoient les meres, de quelque rang qu'elles pussent être, d'allaiter leurs enfans, a duré très-long-tems. Nous lisons encore dans les Mémoires de la Reine Marguerite, femme d'Henri IV, que l'épouse du Comte de Lallain, d'une des plus grandes & des plus riches Maisons de Flandres, allaitoit elle-même son fils. *Cette Dame*, (dit la Reine Marguerite en parlant d'un grand festin que lui donna le Comte dans son voyage de Flandres,) *cette Dame, parée & toute couverte de pierreries,... & en pourpoint de toile d'argent brodé en or, avec de gros boutons de diamant, (habit propre à l'office de Nourrice,) se fit apporter à la table son petit fils, emmailloté aussi richement qu'elle étoit vêtue, pour lui donner à tetter... ce qui eut été tenu à incivilité à quelqu'autre; mais elle le faisoit avec tant de grace & de naïveté, qu'elle en reçut autant de louanges, que la compagnie de plaisir.* Mém. de la Reine Marguerite, pages 104, 105, Liv. 2, édition de 1658.

Saint Louis le modele des Rois.

LOUIS IX. Ayant renouvellé les Loix de Philippe Auguste son ayeul contre les blasphémateurs il fit percer d'un fer chaud la levre d'un homme coupable de blasphême (1). Sachant que quelques personnes le trouvoient mauvais, comme si la punition eût été trop sévere : *Plût à Dieu*, dit-il, *avoir moi-même la levre percée, & qu'il ne se trouvât plus de Blasphémateurs dans mes Etats* !

Il allia toujours la piété à l'amour de la justice : on vint lui demander grace pour un criminel, dans le tems qu'il faisoit sa priere, & récitoit les Pseaumes : le crime étoit grave, & on avoit saisi ce moment, pour le trouver plus disposé par la tendresse & la clémence qu'inspire la dévotion. Il accorda effectivement la grace qu'on lui demandoit; mais s'étant remis à la lecture des Pseaumes, & étant tombé sur le *verset* 3, du *Ps.* 105, *Beati qui custodiunt judicium, & faciunt justitiam*

(1) La Chronique de Joinville, chap. 83 dit : *Il fit brûler & mercher*, c'est-à-dire, marquer, *à fer chaud le nez & la baliévre d'un Bourgeois de Paris.*

in omni tempore : » Heureux ceux qui » gardent les regles de la justice, & » qui font en tout tems ce qui est juste «; il fit réflexion sur l'énormité du crime, & révoqua aussi-tôt la grace qu'il venoit d'accorder au coupable, ordonnant qu'on en fît une justice exacte. Louis IX.

Une autre preuve que sa piété n'étoit point aveugle, même dans un siecle, & sur des matieres, où les Ecclésiastiques affectoient de répandre le plus d'obscurité qu'ils pouvoient, est la réponse qu'il fit à la requête que lui présenta l'Evêque d'Auxerre, au nom du Clergé. Suivant Joinville, qui y étoit présent, l'Evêque d'Auxerre portant la parole pour le Clergé de France, lui dit : » Sire, tous les Prélats que vous » voyez ici, m'ont chargé de vous re» présenter *que la Foi Chrétienne dé» cheoit, & sera encore pis, si vous n'y » mettez remede.* Ainsi nous vous sup» plions très-humblement que vous or» donniez à tous les Juges de votre » Royaume, qu'ils contraignent tous » ceux qui auront été pendant un an & » jour excommuniés par Sentence, de » se faire absoudre, & de satisfaire à » l'Eglise «. A quoi Louis répondit :

Louis IX.

» *Qu'il rendroit volontiers cette Ordon-*
» *nance ; mais qu'il entendoit que ses*
» *Juges, avant que de rien statuer, exa-*
» *minassent la Sentence qui prononçoit*
» *l'excommunication, & eussent con-*
» *noissance si elle étoit à bon droit don-*
» *née, ou non* «. Après s'être consultés, les Prélats répliquerent que jamais ils ne souffriroient qu'il eût connoissance sur la Justice Ecclésiastique. *Et moi*, dit le Roi, *jamais je ne souffrirai que les Ecclésiastiques prennent connoissance de ce qui appartient à ma Justice.* Il avoit prouvé, par un exemple récent, combien ce qu'il exigeoit étoit raisonnable.

Le procès qu'il fit faire à Coucy, l'un des plus grands Seigneurs de France, est une preuve de sa fermeté autant que de son amour pour la justice. Coucy avoit fait pendre trois jeunes Flamans qui avoient chassé dans ses bois avec l'arc & la fléche seulement. Le Roi le fit ajourner en sa Cour. Coucy demanda à terminer l'affaire par la voie du duel, soutenant avoir eu droit de faire ce qu'il avoit fait. On lui répliqua que, dans le cas où il se trouvoit, il n'y avoit pas lieu au duel ; & cela fondé sur la maxime, qu'où il y a preuves *duel*

n'écheoit, (n'avoit pas lieu). *Il fut condamné en douze mille livres parisis d'amende, ses bois confisqués, Coucy privé de sa haute Justice, & ordonné que les corps des trois Flamans, détachés du gibet, seroient honorablement ensevelis dans trois Chapelles de l'Eglise de S. Nicolas près Senlis, suffisamment dotées.* La peine de mort étoit encore très-rare, & n'avoit guère lieu que pour crime de trahison soit contre l'Etat, soit contre la personne du Prince. Ainsi Coucy fut jugé à toute rigueur, & cet Arrêt solemnel apprit aux Grands que la Justice est une dette que les Souverains doivent payer à leurs Sujets, sans acception de personnes. LOUIS IX.

Si l'on trouve quelque foiblesse dans ce Prince, ce n'est que dans les petites occasions : dans les grandes, & où il s'agissoit des intérêts de sa Couronne, de son honneur, ou de la Religion, son courage & sa fermeté étoient supérieurs, & dignes du plus grand Monarque. Jamais il ne parut avec tant d'éclat que dans ses disgraces. Rien ne l'étonnoit; le trépas même présent à ses yeux ne l'intimidoit pas : aussi après la mort de leur Soudan, ou Prince, les

Louis IX. Sarrasins qui l'avoient poignardé, ayant délibéré de se soumettre à Louis, comme à un Roi légitime, tout prisonnier qu'il fût ; la seule raison qui les en détourna fut, *que le Roi étoit le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais connu.*

Joinville, l'Auteur de sa vie, & son parent, lui ayant dit qu'il ne croyoit pas qu'il eût volontiers consenti à regner sur des Infideles & des Traîtres qui venoient de massacrer leur Roi : *A cela près*, lui répondit le Roi, *je n'aurois pas laissé d'accepter cette Couronne ; j'aurois mis ordre au reste.*

Dans l'embarras où l'on étoit de trouver trente mille livres, qui manquoient aux deux (1) cent mille que

---

(1) La rançon du Roi fut taxée à cinq cent mille livres. Elle n'étoit guère moindre, eu égard à la valeur extrinseque, que celles du Roi Jean, taxée à trois millions d'écus, & de François I, taxée à pareille somme. Celle de S. Louis fut presque payée sur le champ ; on fut six ans à payer celle du Roi Jean. Bodin, Liv. 6 de sa Rep. p. 616 de sa traduction. Le sol ou gros tournois, sous S. Louis, en valoit 16 environ 6 den. des nôtres, y ayant 64 au marc, & nous 750.

Louis avoit promit aux Sarrasins, pour la rançon des prisonniers, du nombre desquels étoit le Comte de Poitiers son frere; le même Joinville conseilla au Roi de les prendre dans les coffres des Templiers. Le Commandeur (1), bien plus attaché aux richesses de son Ordre, qu'à sa patrie & au sang de ses maîtres, s'y opposa fortement. Sa grande raison étoit, *qu'il avoit fait serment de ne donner aucuns deniers de l'Ordre, qu'au Grand-Maître, envers lequel il en étoit comptable*. C'étoit, disoit il, un dépôt sacré, auquel il ne pouvoit toucher, sans blesser son honneur, & sa *conscience*. Le Maréchal de l'Ordre ajouta même des menaces à la dureté du refus. Joinville irrité, demanda au Roi la permission d'aller lui-même chercher les trente mille livres en question : *& il me le commanda ainsi faire*, dit Joinville, qui rapporte ce trait. Louis étoit trop éclairé,

(1) Ce même Commandeur, si délicat sur sa conscience, dénia un dépôt de près de quatre cents livres, somme alors considérable, au Sire de Joinville, apparemment pour se venger de son avis.

pour confondre la Religion avec les passions, qui empruntent ses armes & son nom

Dans la délivrance de ces deniers, Philippe de Montfort, qui étoit chargé de la faire, ayant eu l'adresse de tromper les Sarrasins, de dix mille livres, le dit au Roi. Louis en parut indigné, reprit aigrement le Comte de cette fourberie, & lui ordonna de la réparer à l'instant, sur le serment de fidélité qu'il lui avoit fait, en qualité de Sujet & son Vassal. Il ajouta, malgré le danger où sa vie étoit à chaque instant exposée, *qu'il ne partiroit pas que les deux cents mille livres, qu'il avoit promis, ne fussent entierement payées.*

L'héroïsme & la fermeté de Saint Louis animoient toute sa Cour; & je ne sçaurois m'empêcher de joindre ici le grand exemple qu'en donna Marguerite de Provence son épouse (1). Elle

(1) Elle étoit fille-ainée de Beranger, Comte de Provence, & de Forcalquier, & ne mourut qu'au mois de Décembre 1285. Au tems de son mariage avec cette Princesse, Saint Louis prit pour devise, une bague en-

étoit à la veille d'accoucher, lorsque le Roi fut pris. Damiette, où elle étoit enfermée, assiégée par les Infideles, étoit réduite aux dernieres extrémités. Avant que d'accoucher, elle fit sortir tous ceux qui étoient dans sa chambre, à l'exception d'un vieillard, revêtu de l'Ordre de Chevalerie : se jettant alors à ses genoux, dit la chronique, elle lui requit *un don*, que le Chevalier lui accorda *par serment*. « *Sire Chevalier*, » lui dit la Reine, *je vous conjure sur* » *la foi que vous m'avez donnée, de me* » *couper la tête, si les Sarrasins prennent* » *cette Ville, avant que je puisse tomber* » *entre leurs mains* ». La réponse du Chevalier ne fut pas moins généreuse

---

trelacée d'une guirlande *de Lys* & *de Marguerites*, pour faire allusion à son nom & à celui de la Reine, avec l'image du Crucifix sur le chaton de l'anneau, & ces mots :

Hors cet Annel, pourrions trouver Amour ?

On voit encore cette même devise sur l'agraffe de son manteau, qu'il porta le jour de ses nôces ; & cette agraffe se conserve au Monastère de Poissy : le P. Méneſtrier en a fait graver la figure dans la DEVISE DU ROI justifiée, pag. 71.

Louis IX.

que la priere qui lui étoit faite. *Très-volontiers, Madame*, reprit-il, *j'y avois déja pensé ; & j'étois résolu à le faire, si la Place étoit prise.*

Ammien Marcellin, (*lib.* 16.) rapporte un fait qui a quelque chose de semblable à celui-ci. Mithridate, pendant la guerre qu'il avoit avec Pompée, ayant confié la Princesse sa fille, & le Château où il l'avoit renfermée, à l'Eunuque *Menophile* ; cet Officier ne voulut point rendre sa place à *Manlius Priscus*, qui l'en sommoit de la part de Pompée, qui venoit de gagner la bataille, Mais il poignarda la Princesse, & se poignarda lui-même, pour ne point survivre à la défaite de son Roi. Il y a bien de la noblesse dans cette action ; mais la gloire en appartient entierement à l'Eunuque de Mithridate ; la Princesse n'y a aucune part ; & Marguerite de Provence étoit l'auteur du projet de mourir, plutôt que d'être livrée à son vainqueur barbare, & sans religion.

Robert de Sorbonne ayant reproché au Sire de Joinville, que ses habits étoient plus magnifiques que ceux du Roi ; Joinville lui répondit que son ha-

bit n'étoit point au-dessus de sa condition, & que ses Aïeux avoient porté les étoffes qu'il portoit lui-même. Les états étoient alors reglés par la richesse des habits : la soie & le velours étoient encore réservés aux Princes, ou aux personnes du premier rang : mais, ajouta Joinville, en censurant à son tour l'habit dont Maître Robert étoit vétu, l'étoffe que vous portez, vous convient-elle à vous-même, & à votre naissance ? Il se trouva, en effet, que Robert, qui n'étoit que le fils d'un Paysan, avoit une robe d'un camelot plus fin que n'étoit celui dont le Roi étoit habillé. Louis, qui vit son embarras, prit son parti : mais, quelque tems après, prenant à part les Princes ses fils, & le Seigneur de Joinville, il convint que ce dernier avoit eu raison, que Maître Robert avoit tort, & qu'il n'avoit pas prétendu le défendre sérieusement: *Car il est juste*, ajouta-t-il, *que chacun s'habille suivant son état: un homme doit être proprement mis, quand ce ne seroit que pour plaire à sa femme : & il faut faire en sorte, dans ses habillemens, que les gens raisonnables ne puis-*

Louis IX. *sent pas dire qu'on en fait trop, & que les jeunes gens n'aient pas lieu de dire qu'on n'en fait pas assez.*

La justice étoit une de ses vertus favorites. Que son Historien nous en fait un beau portrait ! Servons-nous des couleurs naïves, mais brillantes, qu'il emploie. *En été*, dit Joinville, *après avoir entendu la Messe, il alloit s'ébattre au bois de Vincennes, se séoit au pied d'un chêne, & nous faisoit asseoir auprès de lui, le Seigneur de Nesle, le Comte de Soissons & moi; & tous ceux qui avoient affaire à lui, approchoient sans qu'ils eussent empêchement d'aucun Huissier; & puis le Roi demandoit à haute voix, s'il y avoit aucun qui eût partie? Le Roi écoutoit ceux qui parloient, & donnoit sa Sentence selon l'équité. Quelquefois il commandoit à M. Pierre de Fontaines, & à M. Geoffroi de Villette d'ouïr les Parties, & leur faire droit.* (Ces deux Seigneurs étoient les deux plus sçavans Jurisconsultes du tems). *Aussi j'ai vu plusieurs fois*, ajoute le même Auteur, *que le Roi venoit au jardin de Paris, habillé d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine, sans manches, ayant un*

manteau par-dessus de sandal noir, & faisoit étendre des tapis, & puis donnoit audience, & faisoit justice à tous ceux qui venoient devant lui. Que d'éclat réel dans ces Lits de Justice! que de grandeur dans cette simplicité!

Louis IX.

Ceux qui connoissent Saint Louis, sçavent avec quelle somptuosité, & quelle magnificence il faisoit les honneurs de sa Cour, quand il s'agissoit de briller aux yeux de ses Peuples & des Etrangers.

Ce Monarque, qui nous a donné tant de preuves de sa piété, nous en a aussi laissé des lumieres, dans *les avis*, ou *préceptes*, qu'il laissa à Philippe III son fils, qui forment une *institution du Prince*, où tous ses successeurs peuvent puiser des leçons, comme ils peuvent trouver des exemples dans sa vie: il les composa quelque tems avant sa mort. Les leçons qu'il donne à sa fille Isabeau, Reine de Navarre, dans une lettre (1) adressée à cette Princesse, répondent à la sagesse, & à la solidité de ses avis.

(1) Insérée dans le *Conservateur*, Mars 1757, p. 225-231.

Louis IX. Duhaillan dit de lui, « que le Peuple » l'appelloit ſon Pere, la Nobleſſe ſon » Prince, les Loix leur Gardien, la » France ſon vrai Roi, la Religion ſon » Protecteur & Défenſeur ». Il mourut de la peſte, qui ſe mit dans ſon camp, devant Tunis, le 25 Août 1270, après quarante-trois ans neuf mois ſeize jours de regne, & fut canoniſé par Boniface VIII, en 1297.





PHILIPPE III.

SURNOMMÉ LE HARDI, XLIII. ROI.

DEPUIS L'AN 1270, JUSQU'EN 1285.

Vocibus ambiguis deceptam præbuit aurem.

PHILIPPE III, dit *le Hardi*, fils & successeur de Saint Louis, né le 30 Avril 1245, élevé sur le trône, par la mort de son Pere, le 25 Août 1270, mourut le 23 Septembre, ou, suivant la chronique de Saint Denis, le 5 Octobre 1285. Il procura une longue paix à la France, qu'il rendit riche & florissante. Digne du nom *de Fils de Saint Louis*, que l'Histoire se contente de lui donner, pour tout éloge, comme à Louis VIII, la qualité de *Pere de Saint Louis*, il fit respecter la Justice, & n'exigea aucun impôt extraordinaire. Trop crédule, il est vrai, & trop facile pour ceux qu'il honoroit de son amitié, il fit lui-même la fâcheuse épreuve du PHILIPPE III.

danger où ces défauts exposent les Princes. Pierre de la Brosse, qui, de Barbier de Saint Louis, étoit devenu le confident & le Ministre de Philippe le Hardi, pour perdre, dit-on, la Reine Marie de Brabant, dont il appréhendoit le crédit, osa l'accuser d'avoir fait donner du poison au Prince Louis, Fils aîné du premier lit de Phillippe, mort jeune en 1276. Le Roi eut la foiblesse d'en croire la Brosse. Pour s'éclaircir, il employa un moyen qui est une autre preuve de sa crédulité. Il y avoit en France une dévote, ou *Béguine*, qui se mêloit de prophétiser. Le Roi envoya Matthieu, Abbé de Vendôme, & Pierre, Evêque de Bayeux, pour consulter la prétendue Prophétesse. L'Evêque, beau-frere de la Brosse, fut le seul qui lui parla, & il rapporta au Roi, *qu'elle ne lui avoit rien voulu dire qu'en confession.* Le Roi, mécontent, ne put s'empêcher de lui dire : *Dom* (*) *Evêque, je ne*

(*) *Dom*, *Dam*, ou *Damp*, mots qui viennent du mot Latin *Dominus*, abrégé, par l'humilité des Prélats de l'Eglise primitive, en celui de *Domnus* : *Dom* étoit, dis-je, le titre que l'on donnoit alors aux Evêques, vous

vous ai pas envoyé pour la confesser ; & par Dieu qui me fit, j'en sçaurai la vérité, & à tant, ne la lairai-je mie. Il renvoya en effet deux autres députés, l'Evêque de Dol, & un Templier, qui retournerent avec une réponse bien plus précise. Suivant l'Oracle qu'on avoit consulté, *la Reine étoit innocente, & fidelle à son Mari ; tout ce qu'on avoit dit d'elle, étoit faux & calomnieux.* Admirez, dit Mezerai, la simplicité de ce Roi ! Ce qui donne encore plus lieu à cette réflexion, c'est que Philippe étoit réellement pieux & dévot : mais sa dévotion étoit apparemment bien moins éclairée que celle de Saint Louis. Ce Monarque, véritablement religieux, se seroit bien donné de garde de consulter un pareil Oracle. La Brosse ne fut pas long-tems sans être puni de sa manœuvre (*). On l'accusa de quel-

PHILIPPE III.

qu'on traitoit aussi de *Révérends Peres en Dieu*. Ils n'ont pris le titre de *Monseigneur*, & de *Grandeur*, que depuis 1690. Voyez Cailléres, *Mots à la mode*.

(*) Je parle dans la supposition que la Brosse eût réellement accusé la Reine d'avoir empoisonné le Prince Louis, & ne fût pas lui-même la victime de la Princesse & des

PHILIPPE III.

qu'intelligence avec le Roi de Castille. Un Moine remit au Roi un paquet, qu'il disoit lui avoir été confié par un homme mourant. On y trouva des avis adressés à l'Ennemi; & Philippe, sans un examen plus approfondi, à ce qu'il paroît, lui fit faire son procès, & le fit pendre. Nouvelle preuve de foiblesse & de crédulité. Le moindre crime de la Brosse étoit peut-être celui dont on l'accusoit. Pierre d'Arragon, son beau-frere, sous prétexte d'armer contre les infideles, emprunta de lui des sommes considérables, qu'il n'employa que pour parvenir au massacre des François, le jour de Pâques même, dans toute l'étendue de la Sicile: ainsi tout prouve que Philippe n'étoit rien moins qu'un Prince prudent dans sa conduite, & éclairé dans ses démarches.

Grands ligués avec elle contre lui. C'est ce que j'examine dans la vie de Marie de Brabant, parmi celles de nos Reines, desquelles j'ai fort avancé l'Histoire.



PHILIPPE LE BEL,

XLIV. ROI,

DEPUIS L'AN 1285, JUSQU'EN 1314.

Inertis est nescire quid liceat sibi.

J'ai connu mon pouvoir, & je l'ai fait connoître.

PHILIPPE LE BEL, c'est-à-dire, *le Beau*, né en 1268, n'avoit que dix-sept ans, lorsqu'il succéda à Philippe le Hardi, son Pere, en 1285. Cependant il fit voir toute la maturité d'un âge formé, dès le commencement de son regne. Génie actif, ferme, étendu, il a toujours soutenu les droits de sa Couronne & des Souverains avec éclat; sa valeur lui soumit les Flamands (*); sa PHILIPPE IV.

(*) Il gagna sur eux la bataille de Furnes en 1297; mais la perte de la bataille de Courtrai ayant relevé le courage des Flamands, il marcha contr'eux, & remporta un nouvel avantage à Pontavendin; puis une victoire décisive à Mons-en-Puelle, le 18 Août 1304. Sa Figure Equestre, qui le représente

politique & sa fermeté subjuguerent l'orgueil de l'ambitieux Boniface. On ne sçauroit trop admirer la conduite qu'il tint avec ce Pape, qui avoit entrepris de renouveller & de faire valoir toutes les prétentions du fameux Grégoire VII. Pour y parvenir, le dessein de Boniface étoit d'obliger tous les Rois Chrétiens à passer dans l'Orient, pour la conquête de la Terre-Sainte. Philippe étoit en guerre avec Edouard, Roi d'Angleterre ; Boniface fit dire aux deux Rois, *qu'ils eussent à conclure une*

tel qu'il étoit à ce combat, fut placée dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, où on la voit encore. Le Prince y paroît armé de toutes pieces, le casque en tête, la visiere abattue, ayant sur ses armes un *Surcot*, ou cotte d'armes bleue, ornée de fleurs de lys d'or. Si on eût pris soin, dans le tems, de placer sur cet évenement une inscription, comme on vient de le faire après 456 ans, on n'auroit pas confondu, comme ont fait plusieurs Ecrivains, le Prince que représente ce monument, avec Philippe de Valois, vainqueur des Flamands à la bataille de Cassel. La donation que fit Philippe le Bel de 100 liv. de rente à Notre-Dame pour la fondation d'une Fête appellée la Commémoration de la victoire de Philippe le Bel, laquelle se célebre tous les ans le 18 Août, est décisive.

trève, sous peine d'excommunication. Je ne prends loi de personne, répondit Philippe, *pour gouverner mes Etats; Dieu & la Religion donnent au Pape le droit de m'exhorter; mais ils ne lui donnent pas celui de me commander.* PHILIPPE IV.

Dans ce fameux différend, où il s'agissoit de soutenir la cause de tous les Rois contre des préjugés accrédités sous le nom de la Religion, Philippe le Bel trouva le moyen d'ôter même le prétexte sacré qu'employoit Boniface, en lui refusant la qualité de Chef de l'Eglise, & en travaillant à l'en dépouiller. Le Génie de Boniface, quoique d'ailleurs l'un des plus grands hommes de ce tems, céda à celui de Philippe le Bel. Cependant que d'obstacles s'opposoient au projet de réprimer les attentats du Pape sur la Jurisdiction & le pouvoir temporel des Rois! Le préjugé des peuples, & le mécontentement des François surchargés d'impôts, paroissent devoir suffire, & Philippe en vint à bout; tant il est vrai qu'il ne faut que de la prudence & de la fermeté pour réussir. Sans ces qualités, que devenoit Philippe le Bel, peu aimé des Peuples, & en guerre avec les Flamands & les Anglois?

PHILIPPE IV. L'Empereur Adolphe lui ayant déclaré la guerre, sous prétexte qu'il retenoit injustement la Provence, laquelle, disoit Adolphe, étoit un Fief de l'Empire, comme ayant fait partie de l'ancien Royaume d'Arles; il ne s'amusa pas à réfuter une prétention ridicule; mais il donna aux Héraults d'Adolphe un paquet cacheté, qui, étant ouvert, ne se trouva être en effet, *qu'une feuille de papier blanc*. Quelques Auteurs ont pourtant avancé qu'il y avoit ces deux mots : *C'est trop, Allemand*; ou ceux ci : *Chaud Allemand*.

Quelques-uns de ses Courtisans lui conseilloient de punir l'Evêque de Pamiers, & de se venger de ce Prélat, en partie auteur de ses démêlés avec Boniface VIII : *Je le puis*, répondit-il; *mais il est beau de le pouvoir, & de ne le pas faire*.

On reproche à Philippe le Bel la dureté d'Enguerrand de Marigny, Comte de Longueville, son Ministre, l'augmentation des impôts, (*) l'affoibliſſe-

(*) Philippe le Bel, en 1300, affoiblit la monnoie d'argent, en y mettant autant de cuivre que d'argent; la diminution fut même

ment des monnoies d'argent, qui fit naître bien des troubles, & dont il se repentit trop tard, & le supplice des Templiers. Le grand Maître Molay, & un Frere du Dauphin de Viennois, furent condamnés & brûlés vifs, après quarante-six Chevaliers qui subirent la même supplice. Il semble que le repentir de Charles de Valois, qui fit périr Enguerrand, sous le regne suivant, ait disculpé ce Ministre; *si ce repentir*, dit Mezerai, *ne partoit pas d'un esprit aussi malade que le corps.* Pour l'affaire des Templiers, le partage de leurs dépouilles entre le Roi & Clément V, & l'absurdité des accusations formées contr'eux, ne font pas des préjugés favorables de l'équité de leurs supplices. Ils avoient renoncé, dit Garnier, au Christianisme, & s'étoient fait une Idole couverte de la peau d'un homme: deux escarboucles d'un éclat extraordinaire formoient les yeux de cette statue, & le premier pas qu'il falloit faire en entrant dans l'Ordre, c'étoit de re- PHILIPPE IV.

portée aux deux tiers; en sorte que le sol ancien en valoit trois des nouveaux. Au lieu de 64 livres poids de marc, il en falloit 192

PHILIPPE IV.

nier JESUS-CHRIST, de fouler ſa Croix aux pieds & de ſacrifier à l'Idole. En mourant, ils réduiſoient le corps de cette Idole apparemment en cendres, & le faiſoient boire aux autres pour leur donner plus de hardieſſe. S'il naiſſoit un enfant du commerce illégitime d'un Chevalier avec une fille, ils faiſoient griller cette innocente créature, & de la graiſſe qui en dégouttoit ils frottoient la ſtatue, comme pour la rendre plus brillante. (*) Epiphane rapporte à-peu-près la même choſe des Gnoſtiques. Quelle foi ajouter à de pareilles idées? Mais ils avoient été cauſe de la priſe de S. Louis par le Soudan, ils ſe livroient à des paſſions odieuſes.... Il y a plus d'apparence à ces accuſations.... Ils mépriſoient les Eccléſiaſtiques, ils parloient librement des abus des Papes.... Cela peut être.... Leurs richeſſes étoient immenſes, & les rendoient

(*) *Epiphanius tradit de Gnoſticis eos in mortario partus ex inceſtu natos, ova cum farinâ, melle, & aromatis contundere, ac pinſere; ex eoque placentas facere conſueviſſe ut ex his veſcerentur; idque ſacramentum fuiſſe corporis & ſanguinis.* S. Epiph. cité par Bodin, p. 347.

insolens : ils étoient devenus odieux à tous les ordres de l'Etat, au Souverain même.... C'est ce qui paroît certain. Leur crime, ou leur innocence est encore un problême historique. Mais je crois que l'extrême sévérité qu'on employa contr'eux, n'en fera pas moins de tort à la mémoire de Philippe le Bel.

L'augmentation des subsides, & l'indigence réelle de l'Etat ne servirent que de germe au luxe, qui augmente à proportion que l'aisance des particuliers diminue. Philippe y voulut remédier par une Ordonnance de l'an 1294, qui se trouve encore dans un Registre de la Chambre des Comptes. En voici quelques Articles.

Premierement : *Nulle Bourgeoise n'aura Char.*

* Item. *Nul Bourgeois ni Bourgeoise ne portera* VAIR *ne* GRIS, *ne* ERMINE... *ne or, ne pierres précieuses, ne* COURONNES D'OR, *ne* D'ARGENT.

TOUS PRÉLATS *auront tant seulement deux paires de robe par an.*

(*) Voyez l'Ordonnance en entier dans les notes de la Thomassiere, sur les Cout. de Beauvoisis, p. 372.

PHILIPPE IV.

Nulle Damoiselle, si elle n'est Chastelaine, ou Dame de 2000 liv. de terre, n'aura qu'une paire de robe par an.

Nul ne donra au grand mangier que deux mets; & un potage au lard; & au petit mangier, un mets, & un entremets & un potage. Et s'il est jeûne, il pourra donner deux potages aux harencs & deux mets, ou trois mets & un potage, & ne mettra en une écuelle qu'une maniere de chair.

Les autres Articles fixent le prix des étoffes, depuis 25 sols l'aulne pour les plus grands Seigneurs, jusqu'à 6 sols pour les Bourgeois.

L'ignorance de la haute Noblesse parvint sous son regne à un point, que la plus grande partie des Grands ne sçavoient ni lire, ni écrire; les *Clercs*, ou gens d'Eglise, profitant de la circonstance, s'emparerent de la connoissance de toutes les affaires. Ils devinrent Juges, Avocats, Procureurs, Notaires, & multiplierent les *clauses* & *les formules* des Actes & des Jugemens à l'infini, réduisirent les grands Seigneurs à une impossibilité morale de se mêler de la Justice. Le séjour des Papes à Avignon, depuis Clément V, & l'étude du Droit Canon, bannirent tout-à-fait la

simplicité de nos Loix, & de notre ancien Droit: on vit naître la *Chicane*, & cette noire passion de se détruire les uns & les autres, à l'aide des subtilités *légales & des distinctions: les gens de Loix* multiplierent, & l'exercice du Barreau, devenu fréquent, produisit peu-à-peu ce qu'on a appellé le Tiers-Etat, par le mérite des non-Nobles, des habitans des Villes affranchies, & le crédit des Clercs. Ce Tiers-Etat fut admis aux Assemblées de la Nation, parce qu'on voulut flatter ceux dont on avoit besoin; y eut un crédit qui balança celui de la Noblesse, & cette balance a servi à affermir l'autorité Royale. Philippe mourut à Fontainebleau, le 29 Novembre 1314. Ce fut lui qui rendit le Parlement, auparavant ambulant, sédentaire à Paris, en donnant à la Justice son Palais pour domicile.

On lui doit encore la célèbre Ordonnance, dite la *PHILIPPINE*, de l'an 1303, par laquelle il réduit la perception des dixmes aux *dixmes solites*, c'est-à-dire, ordinaires, ou accoutumées dans le Canton, dans la Paroisse. Elle est observée, & sert de règle dans tous les Tribunaux. C'est un frein à l'avidité.



LOUIS X,

DIT HUTIN,

XLVe ROI,

DEPUIS 1314 JUSQU'EN 1316.

Vidit sexcentos instare tumultus.

Il vit dans ses Etats se former mille orages.

LOUIS X. LOUIS X, dit *Hutin* (*), surnom qu'on doit interpréter par celui de *Turbulent*, à cause des troubles dont la Cour & l'Etat furent agités pendant la courte durée de son regne, ne survécut qu'un an, huit mois & six jours à Phi-

(*) *Hutin*, en vieux langage, signifie *heurt*, *combat acharné*, *affaire mêlée*; de même que *hurtibilis* : d'où notre mot *heurter*, *frapper*. Grand *hutin*, terrible *hutin*, dans Froissard, premier Volume, ch. 87. 162. & *passim*, synonyme à *hurtibilis*. Un merveilleux *hurtibilis*, choc terrible.

lippe le Bel son pere, & mourut, de poison, suivant les apparences, le 5 Juin 1316, sans postérité masculine. Les impôts extraordinaires, & l'altération des monnoies, encore plus dangereuse que les impôts, avoient deja mis le desordre en France, à la mort de Philippe le Bel, lorsque Louis lui succéda. L'autorité que s'étoit acquis Charles de Valois son oncle, qui, étant *fils de Roi* (*), *frere de Roi*, *oncle de Rois*, *pere de Roi*, *onc ne fut Roi*, bien loin de calmer les choses, acheva de les troubler. Il haïssoit Enguerrand de Marigni qui s'étoit déclaré, sous le regne précédent, en faveur du Comte d'Harcourt contre le Comte de Tancarville, protégé par le Prince. La mort de Philippe le Bel laissoit Marigni exposé à tout son ressentiment; les coffres de S. M. s'étant trouvé vuides, le Comte de Valois demanda à Marigni raison des Finances, en présence du Roi; le Ministre, accoutumé au ton de supériorité LOUIS X.

(*) Fils de Philippe le Hardi, frere de Philippe le Bel, oncle de Louis X, de Philippe le Long, & de Charles le Bel, & pere de Philippe de Valois.

Louis X. qu'il avoit pris ſous Philippe, répondit qu'il lui en avoit donné une bonne partie à lui-même, & ſur ce que le Comte lui dit *qu'il en mentoit*, Marigni s'oublia juſqu'à lui répondre: *Pardieu, Monſeigneur, c'eſt vous-même qui en mentez.* Marigni paya ces injures que les Grands ne pardonnent gueres, par un ſupplice honteux, ayant été pendu au Gibet de Montfaucon, qu'il avoit fait réparer. Le crime de péculat fut le prétexte de la vengeance, à laquelle le Peuple ne manqua pas d'applaudir; & la *magie* dont la femme d'Enguerrand fut accuſée, acheva la conviction, & fut, ſi l'on en croit quelques Auteurs, le motif de l'Arrêt de mort. Elle avoit voulu, diſoit-on, *envoûter* (*), c'eſt-à-dire, enſorceler le

(*) *Devovere.*

A l'exception de Mezerai, dont le témoignage eſt ſuſpect, dès qu'il s'agit de la diſgrace d'un Miniſtre, ou d'un Surintendant des Finances tel qu'étoit Marigni, tous les modernes diſculpent ſans réſerve l'infortuné Marigni. Il y eut de la paſſion dans le Comte de Valois; cela eſt certain. La procédure fut violente & irréguliere; Marigni avoit rendu de très-grands ſervices à ſon maître, cela

Roi ; & le faire périr, en faisant des images de cire. Louis X.

C'est ainsi que sous Louis XIII, l'infortunée Eléono^e Galigay, femme du Maréchal d'Ancre, fut condamnée au feu : & c'étoit à l'aide de pareils moyens, que, sous le regne de Louis XIV, l'Envie parvint jusqu'à faire enfermer le célebre Maréchal de Luxembourg à la Bastille. L'homme sera toujours aveugle, tant qu'il aura des passions.

Les recherches continuerent contre les autres gens d'affaires, & ne produisirent aucun bien : on imagina & on leva de nouveaux impôts, en sacrifiant à la haine publique, ceux dont on s'étoit servi pour lever les anciens.

Louis étoit extrêmement attaché à

est encore vrai ; mais tout cela ne prouve pas que sa conduite fût irréprochable & ses mains pures. Il avoit été l'auteur de très-grandes violences : l'excuse qu'il donnoit d'avoir délivré au Comte de Valois de très-grandes sommes mériteroit un examen. Toute la Nation l'accusoit d'avoir trahi la France. Voyez les *Favoris* de M. Dupuy, les *Annales* de Jean Douchet, &c. Je crois que c'est un procès à remettre sur le tapis pour en juger sainement.

ses sentimens. Pour faire voir, dit-on, que c'étoit la raison seule qui le déterminoit à les suivre, sans jamais s'en écarter, il fit sa Devise d'une MAIN, que nous appellons encore aujourd'hui la *Main de Justice*, qu'aucun de nos Rois n'avoit portée avant lui, & l'employa dans ses sceaux & dans ses monnoies. Tel est le sentiment d'un Sçavant moderne. Pour moi je pense que par cette MAIN Louis ne prétendoit designer que l'autorité royale & sa puissance, de laquelle la main est l'emblême naturel, d'où viennent les expressions de *main du Roi*, *main mise*, *main levée*. La Couronne, l'Epée, le Sceptre, & le Bâton étoient d'anciens ornemens de nos Rois, dès le tems de Louis le Débonnaire. Cette main est d'ivoire, trois doigts abaissés, & deux élevés, comme donnant la bénédiction, & posée au-dessus d'un Sceptre d'or.

LOUIS X.





PHILIPPE V,

DIT LE LONG,

XLVI[e] ROI, (*)

DEPUIS L'AN 1315 JUSQU'EN 1321.

Disco justitiam monitus.

Avec de bons avis, j'ai toujours été juste.

PHILIPPE V, dit *le Long*, à cause de sa taille, succéda à Louis Hutin son frere, qui n'avoit laissé qu'une fille, Jeanne, Reine de Navarre, femme de Philippe, Comte d'Evreux, & mere de Charles, surnommé *le Mauvais*, Roi de Navarre. C'est un des plus célèbres exemples de la force de la Loi Salique, qui fut confirmée par les Grands & les Pairs assemblés en Parlement vers les fêtes de la Purification de l'an 1316, PHILIPPE V.

(*) En supprimant ici du nombre des Rois JEAN fils posthume de LOUIS HUTIN & de Clémence de Hongrie.

lesquels déclarerent, tous d'une voix ;
PHILIPPE V. Philippe *Roi de France & légitime successeur de Louis, à faute d'enfans mâles, suivant la coutume inviolablement observée par les François, laquelle exclut à toujours les filles de la Couronne* (*).

Philippe étoit naturellement juste ; bon, mais trop facile. Un Ministre équitable en eût fait un grand Prince, & les gens avides, qui l'entouroient, compromirent son autorité, & l'exposerent à revenir sur ses pas, lorsqu'il eut reconnu l'injustice de leurs conseils. Il avoit conçu le dessein d'introduire en France un seul & même poids, une seule & même mesure ; mais, pour les frais de cette réformation, on proposa un nouveau subside, & l'*impôt ne pouvant se lever, le Réglement demeura là.* Ces frais immenses de commission, & qui devoient aller au cinquieme des biens, suivant Mezeray, prouvent que le projet n'étoit que l'enveloppe d'un impôt. Je crois que c'étoit l'objet le plus sérieux de l'affaire.

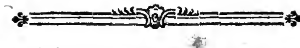
Avant son Regne, les fils de France

(*) *Sit procul à Sceptro Francorum fœmina Princeps.*

puînés étoient déja exclus du partage avec leur aîné. Le premier exemple frappant que nous en ayons, est l'exclusion de Robert, Duc de Bourgogne, de tout droit à la Couronne concurremment avec Henri I. l'un & l'autre fils de Robert le Pieux & petits-fils de Hugues Capet. Mais ce qu'on donnoit aux cadets en *appanage*, c'est-à-dire, pour leur tenir lieu de leur portion héréditaire, leur appartenoit en toute propriété, sans droit de réversion, ce que signifie le mot *Abanage* Allemand, dont nous avons fait celui d'*Appanage*. Philippe le Long, par sa Déclaration du 29 Juillet 1318, en rendant le Domaine de la Couronne *inaliénable*, fixa aussi la nature des appanages, & les rendit nécessairement réversibles à la Couronne, à défaut d'hoirs mâles de l'appanage. PHILIPPE V.

Philippe mourut à Long-Champ, ou, suivant d'autres, à Vincennes le 3 Janvier 1322, nouveau style, n'étant âgé que de vingt-huit ans, & après cinq ans de regne.





CHARLES IV,

DIT LE BEL,

XLVIIe ROI,

DEPUIS L'AN 1321 JUSQU'EN 1327.

Intrà formosus & extrà.

A la beauté du corps il joint celle de l'ame.

CHARLES IV. CHARLES IV, dit *le Bel*, le dernier des fils de Philippe le Bel, & frere des deux Rois précédens, succéda, sans aucune opposition, à Philippe le Long, qui ne laissa que des filles de son mariage avec Jeanne de Bourgogne ; & donna encore un nouvel exemple de l'exécution de la Loi Salique dans la troisieme Race.

Ce regne ressemble aux deux précédens ; on y reconnoît le même esprit, même bonté dans le Roi, même amour de la justice, & même ordre dans les finances & dans la levée des impôts.

Gérard de la Guette accusé & cou-

pable d'un changement de monnoie, lequel causa un soulevement général sous Philippe le Long, fut arrêté & appliqué à la question : elle fut si violente qu'il y mourut ; cela n'empêcha pas que le peuple, animé contre lui, ne traînât son corps par les rues & ne le pendît au gibet de Paris. CHARLES IV.

La bonté de Charles le Bel parut dans la conduite qu'il tint avec Blanche de Bourgogne sa premiere femme, dont il ne punit l'infidélité qu'en la relégant au Monastere de Maubuisson. Il donna une preuve de son amour pour la justice, en faisant condamner au gibet un Seigneur d'Aquitaine nommé Jourdain de l'Isle, qui, dit-on, avoit épousé une niéce du Pape Jean XXII (*). Son crime étoit d'avoir insulté au Roi & à sa Justice, en assommant un Huissier royal de sa propre masse, comme il l'ajournoit à comparoître en Parlement. Il fit voir,

(*) D'autres disent qu'il étoit beau-pere du Pape, & se trompent. De-là, peut-être, notre expression : *Je ne lui pardonnerois pas, fût-il Pape.* Car on ne manqua pas de se servir auprès du Roi de ce moyen, pour obtenir la grace du coupable.

CHARLES IV. dans une autre occasion, sa sévérité & sa clémence, en Roi qu'on n'insulte point impunément, & qui sçait pardonner, comme il sçait punir. Louis, Comte de Nevers, petit-fils de Robert, Comte de Flandres, étoit en procès avec Robert de Cassel, son oncle paternel, sur le Comté de Flandres. L'oncle prétendoit exclure le petit fils, son neveu, dans la succession de son ayeul comme (*) plus proche d'un degré. Le neveu avoit pour lui le

(*) La représentation du fils décédé par le petit-fils dans la succession de son ayeul avec ses oncles, étoit décidée en France dès l'an 595 par un Edit de Childebert, inséré dans les Capitulaires de nos Rois, Tome 1. mais cet Edit ne fut point observé, comme cela est prouvé par les Formules de Marculphe, ch. 10. L. 2. & par le partage de l'Empire que fit Louis le Débonnaire entre ses enfans. La question s'étant renouvellée sous l'Empereur Othon I. la variété des sentimens fut fixée par la voie du duel, qu'on appelloit *le Jugement de Dieu*; on donna un Champion aux neveux qui prétendoient représenter leur pere dans la succession de leur ayeul, & un autre aux oncles qui prétendoient les exclure. Le *Champion de la représentation*, où celui des neveux fut vainqueur, & la représentation s'établit constam-

droit de la repréſentation. La Cour de Paris étoit ſaiſie de la conteſtation. Louis, ſans attendre ſon arrêt, & avant que d'avoir rendu la foi & hommage à ſon Souverain, s'empara du Comté de Flandres. Charles le fit arrêter à Paris & le fit mettre en priſon dans la Tour du Louvre ; & ce ne fut qu'après l'arrêt qui intervint en ſa faveur, parce que ſa cauſe étoit juſte, & à la priere de la Comteſſe, fille de Philippe le Long, qu'il lui rendit ſa liberté.

Mais, voulant tirer de l'argent de ſes Sujets, il fut le premier qui permit au Pape de lever des décimes ſur le Clergé de France, pour y avoir part ; & c'eſt un reproche à ce Prince, qui n'avoit pas beſoin d'un pareil détour. Si l'on en croit Duhaillan, ce fut auſſi l'argent d'Edouard, Roi d'Angleterre, qui le détermina à abandonner ſa ſœur Iſabelle, épouſe d'Edouard. Je ne ſçais ſi l'accuſation eſt bien juſte ; & j'aimerois mieux en croire Mezerai, qui pa-

---

ment en Allemagne, d'où elle a paſſé dans toute l'Europe. Voyez Sigebert ſous l'an 943. cité par Euſebe de Lauriere ſur l'art. 319. de la Cout. de Paris, p. 378.

CHARLES IV. roît attribuer l'indifférence que Charles le Bel fit voir pour Isabelle, dont il avoit d'abord pris les intérêts avec chaleur, en partie à la conduite que tint cette Princesse avec Roger de Mortemer, Gentilhomme Normand, qui étoit trop avant dans les bonnes graces de cette Reine pour ne pas donner lieu à des soupçons peu avantageux à sa sagesse. Il mourut le premier Février 1328, & il fut le dernier de la premiere Branche des CAPÉTIENS. En quatorze ans la France vit cinq Rois, en comptant la derniere année du regne de Philippe le Bel, & la premiere de celui de Philippe de Valois; & un Interregne de quelques mois pendant la grossesse de la Reine, veuve de Charles le Bel.



PHILIPPE VI.



PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS, XLVIIIe ROI,

DEPUIS 1328 JUSQU'EN 1350.

MAISON DE VALOIS, OU SECONDE BRANCHE DES CAPETIENS.

Ramo avulso, non deficit alter.

Une Branche périt, une autre lui succede.

PHILIPPE VI, dit *de Valois*, étoit petit-fils de Philippe le Hardi, & neveu de Philippe le Bel, étant fils de Charles de Valois, & cousin germain des trois derniers Rois, Louis Hutin, Philippe le Long & Charles le Bel. PHILIPPE VI.

Le supplice de Marigni & la mort de la Guette à la question, auroient dû

PHILIPPE V. rendre *Pierre Rhemy*, Seigneur de Montigny, Tréforier de Charles le Bel, plus circonfpect dans fa régie. Le regne de Philippe de Valois commença par la recherche qu'on fit contre Rhemy. Il fut accufé de péculat & de trahifon, & par Arrêt du jour de S. Marc 1328, rendu en la Chambre du Parlement, *en préfence du Roi y féant*, quelque tems avant fon facre, Rhemy fut *jugé à* TRAÎNER ET A PENDRE, COMME TRAÎTRE, foit que le péculat fût regardé comme *trahifon*; foit que Rhemy fût effectivement coupable de trahifon. On dit que *Rhemy*, auffi-bien qu'Enguerrand de Marigni, avoit fait réparer le Gibet de Montfaucon; ce qui donna lieu à cette prédiction en vers du tems:

En ce Gibet ici émi (*)
Sera pendu PIERRE RHEMY.

Après les exemples qu'on a vus fous les deux regnes précédens, de l'exclufion des filles, il eft furprenant que le droit de Philippe de Valois à la Cou-

(*) *Émi*; *in medio*, au milieu.

ronne, ait occasionné de nouvelles contestations. Il étoit incontestablement le plus proche du Trône en ligne masculine, & on ne pouvoit dire sans absurdité que les oncles eussent exclu leurs niéces, filles des deux derniers Rois, à titre de mâles plus prochains, & que Philippe de Valois ne dût pas exclure Edouard III, Roi d'Angleterre, qui ne prétendoit à la Couronne que du chef d'Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, & plus éloigné de la Couronne que ses niéces.

PHILIPPE VI.

Un habitant de Compiegne (Gaguin le nomme *Simon Poillet*) ayant eu la témérité de dire, quelque tems avant la bataille de Crécy (du 26 Août 1346) qu'Edouard avoit plus de droit à la Couronne de France que Philippe; il fut traité en criminel de léze Majesté, & son procès lui fut fait, & il fut condamné à avoir les bras, les cuisses & la tête coupés sur un échaffaud.

Le dessein de s'affranchir de la foi & hommage-lige qu'Edouard devoit au Roi à cause du Duché de Guienne, & comme Pair de France, étoit sans doute le vrai motif de la contestation. Edouard III ne s'étoit point trouvé au

PHILIPPE VI. ſacre de Philippe de Valois, & ce ne fut que ſur la ſommation qui lui fut faite *par deux Chevaliers & deux Clercs en Droit*, de faire la foi & hommage, que n'ayant pas de raiſon de s'en diſpenſer, s'il ne vouloit s'expoſer aux peines féodales de la félonie & de la commiſe, il vint à Amiens pour rendre ſon hommage. Edouard donna lui même à cet acte plus d'éclat & de célébrité qu'il n'en eût eu, s'il ſe fût contenté de s'en acquitter avec moins de pompe. Philippe repréſenta avec tant de dignité en cette occaſion, que tous les efforts du Roi d'Angleterre n'aboutirent qu'à faire connoître de plus en plus la diſtance du Souverain au Vaſſal. Edouard parut, le 6 Juin 1329, habillé d'une longue robe de velours cramoiſi, parſemée de Léopards d'or, ſa couronne ſur la tête, l'épée au côté, avec des éperons dorés, marque de nobleſſe & de chevalerie. Mais il parut debout devant Philippe aſſis ſur un Trône, & vêtu d'une longue robe de velours violet ou pourpre, ſemée de fleurs de lys d'or, la couronne ſur la tête, ſon ſceptre à la main, environné de ſes grands Officiers, du Connétable, du

Chancelier, & du grand Chambellan. Dès qu'Edouard se fut approché, le Chambellan, qui étoit le Vicomte de Melun, lui commanda d'ôter sa couronne, son épée, son ceinturon & ses éperons, & de se mettre à genoux & en devoir de Vassal : ce qui ayant été fait, le même Officier lui prit les deux mains dans les siennes, & lui dit dans les termes consacrés à l'acte : » *Vous devenez homme-* » *lige au Roi ci-présent, Monseigneur,* » *comme Duc de Guyenne & Pair de* » *France, & lui promettez foi & loyauté* » *porter envers & contre tous, sans nulli* » *excepter* : dites, VOIRE (*). « Et Edouard, à genoux, répondit : VOIRE.

Froissard (dont on connoît le penchant pour l'Angleterre) écrit que l'*hommage ne fut fait que de bouche & de parole seulement, sans les mains mettre entre les mains du Roi de France, ou aucuns Princes ou Prélats par lui députés*; mais qu'Edouard étant de retour en Angleterre, & après avoir pris avis de son Conseil sur la forme de l'hommage, envoya sa déclaration ou

(*) C'est-à-dire, *Oui.* VOIRE, *verè : voirement, vraiment.*

PHILIPPE VI. l'acte de foi & *hommage-lige*, dans la forme que le Roi l'avoit demandé. Tout cela, bien entendu, signifie que le Roi d'Angleterre fit à Amiens *sa foi & hommage-lige*; mais que l'acte ne fut signé qu'à Londres. En effet quelle apparence que Philippe se fût contenté de la prestation de l'*hommage-simple* de la part de son Vassal présent, & eût exigé un acte d'*hommage-lige*? N'eût-ce pas été une dérogeance à son droit, & l'Anglois n'en auroit-il pas tiré avantage? La forme d'un hommage si solemnellement rendu étoit alors trop importante pour qu'on se relâchât dans un point aussi essentiel qu'étoit *les mains mettre entre celles du Roi*.

Cet hommage fut suivi de celui qui étoit dû par le même Prince pour le Comté de Ponthieu; & Edouard ayant *supplié* le Roi de lui faire remettre les places de la Guienne dont avoient joui ses prédécesseurs, Philippe répondit avec le ton de supériorité qu'il avoit pris: NOUS Y PENSERONS.

Ce fut après cet acte solemnel, que le Roi d'Angleterre prétendit que la Couronne de France lui appartenoit.

Les Etats de France & d'Angleterre

s'assemblerent à Senlis, & il s'y trouva plusieurs Princes. L'Auteur des Intérêts des Princes a écrit que dans le tems qu'on délibéroit sur cette importante affaire, l'Evêque de Beauvais la termina par un passage de l'Evangile du jour: VIDETE LILIA AGRI, QUÆ NEQUE LABORANT NEQUE NENT. *Admirez les lys, ils ne travaillent ni ne filent.* » Il n'en » faut pas davantage, Messieurs, leur » dit le Prélat, pour vous décider en » faveur du Prince déja élevé sur le » Trône. *Les lys ne filent point*, c'est-à- » dire que la Couronne de France ne » tombe point en quenouille. « Ceux qui rapportent cette anecdote, ajoutent que le passage de l'Evangile fut reçu avec applaudissement & trancha la difficulté, comme si l'on eût eu le texte de la Loi Salique sous les yeux.

Edouard, pour amuser ses Alliés, & en particulier les Flamands, qui avoient juré de ne pas porter les armes contre le Roi de France, en prit les Armes pleines, & fit, dit-on, répandre cette espéce de manifeste en vers du tems, pour justifier le motif du changement de ses Armes.

PHILIPPE VI. *Rex sum regnorum binâ ratione duorum :*
Anglorum in regno, sum rex ego jure paterno ;
Matris jure quidem, Francorum nuncupor idem.
Hinc est Armorum variatio facta meorum.

Je les ai vus traduits quelque part de cette sorte :

Je suis Roi par double raison :
Roi d'Angleterre en ma maison,
Roi de France par ISABELLE ;
Pourquoi de France j'écartele.

Philippe de Valois répondit à Edouard par quatre autres vers du même goût que ceux qu'on vient de lire :

Prædo regnorum qui diceris esse duorum,
Francorum regno privaberis atque paterno.
Succedunt mares huic regno, non mulieres.
Hinc est Armorum variatio stulta tuorum.

Quelque tems avant la bataille de Cassel, ou Montcassel, que Philippe de Valois gagna sur les Flamands le 23 Août 1328, ceux-ci avoient mis dans leurs étendards un Coq, avec cette devise :

Quand ce Coq-ci chantera,
Le Roi (*) trouvé entrera :

(*) Sobriquet que les Flamands & les

dans Caſſel s'entend. La Ville fut priſe après la victoire, qui coûta aux Flamans la vie de vingt-deux mille hommes. Mais ce ſuccès fut ſuivi de bien des pertes. La bataille navale de l'Ecluſe (*) fut un des premiers malheurs. Elle n'abaiſſa pas le cœur de Philippe, qui répondit avec la fierté qui convenoit à un Roi de France, à Edouard, qui lui envoya un cartel où il lui propoſoit un combat entr'eux d'homme à homme, ou de cent Chevaliers avec cent Chevaliers; *qu'il devoit ſe ſouvenir de la différence qu'il y avoit entre un Homme-lige & ſon Souverain; un Duc de Guyenne, vaſſal de ſa Couronne, & un Roi de France.* Cette fermeté ne ſe démentit point, après la funeſte journée de Crécy en Ponthieu, du 26 Août 1346. La plus grande partie de la No-

PHILIPPE VI.

Anglois lui donnoient, à cauſe du degré éloigné de parenté, auquel il étoit venu à la Couronne.

(*) Du 23 Juin 1340.

PHILIPPE VI. blesse de France y périt, & Philippe de Valois eut bien de la peine à se sauver du carnage, après des actions d'une valeur extraordinaire. Etant arrivé de nuit au Château de Bray en Picardie, & le Seigneur du Château, qui étoit sur ses gardes, ayant demandé : *Qui va là?* LA FORTUNE DE LA FRANCE, répondit Philippe.

Pour soutenir le fardeau d'une guerre longue & malheureuse, il fallut avoir recours à des ressources extraordinaires. L'impôt sur le Sel (*), auquel on a donné le nom de *Gabelle*, avoit déja

(*) Les uns attribuent l'invention de la Gabelle à Philippe le Long; les autres, à Philippe de Valois ; les autres, à Charles V, *dit le Sage*, faute de distinguer le tems où cette imposition est devenue *ordinaire* & domaniale, & le tems où ce n'étoit qu'une levée *extraordinaire*. Philippe le Long fut le premier qui mit un double pour livre sur le Sel vendu ; mais il protesta par l'Edit même d'en décharger ses Sujets. Philippe de Valois, par ses Lettres-Patentes de l'année 1328, déclara que le droit de *Gabelle*, qui fut porté à quatre deniers pour livre, ne faisoit point partie du domaine, ou des levées dues & ordinaires : Charles V a rendu l'impôt *ordinaire* & domanial ; ainsi on attribue, avec raison, cet impôt à ces trois Princes.

été imaginé par Philippe le Long : il fut augmenté d'un double à quatre deniers, dès l'an 1328, par Philippe de Valois, comme le plus égal & le moins à charge: cela donna lieu à la plaisanterie des Anglois, qui donnerent à Philippe le nom de *Salique* par allusion à l'impôt, & à la Loi réverée sous ce nom.

Il mourut à Nogent-le-Roi, à quatorze lieues de Paris, dans le Château qui existe encore, le 28 Août 1350, laissant la France dans un état assez fâcheux ; mais néanmoins avec l'accession du Dauphiné que lui donna Humbert, Dauphin de Viennois. Il avoit aussi dessein de réformer les abus du Clergé, & ses entreprises sur la Jurisdiction Royale, dont il voyoit toute la conséquence. Mais les troubles de l'Etat, dont les Ecclésiastiques se prévalurent, ne le lui permirent pas, & cela fut différé jusqu'en 1539 sous François I.

Tout ce que gagna le célébre Pierre de (*) Cugnieres (*de Cugneriis*) fut

(*) Sur Pierre de Cugnieres, voyez l'Indice Alphabétique des Avocats de Cl. Joli, ancien Avocat & Chanoine de Paris, p. 650. Recherches de Pasquier, Liv. 3. chap. 33. fol. 287. de la nouv. édition *in-fol.*

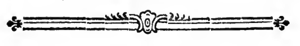
PHILIPPE VI. de jetter les fondemens de l'*Appel comme d'abus*, des Jugemens Eccléſiaſtiques. Appel qu'on peut regarder comme la barriere inſurmontable qui arrêtera toujours les ennemis des droits du Souverain & de nos libertés (*).

On prétend qu'il fut le premier de nos Rois qui réduiſit les Fleurs de lys ſans nombre de l'écu de France à trois, parce qu'on les trouve réduites à ce nombre dans ſon ſceau; mais le Roi Jean & Charles V porterent encore ſemé de *Fleurs de lys*. Peut-être le fit-il pour ſe diſtinguer du Roi d'Angleterre, qui portoit ſemé de France.

Ce fut par émulation qu'il prit pour ſa deviſe un Ange qui terraſſe un Dragon, &c. tenant une lance d'une main & de l'autre l'Ecuſſon des fleurs de lys; l'Anglois, à cauſe de S. George, avoit un Dragon dans ſes Bannieres; & les deux Anges qui, comme deux Génies tutélaires, ſervent de ſupports à l'Ecu de France, lui ſont dûs.

(*) On peut appliquer ces beaux vers à l'effet de cet appel:

Luctantes ventos tempeſtateſque ſonoras
Imperio premit, & vinclis & carcere frænat.
Illi indignantes, magno cum murmure, circum
Clauſtra fremunt, &c.



JEAN,

SURNOMMÉ LE BON,

XLIXe ROI,

DEPUIS 1350 JUSQU'EN 1364.

Si decidit hostis,
Ire super satis est.

A l'Anglois qui fuyoit, je devois un pont d'or.

JEAN, surnommé *le Bon*, à cause de sa sincérité, né à Mauny au Maine le 26 Avril 1329, trouva, en montant sur le Trône, les affaires de la France dans une situation très-fâcheuse, & n'eut acune des qualités nécessaires pour les rétablir. Homme de bien, dit un de nos Historiens, mais malheureux; éclairé dans les petites choses, sans lumieres dans les grandes; beaucoup de bonne foi, & peu de prudence; modéré dans sa famille, violent & passionné ailleurs; bon sans politique: il étoit plus propre à obéir qu'à comman- JEAN.

JEAN.

der.. Elevé par des flatteurs, qui l'avoient accoutumé à croire que la régle des actions des Rois est leur volonté, il vouloit être obéi aveuglément. La France & son Roi trouverent dans ces défauts la source de leurs malheurs. Son regne est fameux par la perte de la bataille (*) de Poitiers, près de Noaille. Jean étoit à la tête d'une armée de quarante mille hommes. Les Anglois n'en avoient que dix mille. Ils ne demandoient que la permission de se retirer, & leur vie sauve : ils se soumettoient à toutes les conditions qu'on pouvoit exiger. Le Roi eût pu trouver tous les avantages d'une victoire, s'il n'eût pas voulu combattre. Premiere faute que l'Histoire ne lui pardonne pas. Dans le combat il en fit d'autres que les gens du métier n'excusent pas non plus. Parmi les causes qui contribuerent à la défaite des François, on a observé que non-seulement le désavantage du lieu, mais aussi l'habillement extravagant du tems rendit leur valeur inutile. On portoit alors des habits dont les manches

(*) Du 19 Septembre 1356.

longues & très larges, à-peu-près comme le sont celles de nos robes de Palais, empêchoient la liberté de l'action. On ne peut trop admirer sa valeur dans cette occasion ; mais suffit-il à un Roi, ou à un Général, d'être soldat ?

Malgré ce grand courage, il paroît que ses troupes n'avoient pas une haute idée de ses talens. Les soldats chantant dans une marche, suivant la coutume, *la Chanson de Rolland*, dont la mémoire a été long tems en vénération ; *Jean*, en s'adressant à l'un d'eux, lui dit, *qu'il y avoit long-tems qu'il n'y avoit plus de Rolland. Cela est vrai*, lui répondit-il ; *mais aussi n'y a-t-il plus de Charlemagne.*

Vaincu, fait prisonnier par le Prince de Galles, fils d'Edouard III, il en reçut tous les honneurs dûs à un Roi de France par son Vassal. Au souper que l'Anglois lui donna, le Roi fut servi par le Prince, qui refusa constamment l'honneur de s'asseoir à la même table. Il ne parut point abattu de ce terrible coup, & dit même au Prince de Galles avec une constance héroïque : *Je comptois vous donner à souper aujourd'hui ; mais le sort des armes en a disposé autre-*

ment, & a voulu que ce fût vous qui
JEAN. *m'en donnassiez.*

Le Victorieux n'oublia rien pour consoler le Roi des disgraces du sort. *Quoique la journée*, lui dit-il, suivant Froissard, *n'ait pas été heureuse pour vous, vous avez pourtant lieu de vous applaudir, & d'être même joyeux; car vous avez acquis le* HAUT NOM DE PROUESSE, *& avez surpassé tous les vôtres en valeur. Je ne le dis pas*, ajouta-t'il, *pour vous louer; car tous ceux de notre parti qui ont vu les uns & les autres, se sont par pleine confiance à ce accordés, & vous en donnent le* PRIX ET CHAPELET. Dans son malheur, c'étoit un grand adoucissement pour le Roi, qui aspiroit au titre de *Vaillant Chevalier*, & qui avoit entrepris de redonner à l'ancienne Chevalerie tout son premier lustre.

Après le refus du Prince de Galles de s'asseoir à la table du Roi, il est étonnant que l'Officier, chargé de donner à boire aux deux Rois, Jean & Edouard, ait présenté, comme l'on dit, la coupe à Edouard avant le Roi Jean; cependant plusieurs Ecrivains le rapportent, & ajoutent que Philippe de Fran-

ce, depuis Duc de Bourgogne, fait prisonnier avec son pere, donna un soufflet a l'Echanson, en lui disant : *Ignores-tu que ton maître est vassal du Roi mon pere ? & crois-tu que sa prison le dégrade ?* Sur quoi Edouard, surpris de la fermeté du jeune Prince, dit, en s'adressant à Jean : *Comment appellez-vous votre fils ? Il se nomme Philippe*, dit le Roi. *Il faut le nommer* HARDI, reprit Edouard ; *puisque, dans la circonstance où vous vous trouvez, il est aussi* HARDI *que si la victoire se fût déclarée pour vous.*

Dans sa prison, où il ne fut pas traité avec tant d'égards, Jean ne parut pas moins ferme. Le Roi d'Angleterre lui ayant proposé sa liberté, à condition de lui faire hommage du Royame de France, comme relevant de celui d'Angleterre ; il répondit nettement : *Qu'il étoit inutile de lui faire des propositions qu'il ne vouloit pas écouter. Les droits de ma Couronne*, ajouta-t-il, *sont inaliénables : j'ai reçu de mes ayeux un Royaume libre & indépendant ; je le laisserai libre & indépendant à ma postérité. Le sort des combats a pu disposer de ma personne, mais non pas des droits sacrés*

JEAN. *de la Royauté que la naissance m'a donnés, & sur lesquels ni ma captivité ni ma mort ne peuvent rien. Heureux si je puis sacrifier ma vie pour l'honneur de la France que Dieu m'a confiée!* La constance du Roi conduisit enfin les choses au Traité de Brétigny du 8 Mai 1360: mais l'exécution entiere de ce Traité s'étant trouvée impossible, Jean, qui, dans ce cas, avoit donné sa parole royale de retourner à Londres, y retourna en effet.

D'après les Ecrivains Anglois, quelques Modernes ont prétendu que son amour pour la belle Comtesse de Salisburi avoit été la véritable cause de son retour. Mais fait-on réflexion aux malheurs, aux chagrins de Jean, qui d'ailleurs n'étoit plus dans sa premiere jeunesse? Eh! pourquoi ne pas faire honneur de cette action à un Prince sincere, ennemi déclaré du mensonge, & qui avoit pour maxime *que si la vérité & la bonne foi étoient perdues, ce seroit dans le cœur & dans la bouche des Rois qu'il faudroit les chercher?*

Il fit sa devise d'une Etoile, pour représenter la Vierge, qui est nommée l'Etoile de la Mer; & de cette devise il

fit un Ordre de Chevalerie, qui est enfin devenu la devise des Chevaliers du Guet; on ajoute un *mot à l'Étoile* (*), sans fondement. Ceux qui font un col- JEAN.

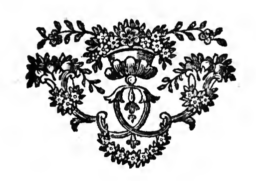
(*) Ce mot étoit, disent-ils, *Monstrant Regibus Astra viam*, par allusion à l'Étoile des Mages. Suivant d'autres, *Immensi tremor Oceani*. L'une & l'autre légende est de nouvelle invention. On peut voir là-dessus la *Devise justifiée* du P. Ménestrier, pag. 73 & 74, & l'Acte de l'Institution de l'Ordre qu'il cite, tiré du Spicilége de Dom Luc d'Acheri, Tom. x. p. 215. Le Roi Jean s'exprime ainsi dans le premier Article : *Biau cousin, Nous à l'honneur de Dieu, de Notre-Dame, & en essaucement de Chevalerie, & accroissement d'onneur, avons ordonné de faire une Compagnie de Chevaliers qui seront appellés les Chevaliers Notre-Dame de la Noble Maison, qui porteront la robe ci-après devisée. C'est-à-savoir, une cotte blanche, un sercot & un chaperon vermeil, quand ils seront sans mantel; & quand ils vêtiront mantel, qui sera fait à guise (pour l'usage) de Chevalier nouvel à entrer, & demeurer en l'Eglise de la Noble Maison, il sera vermeil, & fourré de vair, non pas d'ermines, de cendail ou satin blanc; & faudra qu'ils ayent dessous ledit mantel sercot blanc, ou cotte hardie blanche, chaulces noires & soulers dorez, & porteront continuellement un* ANNEL, *entour la verge duquel sera écrit leur nom ou surnom, ou* (au) *quel Annel aura un émail plat vermeil, en l'émail*

JEAN. lier de cet Ordre se trompent également. Les premiers Statuts de l'Ordre nous apprennent que c'étoit sur l'émail d'une bague, ou sur une agrafe ou *fermail*, que les Chevaliers le portoient.

Il mourut à Londres le 8 Avril 1364, âgé de quarante-quatre ans.

---

une étoile blanche, au milieu de l'étoile une rondette d'azur, au milieu d'icelle rondette un petit soleil d'or, & ou (au) mantel sur l'épaule ou devant en leur chaperon un fermail, ou quel aura une étoile toute telle comme en l'Anel est devise.



CHARLES V, SURNOMMÉ LE SAGE, Ve ROI,

DEPUIS 1364 JUSQU'EN 1380.

Hostes superavit inermis.

Ses lauriers ne sont dûs qu'à sa haute sagesse.

CHARLES V, surnommé LE SAGE à tant de titres, l'ÉLOQUENT, le RICHE, & (*) l'AVOCAT, naquit au bois de Vincennes le 21 Janvier 1337, nouveau style. Il fut Lieutenant du Roi son pere, dès le commencement de sa prison, & déclaré Régent par les Etats assemblés à Compiegne en 1357. Ce Prince, qu'on peut appeller le restaurateur de la Monarchie, remporta plus CHARLES V.

(*) Le titre d'*Avocat*, & celui d'*Eloquent* sont synonymes l'un à l'autre; on disoit encore du tems de *Louis XII*, & même sous François I, *parler aussi sagement qu'un Avocat*, pour dire : *parler très-savamment & très-éloquemment.*

CHARLES V. d'avantages, gagna plus de batailles, sans sortir de son cabinet, que les Rois les plus guerriers à la tête de leurs armées. C'est le témoignage que lui rendit Edouard, Roi d'Angleterre, désespéré de ne pouvoir faire lever le siége de Thouars en Poitou, assiégé par les François. *Il n'y eut jamais*, dit-il, *de Roi de France qui portât moins les armes que Charles V, & qui, sans quitter son cabinet, & toujours la plume à la main, ait donné plus d'affaires à ses ennemis, & à moi en particulier.*

Un trait suffira pour peindre l'état affreux où la France se vit réduite après la journée de Poitiers, par les ravages des Anglois, la méchanceté du Roi de Navarre, Charles, dit le Mauvais, gendre du Roi Jean, & par l'insolence du peuple qu'ameuterent Etienne Marcel, Prevôt des Marchands, l'Evêque de Laon & l'Evêque de Paris lui-même, partisan du Navarrois. Les Etats étoient assemblés pour la délivrance du Roi, quand le Prevôt des Marchands alla à l'Hôtel Saint-Paul, où logeoit le Dauphin, accompagné de trois mille hommes armés. Il se saisit de toutes les avenues; il entre, escorté d'une trou-

pe de ses satellites. Charles étoit avec *Jean de Conflans, & Robert de Clermont, Maréchaux de France, qui tenoient son parti contre le Roi de Navarre. Ne craignez rien*, dit le Prevôt des Marchands au Dauphin, *quelque chose qui arrive. Tout ce qui se fera est nécessaire.* IL FAUT EN PASSER PAR LA. Il donne aussitôt un signal, auquel Jean de Conflans & Robert de (*) Clermont sont massacrés aux yeux du Dauphin, & si près de lui, que le sang réjaillit sur son visage. *Eh quoi!* s'écria alors ce malheureux Prince, *qu'est-ce que ceci? En voulez-vous au Sang de France? Non, Monseigneur*, dit le Prevôt, *rassurez-vous : ce n'est pas vous à qui l'on en veut ; c'est à de mauvais serviteurs qui vous ont mal conseillé.* Alors il lui ôta le chaperon qu'il avoit sur sa tête, & lui donna le sien mi-parti de rouge & de bleu, ou *pers*, qui étoit la livrée de la Ville de

CHARLES V.

(*) Froissard dit que Simon de Buci, qu'il qualifie *Chevalier en Loix* (auquel le titre de *premier Président* du Parlement est donné dans une Ordonnance de Philippe de Valois du 11 Mars 1334) fut aussi tué en présence du Dauphin. *Froissard*, ch. 179 du premier vol. p. 206. de l'édition de Vascosan, *in-fol.* 1559.

CHARLES V. Paris ; prit celui du Dauphin, qui étoit d'un drap noir enrichi de plaques d'or, & le porta tout le jour sur sa tête. On contraignit le Prince à une extrémité encore plus cruelle : on lui fit prendre la livrée des rebelles, & on l'obligea d'avouer le massacre commis en sa présence.

Qu'on juge par-là de la prudence qu'il fallut avoir pour dissiper des nuages d'autant plus épais qu'ils s'élevoient du sein de la Capitale même. Charles les dissipa, & reprit une partie des Provinces dont les Anglois s'étoient emparés, trouva le moyen de mettre cinq Armées sur pied, acquitta les dettes de ses prédécesseurs, racheta les domaines engagés, acquit le Comté d'Auxerre (*) & une grande partie du Comté d'Evreux, rétablit Henri Roi de Castille dans ses Etats, secourut l'Ecosse, & la maintint contre l'Angleterre, & fit tout cela en dix-sept ans de regne ; ne levant pour toutes charges que *trois cent mille livres, y compris le revenu du domaine.* Comment imaginer

(*) Ce Comté ne lui coûta que 31 mille livres.

qu'il

qu'il ait laissé dans son épargne dix-huit millions d'écus, comme quelques-uns l'ont écrit? Ce doute formé par Bodier me paroît des plus raisonnables : cependant il est certain qu'il y laissa des sommes considérables en espèces, & en lingots ; & par une fatalité presque inévitable, ces trésors furent dissipés peu de tems après sa mort, aussi bien que les richesses qu'avoient amassé, depuis lui, François I. & Henri IV. Le mariage des filles de France, qui n'étoit, sous S. Louis, que de dix mille livres, fut réglé à 60 mille livres. Sous Charles V. peu de tems après, il fut porté à cent mille écus, puisqu'on voit la dot d'Anne de France, fille aînée de Louis XI, fixée à cette somme par son contrat de mariage avec Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, *suivant*, est-il dit, *la coutume de la maison de France.*

CHARLES V.

Il mourut des suites du poison que Charles, Roi de Navarre, lui avoit fait donner dans sa jeunesse, le 16 Septembre 1380, n'étant âgé que de quarante-deux ans, sept mois, treize jours. Il aimoit la vérité, & ne pouvoit souffrir les flatteurs, & les éloges

CHARLES V. qu'on donne à toutes les actions des Souverains, même à celles qui en méritent le moins. Son amour pour la Religion étoit accompagné d'un grand zèle pour la Justice : il se plaisoit même à la rendre en personne à l'exemple de Chérébert, de Charlemagne, & de St. Louis ; & il se trouvoit fort souvent aux audiences de son Parlement, où il faisoit admirer la force de son raisonnement, & de cette éloquence insinuante & persuasive qui lui fit donner le surnom d'*Avocat*, *épuisant quelquefois*, dit Mezerai, *tout le sujet*, *& ne laissant rien à dire*, *ni à son Chancelier*, *ni à son Avocat-Général*.

On lui a reproché que les richesses qu'il laissa après sa mort, furent le fruit des impôts qu'il augmenta au double. Mais lui-même se le reprocha, & ordonna à sa mort de les diminuer. Ordres superflus, toujours peu suivis, & qui ne servent que de témoignage contre ceux qui les donnent contre la justice des plaintes des peuples. *Jean de la Grange*, Moine Bénédictin, & depuis Cardinal, Evêque d'Amiens, homme dur, ambitieux & avare, son principal Ministre, étoit l'auteur de ces subsides. Il fut

obligé de se retirer au commencement du regne de Charles V, & se sauva à Avignon où il emporta une richesse immense. CHARLES V.

Il a été le premier de nos Rois qui ait porté le titre de Dauphin ; le premier qui ait mis un impôt réglé & ordinaire sur (*) les vins ; le premier qui ait fixé la majorité des Rois, & le tems de leur sacre, à quatorze ans ; le premier qui ait donné, en titre, les gouvernements de Provinces, ayant donné à Louis, Duc d'Anjou son frere, celui du Languedoc ; le premier qui, depuis Charlemagne, ait donné aux Lettres un lustre réel ; le premier qui ait procuré à la France une traduction françoise de la Bible ; le premier enfin qui ait eu une Bibliotheque royale, laquelle, après avoir été long-tems à Fontainebleau, a fait le fondement de l'immense collection que toute l'Europe

(*) Chilperic avoit déja exigé, mais en nature, la *Huitieme partie des Vins du crû de chaque propriétaire. Unam amphoram vini*, &c. Greg. Tur. L. 5. c. 28. p. 263. *Amphoram, un quartaut* : d'où le huitieme existant a peut-être pris son origine.

admire aujourd'hui. Il ordonna qu'on
CHARLES V. lui cherchât des livres de toutes parts, & vint à bout de rassembler neuf cents volumes, nombre très-considerable, & qui dut couter de grandes sommes dans un tems où l'imprimerie n'étoit point encore en usage.

Suivant Christine de Pisan, qui a écrit la vie de ce Prince, & dont le MS. existe dans la Bibliotheque du Roi, quoique Charles sût très bien le latin, il ne laissa pas d'employer les plus savans hommes de son tems, à la traduction de ce qu'on connoissoit alors de meilleurs livres. Ces traductions étoient, suivant la même Christine, » celle de la *Bible* en trois ma- » nieres, c'est-à-savoir le texte à part, » puis le texte & les gloses ensemble, » & puis d'une autre maniere allegori- » sée. *Item*, le grand livre de Saint » Augustin, de *la Cité de Dieu*. Item, » *le livre du Ciel & du Monde*. Item, » *le livre de Saint Augustin* de Solilo- » quio. Item *des livres d'Aristote éthi-* » *ques*, (c'est-à-dire moraux) *& politi-* » *ques, & maints nouveaux exemples.* » Item, *Végece, de Chevalerie*. Item, *les* » *dix-neuf livres des propriétés des choses*. » Item, *Valerius Maximus*. Item, *Poly-*

» *cratique*, de Jean de Salisburi, Evêque
» de Chartres. Item, *Titus-Livius*, & très
» grand' foison d'autres ; comme sans
» cesser y eut maîtres qui grands gages
» en recevoient, de ce embesoignés «.
Les Savans de son tems, furent Froissard en Flandres, Pierre Dailly, Chancelier de l'Université de Paris & Cardinal, (*) Raoul de Presles, & Nicolas

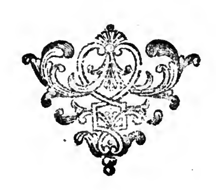
---

(*) Raoul de Presles, ou de Praesles, Avocat & Conseiller du Roi, fut chargé par *Mandement du Roi*, du 28. Octobre 1371. de traduire le Livre de la *Cité de Dieu de S. Augustin pour l'utilité publique, du Roi, du royaume & de toute Chrétienté ;* & pour ce lui étoit ordonnée la somme de QUATRE MILLE FRANCS D'OR PAR CHACUN AN, jusqu'à ce que ladite translation fût faite, à quatre termes par chacun an. Cette pension qui commença en 1371, lui étoit encore payée en 1373. Il avoit, outre cela, des gages du Roi en qualité de Maître des requêtes de son hôtel. La Cité de Dieu contient XXII. livres. Je doute que nous ayons des traductions aussi bien payées. Ce Raoul de Presles étoit bâtard, fils de Raoul de Presles, & de Marie de la Porte, dite de Vertus. Sa traduction a été imprimée à Abbeville en 1486, & à Paris en 1531. Indice alphab. des Avocats de Loisel, pp. 739 & 740.

(*) Oresme, natif de Caen, Evêque

CHARLES V. de Lisieux.

(*) Nicolas Oresme fut chargé par mandement du Roi du 5 Février 1372, de la traduction de la *Morale & de la Politique d'Aristote*, & fut employé dans le compte de François de Chanteprime Receveur Géneral des Aides, ainsi qu'un *frere Jean* CORBECHON, de l'Ordre de S. Augustin, pour la peine & travail qu'il avoit eu à translater en François un Livre pour le Roi, appellé, *de Proprietatibus rerum*. Indice des Avocats, p. 735.





CHARLES VI,

LIe ROI.

DEPUIS 1380, JUSQU'EN 1422.

Præstare potest furor insontem.
Mon malheur sert d'excuse aux malheurs de l'Etat.

CHARLES VI, dit *le bien aimé*, fils aîné de Charles V, & de Jeanne, fille de Pierre I, Duc de Bourbon, naquit à Paris le 3 Décembre 1368, & n'avoit par conséquent pas encore douze ans, lorsqu'il succéda à son pere. Charles VI, qui pouvoit passer pour l'homme le plus robuste de son tems, puisqu'il ouvroit & redressoit de ses mains un fer de cheval, étoit malheureusement d'un esprit extrêmement foible. Ferme & même opiniâtre dans ses résolutions, il ne se rendoit que trés-difficilement aux raisons qui les combattoient; il étoit plutôt prodigue que libéral, & ne croyoit jamais donner assez. Elevé dans les principes dange-

CHARLES VI.

CHARLES VI.

reux d'un pouvoir trop absolu, il n'y connoissoit point de bornes, pas même celles que la sagesse doit y mettre. Jean de la Grange, Cardinal d'Amiens, avoit été premier Ministre sous Charles V, & il avoit abusé du crédit qu'il avoit eu sous les dernieres années de son regne, en poussant les impôts à un degré où on ne les avoit point encore vus. Il avoit déplu au Dauphin par quelque leçon desagréable qu'il s'étoit ingéré de lui faire. Peu de tems après la mort de Charles V, le Roi parlant du Cardinal à *Savoisi* qui se trouva présent : Dieu merci, lui dit-il, Savoisi mon ami, Nous allons être débarrassés de ce CAPELLAN. (C'est comme qui diroit aujourd'hui *de ce Prestolet*). Le Cardinal, qui l'entendit, ne se le fit pas dire deux fois, & se retira à Avignon avec les richesses immenses qu'il avoit rassemblées par ses extorsions (*). Charles étoit brave, & montra

(*) Ce sont les termes de Gaguin, qui y ajoute cette judicieuse réflexion justifiée par trop d'exemples. *Illud siquidem nonnunquàm compertum est inter Francos plùs damni in Remp. invehi, dùm* SACERDOTIS *consilio res agitur, quàm cùm prudens aliquis ex sæculi nobilitate rebus gerendis præficitur.* ILLE

dès son enfance des marques de son amour pour la gloire que donnent les armes. Son pere lui ayant fait voir une couronne d'or, ornée de pierres précieuses, & un casque d'acier doré, lui demanda ce qu'il aimoit mieux, ou du casque ou de la couronne? Tout jeune qu'il étoit, il répondit, sans hésiter, *que s'il avoit à choisir, il aimeroit encore mieux le casque.* CHARLES VI.

La même inclination parut, lorsqu'il fut parvenu à la Couronne: ses officiers étalant à ses yeux, d'un côté, les riches ameublemens, les joyaux, & les trésors que Charles V avoit amassés, & de l'autre, des armes, des lances, des épées, des cuirasses, & les autres pièces qui faisoient l'armure du tems: *Voilà*

enim, nescio quâ insatiabili ambitione, omnia sibi vindicat; Hic populi misertus, & communitatis detrimentum suum esse ratus, Reip. benè, ut potest, consulit. Ille fastum & pompam ex dignitate metiens, eò audaciùs divitias congerit, quò minùs ultionem timet ecclesiasticâ libertate protectus. Hic autem opes suas cum Republ. conjunctas esse non ignarus, ex publico incommodo privatum quoque auguratur: namque res suas ex Reip. statu considerat, illas sine hâc nequaquàm stare posse intelligit. Gaguin. in Carolo VI. L. 16. 9. fol. 168.

ma part, dit le jeune Roi, en regardant
CHARLES VI. ces armes, *& je la préfère à tous les trésors que mon Pere m'a laissés.*

Un trésor vraiment préférable à tous ceux que Charles V laissoit à son Fils, étoit la sagesse, & l'esprit de paix dans la maison royale, qui disparurent presque aussi-tôt que lui. Pendant la vie de Charles V, les quatre Princes du Sang (*) unis avec le Roi, sembloient, dit un ancien Historien, être *cinq têtes sous un chaperon.* L'ambition & les autres passions les diviserent, & mirent la France à deux doigts de sa perte. On dut prévoir où se porteroient les esprits, par ce qui se passa au festin du sacre du Roi, qui se fit à Reims le 4 Octobre 1380. Le Duc d'Anjou, l'aîné des oncles de Charles VI, s'étant placé à la droite, Philippe, Duc de Bourgogne, qui prétendoit que, comme premier Pair, il avoit droit de préséance sur le Duc d'Anjou son

(*) C'étoient Louis de France, Duc d'Anjou; Jean, Duc de Berry; Philippe, dit le Hardi, Duc de Bourgogne, freres de Charles V, & Louis II, Duc de Bourbon, frere de la Reine, oncles de Charles VI.

frere, s'alla (*) placer entre le Roi & le Duc, sans le moindre ménagement. La prétention des Pairs au sacre, sur les Princes du sang, ne fut réglée, comme nous l'observerons, qu'à celui de François II. Les fonds que Charles V avoit laissés furent dissipés; les troupes furent mal payées; on augmenta les subsides; il en résulta du désordre & des séditions. Les guerres intestines furent suivies des guerres du dehors; enfin Charles tomba dans ce funeste état, où le seul bonheur qu'il eut, fut de ne pas connoître ses malheurs & ceux de la France. Une amourette du Duc d'Orléans, qu'on appelloit alors le Duc de Touraine, & l'indiscrétion de ce Prince, furent le principe de bien des maux. Louis, Duc de Touraine, avoit une maitresse; il en fit confidence à Pierre de Craon son favori; celui-ci eut la foiblesse d'en parler à Valentine de Milan, épouse du Prince, Italienne & jalouse. Elle le lui repro-

(*) Quelques-uns ont écrit que ce fut cette action qui fit donner le nom de Hardi à PHILIPPE, Duc de Bourgogne: c'etoit un homme violent & emporté, & qui causa une partie des malheurs de la France.

CHARLES VI. cha. Le Duc, irrité contre son favori, le fit exiler de la Cour. Au lieu d'attribuer entierement sa disgrace au Duc de Touraine, Craon l'imputa à Olivier Clisson, Connétable de France, son ennemi. Il le menaça de s'en venger, & il exécuta sa menace, en l'attaquant dans la rue de la Culture Sainte Catherine avec quarante hommes armés: Clisson y fut laissé pour mort, & son ennemi se retira auprès du Duc de Bretagne. Charles VI fit d'inutiles démarches pour engager le Breton à lui livrer Pierre de Craon. Offensé au vif de ce refus, il resolut de le réduire par la voie des armes, & leva des troupes pour lui faire la guerre. Il marchoit contre lui, lorsqu'il tomba dans cette démence, qui a fait le malheur de son regne.

Charles VI, comme je l'ai dit, avoit naturellement l'esprit très-foible. Son pere, qui le connoissoit, avoit dit, en le recommandant à ses oncles, que toute sa confiance étoit en eux. *L'Enfant*, ajouta-t-il, en parlant du Dauphin, *est jeune, & léger d'esprit, & aura bien métier qu'il soit conduit & gouverné de bonne doctrine.*

En 1391, il avoit été attaqué d'une fiévre chaude, dont on eut beaucoup de peine à le guérir. Il étoit malade lorsqu'il se mit en route, & ce fut malgré le conseil de ses médecins qu'il entreprit le voyage, en 1392, au mois de Juin; il étoit à cheval, & la chaleur étoit excessive. Après ces remarques, on n'est plus surpris de l'état où tomba ce malheureux Prince; & il ne faut s'en prendre ni aux sorciers, ni à la magie. C'est ainsi qu'un Historien (*), peu éloigné du tems, retrace cet évenement.

» Si partit le Roi de la ville du Mans, » & sa compagnie, un jour de vendre- » di 26 Juin 1392, entre neuf & dix » heures du matin, que le soleil étoit » clair & chaud; & au moyen de la » grande chaleur, les Princes s'étoient » éloignés les uns des autres, pour ob- » vier à la poudre. Et comme ils étoient » à une lieue du Mans, au détour d'un » chemin, entre deux arbres, un grand

(*) Jean Boucher dans ses Annales d'Aquitaine, où il y a des choses curieuses & qu'on ne lit point ailleurs: voyez ce que j'ai dit sur cet Historien dans la Bibl. Hist. & Crit. du Poitou. Tome 3.

CHARLES VI.

» homme qui n'avoit chapeau, bonnet, chauffes, ne fouliers, vétu d'une fimple jaquette déchirée, fe lança à travers du chemin, & fe prit aux rênes du cheval que le Roi montoit, & l'arrêta tout coi, en lui difant : *Demeure, Roi ; ne chevauche plus avant ; retourne d'où tu viens ; car tu es trahi.* Cette parole effraya le Roi, qui jà avoit le cerveau foible. Ceux de fa garde *frapperent fur cet homme,* & ne furent qu'il devint.

Voici un recit exact, fimple, très-bien circonftancié, & dont l'auteur ne donne point dans le merveilleux : c'eft ainfi qu'il continue.

» Advint qu'en chevauchant, bientôt après l'un *de fes pages*, qui portoit fa lance, la laiffa tomber fur le chapeau d'armes d'un autre page. Le Roi, qui rêvoit encore à ce que lui avoit dit ce pauvre homme inconnu, au bruit de ce coup, treffaillit, & lui fembla avoir tout autour de lui fes ennemis, qui couroient fus pour le mettre à mort, & perdit la connoiffance de toute fa compagnie ; parquoi tira fon épée, & donnant des éperons à fon cheval, tant qu'il

» put, donna sur ses pages, pour les » occire, cuidant (*) que ce fussent ses » ennemis. Il courut aussi après le » Duc d'Orléans, qui n'étoit pas loin » de lui, & n'eût été qu'il s'enfuit, & » que Messieurs ses Oncles vindrent à » son secours, avec autres de la com- » pagnie, il eût été occis. Mais encore » ne purent-ils tant faire, que plusieurs » ne fussent blessés; finalement un Che- » valier de Normandie, nommé Guil- » laume Martel, son Chambellan, sau- » ta de terre sur la croupe du cheval » que le Roi chevauchoit; & par der- » riere embrassa le Roi bien étroi- » tement, & firent tant qu'on lui ôta » son épée, & puis fut descendu de » cheval «.

Dans tout ceci, il n'y a d'extraordinaire que l'homme inconnu qui arrête le Roi, & il est presque visible que c'étoit un homme aposté par les Princes du Sang, de concert avec le Duc de Bretagne, pour détourner, par cette voie singuliere, le Roi d'un projet qu'ils desapprouvoient, & dont ils n'avoient

(*) Croyant.

pu le dissuader par un autre moyen.
CHARLES VI. L'esprit foible de Charles VI prêtoit à cette ruse.

Bien des Auteurs ont dit que ce fut pour amuser le Roi, pendant sa folie, qu'on imagina les cartes à jouer; d'autres en font remonter l'origine vers le tems du Roi Jean son ayeul; & quelques Modernes la reculent jusqu'au tems de Charles VII. Ce seroit à cette derniere opinion que je me fixerois volontiers. Lahire, dont le nom est au bas du valet de cœur, pourroit bien en être l'inventeur, & s'être fait compagnon d'Hector, & d'Ogier le Danois, qui sont les valets de pique & de carreau (*). On eût dit que tout se réunissoit pour contribuer aux malheurs du Roi, & à ceux de la France; l'on étoit venu

(*) Le Pere Méneftrier est celui qui a le mieux traité cette matiere: le Pere Daniel, qui s'est livré à tout le feu de son imagination, à l'exception de ce qu'il emprunte du P. Méneftrier, & qu'il donne comme le sien, ne présente que des chimeres. L'origine des cartes est traitée, dans la préface du *jeu des cartes du Blason*, d'Oronce Finé de Brianville, imprimé à Lyon en 1690. Je crois cette préface, du P. Méneftrier.

à bout, à force de soins & de remèdes, de rétablir la santé du Roi. Mais un nouvel accident l'affoiblit au mois de Janvier 1393. Le Roi & quelques autres Seigneurs dansoient à un bal qui se donnoit à l'Hôtel Saint Paul, à l'occasion du mariage d'une des Dames de la Reine; six Seigneurs masqués & habillés en sauvages, étant entrés dans la Salle, le Duc d'Orléans s'approcha de l'un d'eux, avec un flambeau à la main pour les reconnoître, & mit le feu à la peau qui les couvroit, qui n'étoit que du poil collé sur de la toile avec de la poix; la flamme se communiqua de l'un à l'autre, & toute la salle s'en trouva remplie. On se presse pour sortir, la porte se trouve trop étroite; ce ne sont que cris & confusion. Heureusement la Duchesse de Berri couvrit le Roi, & le préserva de cet horrible accident. Trois Seigneurs périrent dans la flamme. Nantouillet se sauva, ayant eu assez de présence d'esprit, pour aller se jetter dans une cuve pleine d'eau, qu'il trouva dans l'échansonnerie. La peur que le Roi eut, le fit retomber malade; & il n'eut plus que quelques intervalles de raison. Il la per-

dit après une troisieme rechute en 1395.
CHARLES VI. Il y avoit des jours, où il paroissoit tout hébété; d'autres, où il crioit comme un homme au milieu des supplices les plus violens. Il oublia sa qualité, son nom, & ne pouvoit souffrir la vue de sa femme, laquelle, loin de plaindre le sort de ce Prince infortuné, le laissoit manquer de tout. A peine avoit-on l'attention de le changer de linge. La Duchesse d'Orléans, (Valentine de Milan) étoit la seule des Dames de sa Cour qui vint à bout de lui dans ses accès. On l'accusa de l'avoir ensorcelé, & le peuple qui aimoit son Roi avec d'autant plus de tendresse, qu'il le voyoit plus malheureux, fut si persuadé du prétendu sortilége, que la Duchesse se retira pendant quelque tems à Château-Neuf sur Loire, pour éviter les insultes qu'elle avoit lieu d'appréhender. La magie de la Duchesse étoit sans doute la même, que celle qui avoit opéré sur le cœur de la Reine, en faveur du Duc d'Orléans, mari de Valentine. Le pouvoir du Prince sur l'esprit d'Isabeau n'étoit guere moins grand, que celui de la Princesse sur Charles; & l'Histoire les accuse assez ouvertement

d'un commerce de galanterie.

Charles mourut le 21 Octobre 1422, après quarante-deux ans, un mois, dix jours de regne, si l'on peut donner ce nom à la situation d'esprit & de corps où il se trouva depuis le mois de Juin 1392. Ses funérailles, où pas un Prince du Sang n'assista, & où aucun n'alla à l'offrande que le Duc de Betford, ne laisserent pas de se faire avec magnificence. L'implacable Isabeau de Baviere étant parvenue à faire proscrire son propre fils Charles VII, Betford prit le titre de Régent; & à l'inhumation de Charles VI, Berry, Roi d'armes, ayant, suivant l'usage, crié sur la fosse: *Dieu veuille avoir pitié & merci de l'ame de très-haut & très-excellent Prince, Charles, Roi de France, VI du nom, notre naturel & souverain Seigneur*, ajouta aussi tôt: *Dieu doint bonne vie a Henri V* (*) *par la grace de Dieu, Roi de France & d'Angleterre.* N'eût-on pas dit qu'on faisoit plutôt les funérailles de la France, que celles de Charles VI? CHARLES VI.

(*) Ce Prince n'étoit encore âgé que d'un an.

CHARLES VII,

LIIe ROI,

DEPUIS 1422, JUSQU'EN 1461.

Et Deus & melior litem Natura diremit.

Le Ciel & la Nature ont fini la querelle.

CHARLES VII. CHARLES VII, surnommé *le Victorieux*, à cause des victoires qui le firent monter sur le Trône de la France, duquel il ne tint pas à sa mere de le faire descendre, naquit le 22 Février 1403. Il se trouva presque dépouillé de tous ses Etats au commencement de son regne, & il ne lui restoit qu'Orléans & Bourges; aussi ses Ennemis l'appelloient-ils, par dérision, le *Roi de Bourges*. Il aimoit naturellement le repos, & les plaisirs; & s'amusoit avec des gens de Lettres, & avec la belle Agnès Sorel sa maitresse, à danser des ballets, ou à dessiner des parterres, *tandis que les Anglois*, dit Duhaillan, *parcouroient ses Etats, la craie à la main*. Livré aux plaisirs où le portoient son âge, son penchant, & des flat-

teurs, plus à craindre pour les Rois que leurs propres foibleſſes, il avoit imaginé un ballet, & il ſe divertiſſoit avec ſa petite Cour ; il y danſoit, ſans penſer qu'il n'alloit bien tôt être Roi que de nom, lorſqu'appercevant Poton de Saintrailles, & Etienne Vignoles, dit la Hire, qui venoient d'entrer dans la ſalle : » Eh bien ! mes amis, leur dit-» il, que penſez-vous de cette fête ? » ne trouvé-je pas le moyen de me » divertir» ? *Oui, Sire,* lui répondit l'un d'eux, *il faut convenir qu'on ne ſauroit perdre une couronne plus gaiement.* Au lieu de ſe fâcher de la liberté de ce reproche, Charles en fut touché, & penſa au rétabliſſement de ſes affaires. CHARLES VII.

Le célebre de l'Hopital, qui n'étoit encore que Préſident de la Chambre des Comptes, lorſqu'il compoſa le beau poëme latin du ſacre de François II, n'a pas manqué d'y enchâſſer ce trait hiſtorique, parmi les autres leçons qu'il donne au jeune Roi.

Une autre occaſion réveilla le Prince aſſoupi, & il fut d'autant plus ſenſible à la leçon, qu'elle lui venoit d'une perſonne chérie. La belle Agnès Sorel, ſe reprochant de voir le Roi dans une

CHARLES VII.

espece d'insensibilité pour la gloire, chercha à le tirer de sa léthargie. Persuadée de l'ascendant qu'elle avoit sur l'esprit du Roi, elle parut un jour assez triste auprès de lui. Il lui en demanda la raison: *Sire*, lui répondit-elle, *peut-être suis-je à la veille de m'éloigner de vous. J'ai fait tirer mon horoscope* (*); *on me prédit l'honneur d'être aimée d'un grand Roi: ce ne peut être vous, qui allez bientôt être entierement dépouillé de vos Etats. Pour remplir mon sort, il faut que je passe à la Cour du Roi d'Angleterre, qui va joindre votre Royaume au sien.* Baïf, en parlant de cette Belle, au second livre de ses Poëmes, rapporte la chose autrement; & se contente de dire qu'Agnès encouragea le Roi à marcher contre son ennemi. Ce qu'il dit du caractere de Charles VII, & de la générosité d'Agnès, mérite bien d'être rapporté: on pardonnera au Poëte, en faveur de l'Historien (**).

(*) L'Astrologie judiciaire étoit à la mode sous Charles V, & Charles VII y avoit beaucoup de foi.

(**) Il y a un très-joli dialogue dans Fontenelle, où Agnès Sorel rapporte cette anecdote.

CE Roi, comme un Pâris enchanté d'une Hélene ; CHARLES VII.
De l'ardeur de l'amour, portant son ame pleine,
Estimoit presque moins perdre sa royauté,
Que de sa douce amie éloigner la beauté.
Charles, quoique l'Anglois ravageât son royaume,
Jamais qu'à contre-cœur ne prenoit le heaume;
Volontiers, non chalant de son peuple & de soi,
Pour mieux faire l'amour, eût cessé d'être Roi.
Content d'être Berger aveeque sa Bergere . . . . .
Soudain un bruit courut qu'une molle paresse
Endormoit le Monarque au sein de sa Maitresse,
Par qui, de son bon gré, souffroit d'être mené,
Ayant perdu le cœur, du tout efféminé.
AGNÈS ne put celer, en son courage digne
De l'amie d'un Roi, reproche tant indigne.
Mais comme l'éloquence, & la grace elle avoit,
L'avertit, en ces mots, du bruit qui s'émouvoit ....
Vous aimant, je ne puis souffrir que l'on médise
De Votre Majesté; que, pour être surprise
De l'amour d'une femme, on l'accuse d'avoir
Mis en oubli d'un Roi l'honneur & le devoir.

Agnès Soreau, *Sorel, ou Sorelle*, naquit au village de Fromenteau en Touraine, près de Loches, & étoit Fille de Jean Sorel, Seigneur de Saint-Geran, & de Catherine de Magnelets, dite Tristan, fille de Jean, dit Tristan, Seigneur de Magnelets, & de Marie de Jouy. Agnès mourut le 9 Février 1449, & est inhumée à Loches. J'aurai occasion de parler de son tombeau.

CHARLES VII.

Donques, SIRE, armez-vous; armez vos gens de
guerre;
Délivrez vos Sujets; chassez de votre terre
Votre ancien ennemi : lors bienheureuse moi,
Qui aurai la faveur d'un magnanime Roi.
D'un Roi victorieux, étant la bien aimée,
Je serai pour jamais des François estimée.
Si l'honneur ne vous peut de l'amour divertir,
Vous puisse au moins l'amour de l'honneur avertir.
Elle tint ce propos, & sa voix amoureuse
Du gentil Roi toucha la vertu généreuse;
Qui long-tems, comme éteinte en son cœur, crou-
pissoit
Sous la flamme d'amour, qui trop l'assoupissoit.
A la fin sa vertu s'enflamma, renforcée
Par le même flambeau qui l'avoit effacée.

Il avoit été réduit aux dernieres extrémités, après la perte de la bataille de Crévant, & de celle de Verneuil; & l'Histoire rapporte *qu'on ne servoit plus sur sa table que deux Poulets, & une queue de Mouton.*

Orléans lui restoit encore : il s'agissoit de conserver cette Ville importante, qui étoit assiégée & pressée de fort près par les Anglois. Les François qui avoient voulu empêcher un convoi de harengs, que les ennemis conduisoient au camp, au commencement du carême de

de l'an 1428 (*), avoient été battus. Enfin le Ciel se déclara pour la France : le Duc de Bourgogne s'offensa de ce que les Anglois avoient ouvertement refusé la proposition que Charles VII faisoit de lui livrer Orléans : *ne voulant pas*, disoit Bethdfort, *qu'après avoir battu les buissons, un autre que lui attrapât les oiseaux*. Cette Ville fut la pomme de discorde que le Roi & son Conseil eurent l'adresse de jetter entre les Anglois & le Bourguignon. Ce dernier chercha à se réconcilier avec le Roi, & devint traitable. Jeanne d'Arc, native de Domremi, près de Vaucouleurs en Lorraine, dite *la Pucelle d'Orléans*, parut ; & cette nouvelle Débora sauva sa Patrie, mit son Roi sur le Trône ; & accompagnée de Dunois, qu'on appelloit le bâtard d'Orléans, du Duc d'Alençon, de Poton de Saintrailles, & d'Etienne Vignoles, dit la Hire, fit des prodiges de valeur, & chassa les

CHARLES VII.

(*) Les troupes observoient alors le carême très-exactement, & l'ont fait long-tems depuis. On paye encore aujourd'hui aux Officiers de la Chambre des Comptes, parmi les autres droits, LE DROIT DE HARENCS.

CHARLES VII. Anglois non-seulement d'Orléans & de la Beauce, mais presque de toute la France.

De quelque œil qu'on envisage cette Fille extraordinaire, sa conduite & ses exploits tiendront toujours du miracle. Qu'elle ait été simple Bergere, ou, comme le dit Moustrelet, servante de cabaret, ou même, suivant quelques Auteurs, *amie* de Dunois, ou de Baudricourt; qu'elle tînt sa mission du ciel, ou de la politique du Souverain, & de sa Cour (*), il n'en est pas moins

(*) Du Haillan, qu'on regarde communément comme le premier de nos Historiens qui ait fait passer la mission de la Pucelle d'Orléans pour un coup d'adresse, & de politique des Grands, & de la Cour de Charles VII, n'a suivi en cela qu'une tradition déja établie par un Auteur d'un grand nom, par Guillaume de Bellay Langey, Auteur *des instructions sur le fait de la guerre, ou de la Discipline Militaire*, imprimées in folio, chez Vascosan en 1549. C'est ainsi que du Bellay s'exprime dans cet ouvrage, Liv. II. fol. 56. » Du tems du Roi Charles VII, en » la guerre qu'il avoit contre les Anglois, » fut Jehanne la Pucelle en France réputée » une personne divine; & chacun affermoit, qu'elle avoit été envoyée de par

certain qu'elle fit des actions d'une valeur inouie. Un Auteur Prussien, qui a fait la description de Paris en vers latins, n'a pas fait difficulté de lui donner le titre de *Patrone de la France*, en la comparant à Sainte Genevieve, Patrone de Paris. Ce témoignage, rendu par un étranger à notre héroïne, a été omis par l'Abbé Lenglet, & méritoit de figurer parmi ceux qu'il a produits. CHARLES VII.

Quelques Modernes ont prétendu que le surnom *de Victorieux*, donné à Charles VII, n'étoit pas un titre bien

» Dieu. *Mais, à ce que l'on veut dire, ce » avoit été le Roi qui s'étoit avisé de cette ru- » se, pour donner quelque bonne espérance » aux François, leur faisant entendre la sol- « licitude que notre Seigneur avoit de son « Royaume ;* & avecques ce que le dit Roy » travailloit en ce que la susdite Jehanne fût » trouvée véritable en ses dits, & que la » plupart de ses entreprises vinssent à bonne » fin ; pour exécuter lesquelles, elle-même » s'armoit, & se trouvoit parmi les Che- » valiers aux Combats. Les François y eu- » rent une telle fiance, que delà en avant » la force des Anglois descheut de jour en » iour, & la leur augmenta ». Il paroît que l'Abbé Lenglet a ignoré ce passage. Il n'auroit pas si maltraité du Haillan.

CHARLES VII. mérité par ce Prince, plus porté au plaisir & au repos, qu'à la gloire des armes. Mais quand il seroit vrai qu'il n'auroit aucune part à ce que firent les Capitaines qu'il employa (*), ce qu'on ne sauroit dire sans injustice ; il fit voir lui-même, en plusieurs occasions, une valeur réelle, & en particulier au siége de Pontoise. La Ville fut prise après un assaut qui dura près de trois heures ; il fut l'un des premiers qui entra dans la place à la tête de ses Gardes. *Il marcha en décousant ses ennemis*, dit Berry son Historien, *& mettant en fuite tout ce qui se trouva devant lui jusqu'au Château.* Après la prise de la place, il fit voir qu'il étoit digne de sa victoire par la bonté avec laquelle il en usa. Il monta

(*) Dès les premiers tems, les anciens Germains attribuoient à leurs Princes tous leurs exploits. Tacite l'atteste, dans ce qu'il nous apprend de leurs mœurs. *Le Prince*, dit Bodin (Liv. 5. de sa *Rep.* ch. 4) *est toujours celui auquel est dû l'honneur de la victoire, ores qu'il s'absente le jour de la bataille, comme faisoit Charles V, Roi de France, qui donnoit les armes à un de ses Gentilshommes . . . ayant vu combien la prise de son pere avoit coûté à la France.* Bodin, au lieu cité.

à cheval, ayant le Dauphin à côté de lui, & alla dans les places, dans les Eglises, pour mettre à l'abri de toute espece de violence les femmes, & les gens de Campagne, qui s'étoient retirés à Pontoise. Le lendemain il fit savoir à ceux qui étoient entrés les premiers dans la Ville, qu'il vouloit récompenser leur courage; qu'ils eussent à se présenter : les uns reçurent en présent des sommes considérables; il assura des pensions aux autres, & annoblit ceux qui s'étoient le plus distingués, & leur donna des armoiries. CHARLES VII.

Avec quelques défauts, Charles avoit de grandes qualités : sa reconnoissance pour ceux qui s'étoient attachés à sa personne, lui gagnoit les cœurs de tous ceux qui le servoient.

Tanneguy du Chatel (*), Prevôt de Paris, ayant demandé lui-même à s'é-

(*) Ce Tanneguy du Chatel mourut en 1449 : on l'a souvent confondu avec son neveu, nommé comme lui, Tanneguy du Chatel, mort en 1477, & qui prit soin des funérailles de Charles VII, pour lesquelles il dépensa trente mille écus.

CHARLES VII. loigner, pour faciliter l'accord d'entre le Roi, & les Princes dont Tanneguy, accusé de la mort de Jean, Duc de Bourgogne, étoit haï; Charles VII lui dit, les larmes aux yeux: *Prevôt, mon ami, je vous appellerai toujours mon pere; & puisque vous consentez à vous exiler, retirez-vous à Beaucaire, dont je vous donne l'Office de Sénéchal: & si serez payé des gages de votre Office de Prevôt de Paris, & aurez toujours pensions, & gages extraordinaires, avec quinze archers pour la garde de votre personne; & si veux que vous m'appelliez votre fils.*

L'Eglise lui dut la célebre Pragmatique-Sanction, composée des decrets du Concile de Basle, & arrêtée à Bourges le 7 Juillet 1438. On sait que cette loi, célebre par la contradiction qu'elle a éprouvée, & à laquelle on a long-tems donné le nom de *Palladium* de la France, rétablissoit les élections ecclésiastiques, & abolissoit les réserves, les expectatives, & les annates.

A peine fut-il sur le Trône, qu'il réforma le désordre des monnoies, qui entraînoit la ruine de l'Etat: & dès l'an 1422, au mois de Novembre, le marc

d'argent, qui étoit à 80 livres tournois à 1600 piéces pour marc d'œuvre, fut réduit à 8 livres tournois. Cette démarche servit beaucoup au rétablissement de ses affaires. CHARLES VII.

Malgré les embarras & les affaires d'un regne agité de troubles & de guerres intestines & étrangeres, son amour pour les lettres & la justice n'en fut pas moins vif ; & il avança beaucoup le projet que Charles V, son ayeul, avoit formé de polir la Nation, & d'introduire les Sciences dans son Royaume. C'est à lui que nous devons les Chroniques de France, ou le premier plan d'une Histoire générale de France. Alain Chartier (*) peut être regardé comme le premier de nos Poëtes, & le premier qui ait connu notre langue, que Villon conduisit au degré de perfection dont elle étoit alors susceptible. Il suffisoit d'annoncer quelque talent, d'avoir quelques dispositions aux sciences pour s'attirer l'attention du Roi, & mériter ses secours. S'il est vrai que

(*) Il étoit frere de Guillaume Evêque de Paris.

ce soit Charles VII qui ait imaginé
CHARLES VII. *le grand ressort* de la mission de la Pucelle, pour relever le courage des François, & leur faire comprendre, ainsi que s'exprime du Bellay, *la sollicitude que notre Seigneur avoit de son royaume, & de Charles lui-même*, il faut le regarder comme l'un des plus adroits politiques de son siècle, & l'auteur de ce *coup d'état* ne sauroit passer que pour un génie supérieur.

Son adresse & sa politique paroissent encore dans le pouvoir qu'il acquit de lever *tailles à son plaisir, & sans le consentement des Etats de son Royaume.* Il mit à profit, pour en venir à bout, toutes les circonstances, les pressans besoins de l'Etat, & le paiement des troupes qu'il falloit licencier; on gagna les uns par des pensions, d'autres par des priviléges. Tout cela fut conduit avec une sagesse qui caractérise celle du Roi & de son Conseil; de sorte que François I, qui disoit *que Louis XI avoit mis les Rois hors de page*, pouvoit dire que Charles VII avoit au moins commencé ce grand projet. Dans ces occasions, le point le plus important & le plus difficile, est de *casser la glace.* Et

c'eſt ce que fit Charles VII avec une modération qui fit, même pendant ſon regne, regarder comme une choſe fort avantageuſe à l'Etat, ce qu'une conduite plus violente eût rendu inſupportable. Ces tailles réduites en forme d'impôt ordinaire, ne montoient qu'à 18 millions. *Il levoit à ſa mort dix-huit cent mille francs pour toutes choſes, & avoit environ dix-ſept cents hommes d'Ordonnance* (c'eſt-à-dire de troupes réglées) *pour tous Gendarmes.* Les François ne pouvoient qu'applaudir à un pouvoir qui ne tendoit qu'à les rendre heureux; mais la conduite de ſon ſucceſſeur fit bien changer les choſes de face.

A l'égard de ſon amour pour la juſtice, Martial d'Auvergne lui rend ce témoignage glorieux, dans le Poëme qu'il a intitulé: *les Vigiles de Charles VII.* La Juſtice y parle, & dit dans le langage du tems:

Si ai été longtems en la maiſon
Du feu bon Roi Charles victorieux;
Qui m'a aimée, dont il s'eſt trouvé mieux.
Car pour ſon regne, & du commencement,
N'avoit aide, ſinon du Parlement. . . .
Qui conduiſoit le Royaume en prudence, . . .
En corrigeant les abus & les vices,

CHARLES VII.

Et y donnant des remedes propices :
Et n'y avoit nul de si grand' maison,
Que l'on ne fit venir à la raison.
Las ! de son tems, j'ai été en vigueur ;
Et lui ai fait avoir renom d'honneur,
Par les arrêts, sentences, jugemens,
Que l'on donnoit en ses beaux parlement.

Nous lui devons la rédaction par écrit des Coûtumes de France, qu'il ordonna en 1454. Ses successeurs n'ont fait que suivre son projet dans l'exécution, qui a duré jusqu'à la fin du 16e siécle.

Au milieu des flatteurs qui assiégent les Rois, Charles aimoit la vérité. *Qu'est-elle devenue*, disoit-il quelquefois ? *il faut qu'elle soit morte ; & elle est morte sans trouver de Confesseur.*

On ne sauroit être plus malheureux qu'il le fut dans sa famille. La foiblesse de Charles VI, son pere, fut le principe de tous ses malheurs ; la haine d'Isabeau de Baviere, sa mere, est quelque chose d'inconcevable, & la Nature y est la premiere offensée. Les Ducs de Bourgogne, Jean & Philippe, travaillerent à sa perte avec autant d'ardeur que les Anglois ; tous les Princes du Sang s'éleverent contre lui, à l'exception du Duc de Bourbon & du Duc

d'Alençon ; encore devinrent-ils dans la suite les chefs d'une conspiration. Pour combler la mesure, le Dauphin Louis fit voir une impatience de regner, & un esprit de révolte, qui conduisirent ce Prince infortuné au tombeau. CHARLES VII.

En parlant de la retraite que Philippe, surnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, avoit donnée au Dauphin, Charles VII disoit avec une justesse d'expression & une prévoyance admirables : *Le Duc de Bourgogne ne connoit pas le Dauphin : il nourrit un renard qui dans la suite mangera ses poules.*

Il mourut à Mehun sur Yeure, en Berry, le 22 Juillet 1461, âgé de cinquante-huit ans, cinq mois, un jour, après trente-huit ans, neuf mois de regne ; & l'on peut dire que la crainte de mourir lui donna la mort, puisque, dans l'appréhension d'être empoisonné, il fut près de six ou sept jours sans manger. Triste état d'un pere, qui craignoit que son fils n'en voulût à sa vie, & d'un Roi, à qui le Trône avoit tant coûté ! Ce fut du Chastel qui en fit les frais, qui ne lui furent remboursés que long-tems après.



LOUIS XI,

LIIIe ROI,

DEPUIS 1461 JUSQU'EN 1483.

Multa miser timeo, quia feci multa protervè.

Louis XI. LOUIS XI, né à Bourges le 3 Juillet 1423, ne put dissimuler la joie que lui donnoit la mort de son pere, laquelle lui mettoit la couronne sur la tête. A peine en porta t-il le deuil (*);

(*) Ceux qui ignorent *l'ancienne étiquette* de France, & qui lisent que Louis prit *un habit écarlate* à la nouvelle *de la mort de son pere*, s'imaginent que c'étoit qu'il prétendoit en marquer sa joie; mais il est certain que c'étoit l'habit de deuil en usage alors pour nos Rois. *Un Roi de France* (dit la Vicomtesse de Furnes, dans les *Honneurs de la Cour*) *ne porte jamais* NOIR *en deuil, quand seroit de son pere; mais son deuil est d'être habillé tout* EN ROUGE *& manteau, & robe, & chaperon. Voyez les Honneurs de la Cour de la Vicomtesse de Furnes,* publiés par Monsieur de Sainte-Palaye, à la suite de

& il trouva même mauvais que sa Cour le portât. Il ne fit son entrée à Paris qu'après les funérailles de son pere. Ceux qui aiment à connoître les mœurs de ces tems déja éloignés de nous, peuvent lire la relation de cette Entrée dans les Chroniques de ce regne, & en particulier le précis qu'en a donné l'Auteur de la Chronique scandaleuse sous l'an 1461. Ils y verront des spectacles bien singuliers : d'un côté *trois belles filles nues faisant le personnage de Sirènes ; & de l'autre, une Passion par personnages, & sans parler ; Dieu étendu en la Croix, & les deux Larrons, à droite & à gauche.*

Il ne fut pas long-tems à éprouver que les agrémens de la royauté ne sont pas sans épines ; l'éclat dont elle brille

---

ses Mémoires sur l'ancienne Chevalerie ; Tom. 2 p. 254.

Monstrelet fait la même remarque. « Le » service fait, dit-il, tout incontinent le Roi » se vétit de Pourpre, qui est la coûtume » de France, pour ce que sitôt que le Roi est » mort, son fils plus prochain se *vest de* » *pourpre* & se nomme Roi, car le Royau- » me n'est jamais sans Roi ».

a ses nuages. Toute la vie de Louis se passa en guerres, en négociations, où il fut quelquefois trompé, & où il trompa souvent les autres; en craintes, en défiances, en évenemens variés, & quelquefois malheureux. On a dit de Louis, *qu'il n'étoit ni bon fils, ni bon pere, ni bon mari, ni bon ami, ni bon Sujet, ni bon Roi*; & ces reproches sont justifiés par toute sa conduite. Il y avoit dans son caractere un mélange bizarre de grandeur & de foiblesse, de piété & de superstition, de fermeté & de défiance, d'imprudence & de politique: point de vertu en lui, qui ne fût balancée par quelque vice opposé.

Louis XI.

Il étoit si peu à son aise, pendant qu'il n'eut que la qualité de Dauphin, & il s'embarrassoit si peu de cacher l'état d'indigence où il se trouvoit, qu'il emprunta cent écus de la ville de Romans en Dauphiné, & qu'il en fit son billet, qui se trouve encore dans les titres de cette Ville, à laquelle par conséquent cette somme n'a jamais été payée, puisque le billet subsiste. Pierre Mathieu parle d'un autre emprunt d'une somme aussi modique de trois cent

vingt livres ſeize ſols huit deniers, qu'un de ſes domeſtiques, nommé Jacques Hamelin, lui prêta pour ſes plaiſirs. Louis XI.

Magnifique & n'épargnant rien pour ſe faire des créatures, pour attirer à ſa Cour les plus grands hommes de ſon tems, il étoit, en certaines occaſions, plus avare qu'un ſimple particulier. On ne ſauroit dire par quel motif il négligeoit la parure des habits juſqu'au ridicule & à l'indécence; ſi un Prince ne doit pas s'occuper de ces dehors, il ne doit pas non plus en porter le mépris juſqu'à l'affectation. Dans l'entrevue de Louis XI, & d'Henri Roi de Caſtille à St. *Jean de Luz* en 1463, *notre Roi*, dit Philippe de Comines, *s'habilloit fort court* (*) *& ſi mal, que pis*

(*) Ces habits courts qui furent trouvés ridicules par les Caſtillans, devinrent encore plus courts en 1467. Monſtrelet, parlant de ces habits, dit: En ce tems (1467) *les hommes ſe prindrent à ſe vêtir plus court qu'ils n'eurent onc fait, tellement que l'on véoit la façon de leurs corps*: (l'Auteur s'exprime plus naïvement) *ainſi comme l'on ſouloit vêtir les Singnes* (Singes), *qui étoit choſe trés-malhonnête, & impudique, & ſi faiſoient les*

Louis XI. *ne pouvoit, & assez mauvais drap portoit aucunes fois, & portoit un mauvais chapeau différent des autres, & une image de plomb dessus.* Les Castillans s'en moquerent, & attribuerent la malpropreté du Roi à son avarice, ou,

---

manches fendre de leurs robes, & de leurs pourpoints, pour montrer leurs chemises déliées, larges, & blanches, portoient aussi leurs cheveux si longs, qu'ils leur empêchoient leurs visages, mêmement leurs yeux. Et sur leurs têtes portoient bonnets de drap, hauts & longs, d'un quartier ou plus; portoient aussi comme tous indifféremment chaînes d'or moult somptueuses, Chevaliers & Ecuyers; LES VARLETS *même pourpoints de soie, de satin & veloux, & presque tous especialement ès cours des Princes portoient Poulaines à leurs souliers d'un quartier de long, voire plus, tel y avoit : portoient aussi à leurs pourpoints gros* MAHOITRES *à leurs épaules, pour montrer qu'ils fussent* LARGES PAR LES E'PAULES ... *& qui étoit hui* (aujourd'hui) *court vêtu, il étoit le lendemain long vêtu jusqu'à terre, & si étoit cette maniére si commune, n'y avoit si petit Compagnon qui ne se voulsit* (voulût) *vêtir à la mode des grands, & des riches, fût long, fût court, non regardant au coût ne à la dépense, ne s'il appartenoit à leur état.* La citation est longue, mais elle peut amuser ceux qui aiment l'Histoire de nos usages.

comme dit Comines, à sa *chicheté*. Le Castillan s'habilloit fort richement, mais il étoit fort laid ; & comme cette entrevue avoit été presque sans motif, elle n'eut guères d'autre suite que le mépris réciproque des deux Rois l'un pour l'autre. L'on trouve encore dans la Chambre des Comptes de Paris, des regiſtres qui font foi *que ses habits étoient des draps les plus communs* ; *qu'il portoit le même chaperon pendant plusieurs années, quoique gras ou mal-propre.* On y trouve auſſi *un article de trente sols payés à son Tailleur, pour avoir mis deux manches de futaine neuve à un vieux pourpoint de cuir* ; *& un autre de quinze deniers à son Cordonnier, pour une boëte de vieux oint, propre à graisser ses bottes.* Que l'on compare ces traits avec ce qui suit.

Il avoit reçu dix mille écus d'or en présent. Il fit étaler cette somme, alors très-considérable, sur une grande table ; & pour animer les desirs & l'espérance des Courtisans qui l'accompagnoient : *Eh bien!* leur dit-il, *voilà bien de l'argent ; on m'en a fait présent : je ne veux pas que cela entre dans mes*

Louis XI.

coffres : ceux qui m'ont bien servi, n'ont qu'à parler. Ce fut à ceux dont les regards lui parurent les plus avides, qu'il s'adressa d'abord. Sur l'ordre qu'il en donna, chacun ne manqua pas de détailler les services qu'il avoit rendus au Prince & à l'Etat, & d'établir de son mieux les droits qu'il croyoit avoir sur les dix mille écus. Le Roi, avec une bonté engageante, venoit lui-même à l'appui, & donnoit son approbation à tout ce qu'on lui disoit. S'adressant enfin à Pierre de Morvillier, son Chancelier, il lui demanda pourquoi il ne s'étoit pas encore expliqué sur les services qu'il lui avoit rendus ? Celui-ci, en habile Courtisan qui connoissoit son Maître, lui répondit qu'il étoit bien plus occupé de sa reconnoissance que de ses desirs, bien moins en peine d'obtenir de nouveaux bienfaits, que de se rendre digne, s'il étoit possible, de ceux dont Sa Majesté l'avoit comblé. *Ah ! à ce que je vois*, lui dit le Roi, *mon Chancelier n'a besoin de rien : je suis ravi d'avoir un homme si riche à moi.* Il ajouta quelques réflexions, qui donnerent d'abord lieu de croire qu'en

effet la part du Chancelier ne diminueroit rien de la ſomme. Mais Louis ſe tournant tout-à-coup vers lui, lui dit d'un ton grave & plein de dignité : *Souffrez, Monſieur, que j'ajoûte à vos richeſſes, telles qu'elles puiſſent être. Acceptez cette ſomme entiere ; elle eſt à vous, & je veux qu'elle vous ſoit envoyée ſur le champ. Pour vous*, ajouta-t-il en regardant les autres avec un ſouris railleur, *attendez, & réſervez-vous pour une autre occaſion.* Il y a de la nobleſſe dans cette action : mais y a-t-il bien de la politique ? En ſatisfaiſant un ſeul homme, Louis faiſoit bien des méconrens. Cette conduite eſt liée, dans le principe, avec ſa maniere de penſer ſur les Courtiſans & ſur les Princes. Louis XI.

Bien ſervir les Rois, diſoit-il, *n'eſt pas toujours un titre pour en être récompenſé; & les grands ſervices ſont quelquefois les grands ingrats ; mais c'eſt auſſi ſouvent la faute de ceux qui rendent ces ſervices : le haut prix qu'ils y mettent, & leur vanité ſont qu'ils ſont mal payés.* C'eſt à peu-près la penſée de Tacite. *Beneficia uſque eò grata ſunt, dùm ex-*

solvi possunt. (*) *Le bonheur d'un homme à la Cour, ne consiste pas*, disoit-il, *encore à se rendre nécessaire : j'aime mieux un homme qui m'a de grandes obligations, que celui auquel j'en ai moi-même.* Il y avoit de la bonne foi dans cet aveu. Tous les hommes au reste sont de l'humeur de Louis XI : ce sentiment est naturel à notre amour-propre.

Louis XI.

On peut dire qu'il jugeoit des hommes très-sainement. En parlant de Charles V; *on lui a donné*, disoit-il, *le nom de* Sage : *mais s'il a mérité ce titre, ce n'est pas lorsqu'il donna à Philippe le Hardi son frere, le Duché de Bourgogne en appanage, & Marguerite, héritiere de Flandres, pour femme.* C'étoit, en effet, se donner un rival, & faire un Roi dans ses propres Etats. Mais, Charles V se conformoit à l'ordre précis d'un pere qu'il respecta toujours beaucoup ; & il valoit mieux donner à son

(*) Corneille a dit la même chose dans Nicomede.

On n'aime point à voir ceux à qui l'on doit tant.

frere, Marguerite de Flandres, que de laisser passer cette héritiere dans une autre Maison. Le mariage qu'il avoit contracté dès l'an 1350 avec Jeanne de Bourbon, ne lui permettoit pas de penser lui-même à Marguerite de Flandres. Louis XI, en refusant de marier Charles VIII son fils, à Marguerite, fille unique du Duc Charles de Bourgogne, paroissoit encore moins raisonnable, & n'avoit point d'excuse.

Pendant ses démêlés avec Charles, dernier Duc de Bourgogne, il voulut engager l'Empereur Frédéric IV à se liguer avec lui contre ce Prince. Pour l'y déterminer, & l'empêcher de secourir Nuitz, que Louis assiégeoit, il lui proposa de confisquer tout ce que Charles tenoit de l'Empire, pendant que de son côté il confisqueroit la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté, & tout ce qui relevoit de la France Le partage entr'eux étoit proposé à l'Empereur ; mais Frédéric ne fut point la dupe de ces belles propositions, & il envoya à Louis XI, pour toute réponse, la fable *de la peau de l'Ours*, que la Fontaine a si bien mise en vers.

La maxime de Louis étoit que, *qui*

ne sçait pas dissimuler, ne sçait pas ré-
LOUIS XI. *gner*. QUI NESCIT DISSIMULARE, NESCIT REGNARE. Voulant excuser l'extrême négligence qu'il avoit pour l'éducation du Dauphin son fils, qui fut depuis Charles VIII, il disoit qu'il lui suffiroit d'apprendre & de bien retenir ces cinq mots latins. Louis XI avoit une autre maxime, sur laquelle il ne s'expliquoit pas si nettement, mais qu'il pratiquoit aussi exactement que la premiere; c'étoit qu'il se contentoit d'être craint, & que l'amour de ses Sujets lui étoit indifférent; ODERINT, DUM METUANT. *Si je m'étois avisé*, disoit-il, *de regner plutôt par l'amour que par la crainte, j'aurois bien pû ajouter un nouveau chapitre aux illustres malheureux de Bocace*. Est-ce en France? est-ce avec des Sujets aussi naturellement attachés à leurs Rois, que le sont les François? Cela marque que Louis XI avoit lu; mais cela prouve qu'il ne connoissoit pas ses peuples. François I les connoissoit bien mieux. En général, il pensoit peu avantageusement des autres, & n'avoit bonne opinion que de lui-même. C'est ce qui faisoit qu'il ne prenoit guères conseil d'autrui; ce que lui re-

procha assez spirituellement Pierre de Brezé (*) son favori, grand Sénéchal de Normandie. Le Roi étoit sur une haquenée, qu'il avoit préférée à tous les chevaux de son écurie, parce qu'elle avoit un pas fort doux. *Quelque foible que paroisse cette haquenée, elle est pourtant*, lui dit Brezé, *la plus forte monture qu'on puisse trouver ; puisque seule elle porte Votre Majesté & tout son conseil.* Louis XI.

Il paroît qu'il ne pensoit pas non plus trop favorablement des Dames. Il invita imprudemment Edouard IV, Roi d'Angleterre, de venir à Paris se divertir. Il fut pris au mot, *& s'en repentant aussi-tôt*, dit Brantôme, *il trouva un alibi pour rompre le coup :*

(*) Pierre de Brezé, II du nom, Comte de Maulevrier, grand Sénéchal d'Anjou, de Poitou & de Normandie, tué à la journée de Montlhery, le 17 Juillet 1465, étant vêtu de la cotte-d'armes du Roi, qu'il avoit prise pour donner le change à l'ennemi. Jacques de Brezé, son fils, épousa Charlotte, bâtarde de France, fille naturelle de Charles VII, & d'Agnès Sorel, qu'il poignarda le 16 Juin 1467, l'ayant surprise en adultere avec Pierre de la Vergne, Gentilhomme Poitevin.

LOUIS XI. *Ah ! Pâques-Dieu*, dit-il, *je ne veux pas qu'il y vienne, il y trouveroit quelque petite affetée & saffrette, de laquelle il s'amouracheroit, & elle lui feroit venir le goût d'y demeurer plus longtems, & d'y venir plus souvent que je ne voudrois.*

Le serment de PASQUES-DIEU, dont il se servit en cette occasion, étoit pour lui un serment inviolable; mais il l'employa dans une autre, où il eût dû s'en abstenir. Lorsqu'il envoya des gens de guerre pour recevoir Louis de Luxembourg (*), dit le Connétable Saint Pol, qui avoit épousé la sœur de la Reine, & qui lui devoit être livré par le Duc de Bourgogne, il jura *PASQUES-DIEU qu'il le feroit mourir, quoi qu'il en pût arriver :* il tint parole; mais

(*) Louis XI lui fit faire son procès, & il eut la tête tranchée en place de Grêve, à Paris, le 19 Décembre 1475, âgé de 57 ans. Lorsqu'on lui lut son Arrêt, il ne dit rien autre chose, sinon : *Ha ! à Dieu soit loué : Véczei bien dure Sentence ; je le supplie & requiers qu'il me donne grace de le bien connoître aujourd'hui.* Voyez la Chronique scandaleuse, pag. 279 & suivantes.

mais il étoit encore dangereux de la donner lorsqu'il le fit. Y avoit-il plus de prudence à écrire au Connétable, pour l'engager de venir à la Cour, dans le dessein de l'y faire arrêter, *qu'il avoit besoin d'une* TESTE COMME LA SIENNE ? Il falloit que cet infortuné Seigneur fût bien aveugle, pour ne pas reconnoître, dans ces expressions, le sort dont il étoit menacé. Un autre serment qu'il observa encore toujours religieusement, lui pour qui les plus sacrés n'étoient que de foibles liens, étoit celui qu'il faisoit *sur la Croix de saint Lo d'Angers*. Il s'imaginoit que, s'il se parjuroit en ce cas, il ne manqueroit pas de mourir dans l'année ; & il se l'étoit si fortement persuadé, qu'il eût été impossible de lever son scrupule là-dessus. Ses ennemis profiterent plus d'une fois de la bisarrerie de cette opinion, & découvrirent par-là ce qu'il avoit de plus caché dans l'ame. On n'avoit qu'à exiger de lui, qu'il jurât *sur la Croix de saint Lo* : s'il le refusoit, ses propositions & ses offres n'étoient pas sinceres.

Louis XI.

Tous nos Historiens conviennent qu'on ne sauroit montrer plus de va-

Louis XI.

leur & de conduite, qu'il en fit voir à Montlhéry, au commencement de son régne, (en 1465). Il y fit bon de sa personne, autant qu'il est permis à un Général; & on excuseroit un Roi qui se seroit moins exposé. On lui rapporta que le Comte de Charolois se vantoit d'y avoir remporté la victoire: *Il est vrai*, répondit-il, *que le champ de bataille lui est demeuré, qu'il s'en est emparé; mais où seroit-il allé? Il n'avoit ni Ville, ni Château pour faire sa retraite.* On ne pouvoit critiquer plus justement la conduite du Bourguignon, qui avoit commis une faute impardonnable à un Général, en s'exposant à tous les risques d'une défaite, sans avoir une retraite assûrée. Si Charles avoit été battu, comme cela pouvoit arriver, il étoit sans ressource. Louis XI avoit Paris & Corbeil, où il se retira. La perte fut à-peu-près égale, & le Comte de Charolois, outre la faute que releva Louis XI, en avoit encore fait deux autres: il livra la bataille avec une armée excédée de fatigue, & qui avoit marché, pendant la chaleur du jour, depuis Lonjumeau jusqu'à Montlhéry; il combattit d'ailleurs plus

en Soldat qu'en Général, & avec si peu de prudence, qu'il pensa être tué trois fois. Louis XI.

Louis XI jugeoit sainement des hommes, & de leurs actions. On parloit en sa présence du magnifique Hôpital qu'avoit fondé à Baune, sa Patrie, Nicolas Raullin, d'abord Avocat au Parlement & depuis Chancelier de Philippe, Duc de Bourgogne; *lequel*, dit Monstrelet, *fit les besoignes de son Maître, & ses propres besoignes; en sorte qu'il mourut riche de plus de quarante mille livres de rente* (en 1461). Comme on élevoit la richesse de cette maison, qui a plutôt l'air du Palais d'un Prince, que d'un Hôpital, & qu'on faisoit beaucoup valoir la charité du Fondateur; le Roi ayant écouté tranquillement les éloges qu'on donnoit à Raullin, se contenta de répondre: *Il n'a fait que ce qu'il a dû: il étoit bien juste qu'après avoir fait tant de pauvres pendant sa vie, il leur donnât un logement après sa mort* (*).

(*) Ce bon mot a servi de matiere à une jolie épigramme latine du P. Vavasseur:

LOUIS XI. On lui demandoit combien lui valoit la France : *C'est*, dit-il, *un Pré que je fauche tous les ans ; & d'aussi près qu'il me plaît* (*). La réponse d'Henry IV est bien plus belle, & plus digne d'un Roi ; mais Louis XI ne pouvoit pas la faire.

Quoiqu'il prétendit souvent assujettir les Loix à son caprice, & la Justice à ses volontés, il ne put s'empêcher d'admirer la conduite héroïque que tint de son tems le Parlement de Paris. Il s'agissoit d'un Edit que le Parlement avoit absolument refusé d'enregistrer, malgré les jussions réitérées du Roi. Il jura dans sa colère, *par la Pâques-Dieu, qu'il feroit mourir tous ceux qui lui résistoient*. Le Premier Président [c'étoit le (**) vertueux Jean de la

---

Has Matho mendicis fecit justissimus ædes:
Hos & mendicos fecerat antè Matho.

(*) Cette réponse revient à ce que disoit Prosper Colonne du Duché de Milan, *qu'il ressemble à une oie grasse, à laquelle, plus on la plume, plus la plume revient.* Brantôme.

(**) C'est ainsi que Jean Boucher, Auteur

Vacquerie] instruit du courroux & du serment de Louis XI, alla à la tête de sa Compagnie, se présenter devant le Roi. S. M. surprise de voir le Parlement en Corps, demanda ce qu'ils vouloient: *La mort*, SIRE, (répondit le Premier Président, pour tous les autres) *puisque nous y sommes tous résolus, plutôt que de violer nos sermens, & d'agir contre notre conscience. Retournez-vous-en, Messieurs*, leur répondit Louis; *je ferai en sorte désormais que tous mes ordres soient suivis, en n'en donnant que de justes, & dignes d'un Roi.*

Louis XI.

Contemporain, parle de Jean de la Vacquerie:

C'étoit un Juge en faits, dits & faconde (1)
Très suffisant pour gouverner le monde.
Il n'étoit point (2) Curial, n'y fringueur;
Et si n'usoit de trop grande rigueur.
Par crainte, amour, ne désir de pécune,
Ne par faveur, ne commit faute aucune.
Mieux eût aimé quitter au Roi l'office,
Que par sa coulpe, on fit un maléfice.

Il fut nommé premier Président en 1481, & mourut au mois de Juillet 1497. Voyez les Eloges des premiers Présidents ajoutés à l'Eloge du Parlement, p. 27.

(1) Éloquence. (2) Courtisan.

Louis XI. Les Postes, dans l'état où elles sont aujourd'hui, sont, à peu de chose près, son ouvrage. Comme il changeoit souvent par raison, ou par caprice, les ordres qu'il avoit donnés, & qu'il vouloit qu'on les exécutât avec beaucoup de promptitude, il se trouvoit exposé à de grands embarras. Il n'avoit pas un assez grand nombre de couriers, & ces couriers n'étoient point accoûtumés à de longues traites : il remédia à ces inconvéniens, par l'établissement des Postes. Les réglemens qu'il fit l'indemniserent de la plus grande partie des frais qu'il étoit obligé de faire auparavant, & lui procurerent un autre avantage, auquel il n'avoit pas pensé d'abord, & qui consistoit en ce que ses intrigues furent conduites plus secrettement.

Ne négligeant rien de tout ce qui pouvoit conduire ses projets à leur fin, il avoit des faussaires habiles à contrefaire toutes sortes d'écritures. Landais (*) qui, de garçon Tailleur d'habits,

(*) Landais, fils d'un Chaussetier de Tours, condamné, par les Etats de Bre-

étoit devenu le Premier Ministre du Duc de Bretagne, François II, ayant chargé un homme de néant, comme lui, de la négociation qui étoit entre son Maître & le Roi d'Angleterre, Edouard IV, pour le recouvrement de la Basse-Normandie; l'émissaire fut découvert & engagé dans le parti du Roi. Il communiqua l'instruction secrette qui lui avoit été donnée, & on en retint l'original, en lui remettant une copie, si parfaite, qu'il n'eût pas été possible de les distinguer. On en usa de même dans la suite avec Landais, & Louis fut entièrement instruit de la trahison du Duc de Bretagne, à laquelle il obvia.

La réputation qu'il s'étoit faite par sa politique, détermina Edouard IV, Roi d'Angleterre, à lui demander conseil sur la conduite qu'il avoit à tenir avec le Duc de Clarence, son frere, qu'il avoit fait arrêter, pour avoir voulu donner du secours à la Duchesse douairiere de Bourgogne. Louis, pour

---

tagne, à être pendu, & exécuté le 10 Juin 1485. *Voyez les Favoris* de M. Dupuy.

Louis XI. toute réponse, lui envoya, dit-on, ce vers de Lucain :

Tolle moras, semper nocuit differre paratis.

Point de retardement ; à qui est prêt, les délais ont toujours été funestes.

L'avis fut suivi, & le malheureux Georges (*), Duc de Clarence, fut, à ce qu'on prétend, noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie, genre de mor

(*) On n'a jamais bien su ce qui avoi occasionné la mort du Duc de Clarence : le uns prétendent que ce fut la jalousie d'Edouard son frere, qui craignoit que le Du n'acquît un trop grand crédit ; d'autres pensent que ce fut, en effet, le secours qu'il donna à la Douairiere de Bourgogne ; & il y beaucoup d'apparence que ce motif fut l véritable. Enfin il y a des Historiens qu attribuent sa mort à la réponse d'un Devin qui avoit prédit que, quoique Edouard eû des enfans, il auroit pour successeur u Prince, dont le nom commençoit par l lettre G ; & que le Duc de Clarence s'appellant *Georges*, fut celui sur lequel Edouai jetta ses soupçons ; mais qu'il se trompa & que la prophétie ne laissa pas d'être vrai parce que ce fut le Duc de *Glocestre* qui su ceda à Edouard. *Voyez l'Histoire d'Anglete re de Polidore Virgile, sous le regne d'E douard IV, p. 651.*

fingulier que choifit le Prince. La réponfe de Louis XI, eft une preuve de fon favoir, mais plus encore de la cruauté de fa politique. Louis XI.

La févérité eft quelquefois néceffaire dans les punitions; & l'indulgence a des bornes, qu'un Souverain ne fauroit paffer fans affoiblir fon autorité; mais la cruauté, ou ce qui lui reffemble, eft toujours blâmable. Elle décèle du plaifir à punir; c'eft-à-dire, un caractère odieux dans un Prince. Brantôme remarque que, lorfque Louis XI fit couper la tête à Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, Comte de la Marche, il voulut que fes enfans, extrêmement jeunes, affiftaffent au fupplice, habillés en blanc, tête nue & les mains jointes: on les plaça fur l'échaffaud, & leurs habits furent teints du fang dégouttant du cadavre de leur malheureux pere. *Cruelle maniere d'enfeigner!* & qui infpire même pour les coupables la compaffion que mérite l'innocence. Le Comte d'Armagnac fut décapité aux Halles de Paris, le 4 Août 1477.

Ce que Seyffel & les autres Ecrivains difent de ce qu'ils appellent les *Juftices foudaines de Louis XI*, deshonorera fa

Louis XI. mémoire à jamais. Pour épargner le détail de ces traits odieux, je me contenterai d'en rapporter un ſeul; il fera juger des autres. Louis étoit ordinairement accompagné de Triſtan l'Hermite, ſon Grand Prevôt, Miniſtre barbare & aveugle de toutes ſes volontés. Etant à ſon dîner, il apperçut à côté d'un Moine, qui avoit eu la curioſité de voir dîner le Roi, un Capitaine de Picardie, qu'il haïſſoit. Il fit ſigne de l'œil ſeulement au Prevôt Triſtan, lequel accoutumé à ce langage, & croyant qu'il s'agiſſoit de la mort du Moine, le fit prendre au ſortir du dîner par ſes Satellites, qui le mirent dans un ſac, & le jetterent dans la Seine. C'étoit la manière ordinaire dont Triſtan débarraſſoit le Roi de ceux qu'il vouloit faire périr. L'Officier qui s'étoit apperçu du ſigne qu'avoit fait Louis XI, & qui le connoiſſoit, étoit monté à Cheval, & s'étoit échappé le plus promptement qu'il lui avoit été poſſible. Le Roi le ſut, & demanda le lendemain à Triſtan pourquoi il n'avoit pas exécuté l'ordre qu'il lui avoit donné par ſigne? SIRE, répliqua Triſtan, *notre homme eſt déja bien*

loin. « Bien loin, reprit le Roi, on l'a » vû hier à Amiens ». *On se méprend*, dit hardiment Tristan, *je vous le garantis*, *SIRE*, *c'est à Rouen*, *& non pas à Amiens*, *s'il a toujours nagé.* « De qui » parles-tu, dit encore le Roi ? » *Hé ! du Moine*, répondit Tristan, *que vous me montrâtes hier ; il fut aussi-tôt cousu dans un sac*, *& jetté dans l'eau.... Comment ! le Moine !* dit Louis XI, *eh ! Pâques-Dieu ! qu'as-tu fait ? c'étoit le meilleur Moine de mon Royaume. Il faut lui faire dire demain une douzaine de Messes de* Requiem, *& nous en serons déchargés d'autant. Je n'en voulois qu'au Capitaine Picard*, *qui étoit à côté de lui.* Cela ne retrace-t-il pas le despotisme cruel de la premiere Race ? Eh ! quels étoient les Souverains contemporains de Louis XI, si, *à tout prendre*, comme le dit Philippe de Comines, *Louis étoit le meilleur* ?

Les Génois, qui étoient en guerre avec François Sforce, usurpateur du Duché de Milan, offrirent de se donner au Roi : *Et moi*, dit-il, *je les donne au diable.* Cette réponse brusque, & bisarre en apparence, étoit fort sage. Premierement, il y avoit peu de

fond à faire sur la fidélité des Génois,
Louis XI. qui avoient donné plus d'un exemple de leur inconstance. Une autre raison, qu'il dissimuloit, c'est qu'il favorisoit le parti de Sforce, qui l'avoit puissamment secouru, pendant qu'il n'étoit encore que Dauphin, dans ses démêlés avec son pere. Sa haîne pour la Maison d'Orléans, à laquelle appartenoit le Milanez, par Valentine de Milan, étoit encore un motif de son refus. On fait dire la même chose à Louis XII, auquel les Génois firent les mêmes offres.

Les Vénitiens lui demanderent aussi des secours contre quelques Princes d'Italie, dans le tems qu'il étoit lui-même extrêmement embarrassé de ses propres ennemis. Leurs Ambassadeurs ayant été introduits, le trouverent qui achevoit de réciter l'Office de la Vierge pour laquelle il témoignoit avoir beaucoup de dévotion. Il les écouta, tenant son Livre de Prieres à la main; & lorsqu'ils eurent cessé de parler, il ouvrit son Livre, marqua du doigt un verset d'un Pseaume qu'il avoit lû, &, le leur montrant, leur dit: *Messieurs, lorsque vous êtes entrés je finissois mes heures*

voilà un verset qui m'a frappé: UT SINE TIMORE DE MANU INIMICORUM NOSTRORUM LIBERATI, SERVIAMUS ILLI. *Exempts de crainte, & délivrés des mains de nos ennemis, nous le servirons.* Il n'ajouta rien davantage, & laissa aux Ambassadeurs à faire la glose du texte qu'il venoit de leur indiquer. Louis XI.

Bien des gens s'imaginent que ce Prince étoit sans science & sans estime pour les Savans; mais c'est une erreur, très-bien réfutée par Naudé, dans ses additions à l'Histoire de Louis XI, de Philippe de Comines. Varillas a aussi vengé, avec succès, de ce reproche la mémoire de Louis. Il semble que Brantôme étoit lui-même dans l'erreur qu'a réfuté Naudé. Servons-nous de son style & de ses termes, ils ont, dans leur singularité, des graces & un mérite qu'un style plus châtié n'a pas. « Le » Pape Eugène, dit-il (*), ayant en» voyé une fois vers lui un grand, suf-

(*) Il y a erreur dans le nom de ce Pape: ce ne pourroit être qu'Eugène IV, qui fit Bessarion Cardinal, en 1439: or il mourut en 1447, long-tems avant que Louis XI fût Roi. Bessarion étant mort en

» fisant & docte personnage, du païs
Louis XI. » de Gréce, & Archevêque de Nicée
» nommé *Bessario*, pour son Légat, à
» moyenner la paix entre lui & le Duc
» de Bourgogne Charles; ce bon Doc-
» teur, n'étoit si bon courtisan, com-
» me bon philosophe; & ne sachant
» discerner la grandeur de l'un à l'au-
» tre, & du Seigneur au Vassal, il s'en
» va premierement vers le Duc, duquel
» ayant eu sa dépêche, s'en alla fort
» nesciemment trouver le Roi, qui trou-
» voit fort étrange la façon de ce pau-
» vre philosophe, d'avoir abordé pre-
» mier le Vassal que le Seigneur, cui-
» dant (croyant) que ce fût quelque
» mépris; nonobstant il oüit sa haran-
» gue philosophale, tellement quelle-
» ment. En après d'un visage moitié
» courroucé, moitié ridicule & de mé-
» pris, & lui ayant mis la main douce-
» ment sur la barbe révérentiale, de
» même que fit le bon *Homenas*, quand il
» filoit les moustaches de la sienne, par-
» lant des décrétales, dans le bon rom-

1472, c'est Sixte IV qu'il faut lire: ce Pape élu en 1471 au mois d'Août, mourut en 1484.

» pu de Rabelais, il lui dit : *Monſieur le* » *Révérend*, Louis XI.

Barbara, Græca genus retinent quod habere ſolebant.

» Et ſans lui faire autre réponſe, le » planta-là tout ébahi : & quant & » quant, lui fit dire par quelque autre, » qu'il eût à ſe retirer, & qu'il n'au- » roit autre réponſe, ni dépêche. De » laquelle le pauvre *Révérendiſſime* eut dé- » plaiſir & dépit, que retourné à Rome, » il en mourut «. Brantôme ajoute tout de ſuite : « Où diable ce Roi avoit-il » appris ce Vers, pour le dire & appli- » quer ſi à propos ? »

Tel eſt le récit de Brantôme, copié d'après Pierre Matthieu, par Varillas, & par preſque tous les Modernes, qui ont parlé de Louis XI. Je crois pourtant l'anecdote douteuſe, au moins pour ce qui concerne le chagrin de Beſſarion, aſſez violent pour en mourir. Un Philoſophe qui ſut perdre la tiare ſans y être fort ſenſible, ſeroit-il mort de déſeſpoir, pour n'avoir pas réuſſi auprès de Louis XI ? Corrozet attribue la réponſe à Louis XII. Il la fit, dit-il, aux Grecs, qui vinrent lui demander

du secours contre les Turcs. Mais Louis XII, d'ailleurs fort savant Prince, ne savoit point le Latin. Et comment auroit-il appliqué si à propos ce Vers, qui est du Grammairien Aléxandre Villedieu, auquel a succédé Jean Despautere dans les Ecoles ?

Louis XI.

Les réponses de Louis XI, à Edouard IV, aux Vénitiens & au Cardinal Bessarion, ne sont pas les seules preuves que l'on donne de son savoir. Il est certain qu'il avoit étudié assez long-temps, & avec soin, sous Jean d'Arconvallé, que Charles VII, son pere, lui avoit donné pour Précepteur; que pendant les seize ans qu'il passa dans sa retraite, auprès du Duc de Bourgogne, il eut de longues & de fréquentes conversations avec les plus savans hommes du tems; & qu'il avoit étudié les élémens de l'Astrologie, qu'il aimoit, sous Jean Colleman: l'Histoire lui donne une éloquence vive & naturelle. Les discours qu'il fit aux Parisiens, deux jours après la bataille de Montlhéry, les attendrit au point de leur tirer les larmes des yeux. Il fit travailler, pour son instruction particuliere, à deux Recueils excellens; l'un regardoit la Pragmatique-

Sanction ; l'autre, les droits des Rois de France sur les Royaumes de Naples & de Sicile. Il enrichit aussi son cabinet d'un grand nombre de rares Manuscrits, dressa lui-même les Statuts pour l'Ordre des Chevaliers de Saint Michel, qu'il établit, & y inséra un article, qui porte qu'il y a toujours une place affectée pour celui qui travaillera à l'Histoire de cet Ordre (*).

Il y a une tradition, établie par le témoignage de plusieurs Auteurs, que ce fut Louis XI qui composa le Livre intitulé, *le Rosier des Guerres*, pour l'instruction du Dauphin, son fils, qui fut depuis Charles VIII. C'est le sentiment du savant Claude Joli, Chanoine de Paris, dans son excellent Recueil de Maximes pour l'instruction des Princes : Varillas l'a adopté. Il est vrai que ce sentiment est contredit, & même avec beaucoup de fondement, par Naudé, Colomiés (**), & quelques autres.

(*) Cette place est remplie aujourd'hui par M. Roy, qui nous a déja donné plusieurs éloges historiques des Chevaliers décédés depuis quelques années.

(**) Voyez Colomiés, *page* 15 de sa Biblio-

Il n'y a même guères d'apparence que Louis XI, toujours occupé de guerres ou d'intrigues, ait pu se livrer à la composition d'un ouvrage suivi ; & il paroît constant qu'il n'a été fait que par son ordre, & par une personne qui a caché son nom dans l'anagramme ; *En reproche n'y fiet*. Mais enfin l'opinion a long-tems été pour Louis XI, & il est à croire que l'Auteur a au moins travaillé sous ses yeux, & que Louis a souvent été consulté.

Louis XI.

Sa considération particuliere pour les Gens de Lettres, parut en ce qu'étant aussi sévere & aussi vindicatif qu'il l'étoit, il ne laissa pas de pardonner à Guillaume Fichet, Recteur de l'Université de Paris, qui s'étoit opposé, d'ef-

theque choisie. Ce livre, dit-il, LE ROSIER DES GUERRES, fut publié à Bourdeaux, en 1616, *in*-8°, par le Président d'Espagne, grand Chymiste, sur un Manuscrit trouvé au Château de Nerac : mais, comme l'a remarqué Naudé, ce Président n'a rien fait pour le Public, en le faisant imprimer tronqué & mutilé de la seconde partie, & des trois derniers chapitres de la premiere ; puisqu'il avoit été publié tout entier dès l'an 1523 ; ce qu'ont ignoré MM. Joli & Varillas.

fet & de vive voix, à l'Edit qui ordonnoit que tous les Bourgeois de cette Ville, tant exempts que non exempts, contribuassent pour la guerre du bien public. Il attira à Paris, à force d'argent, les Allemands, qui apporterent l'impression en France (*), & les récompensa magnifiquement pour leur coup d'essai, qui fut, suivant quelques-uns, le livre du MIROIR DE LA VIE HUMAINE, *de Rodriguez de Zamora*, qui fut dédié au Roi. On vit sous son regne naître un grand nombre de Poëtes, parmi lesquels on compte *Philippe de Vitray*, *Pierre Michault*, *Olivier de la Marche*, *Martial d'Auvergne*, Notaire au Châtelet, & Procureur au Parlement, *Georges Chastelain*, *Guillaume Coquillard*. Philippe de Comines a porté l'Histoire & notre langue à un degré de perfection qu'on admirera toujours. Ce fut à la priere de Louis, jeune encore, que la peine de mort, prononcée contre Villon,

(*) L'impression y avoit paru dès le regne de Charles VII; mais ceux qui en avoient donné les premiers essais, avoient été regardés comme sorciers.

Louis XI. fut commuée en celle du banniſſement, à cauſe de ſes talens, conformément à la loi *ad Beſtias*. Perſonne n'ignore la faveur que Marguerite d'Ecoſſe (*) ſon épouſe (**) fit au célebre Alain Chartier, Louis n'étant encore que Dauphin. Alain dormoit dans une ſalle par où la Dauphine paſſoit : elle s'approcha de lui & lui baiſa la bouche. Ses Dames, ſurpriſes de cette bonté pour un homme auſſi laid que l'étoit le Poëte, la lui reprocherent. *Ce n'eſt pas l'homme*, leur répondit la Princeſſe, *que j'ai baiſé ; c'eſt la bouche d'où il ſort tous les jours tant de belles choſes.* Cette action ſuppoſe dans Louis autant d'eſtime pour les Savans, qu'en avoit ſon épouſe, qui étoit bien ſûre de ne pas l'offenſer par cette liberté.

Non-ſeulement Louis XI protégea les Sciences, il protégea auſſi les Arts : nous lui devons la taille de la pierre, maladie incurable avant ſon regne. L'a-

---

(*) Morte en 1445, le 26 Août.

(**) On lui a longtems attribué la vie de Charles VII, qui eſt de Berry I, Herault d'armes de Charles VII.

venture qui suit, donna occasion à la découverte. Louis XI.

Un Franc-archer (*) de Meudon, prisonnier au Châtelet de Paris, pour vol, avoit été condamné à être pendu par Sentence du Prevôt, que le Parlement avoit confirmée. Les Médecins présenterent au Roi une requête, où ils exposoient que le criminel étoit attaqué de la pierre, maladie dont étoient affligées plusieurs personnes considérables, & en particulier le Seigneur de Bouchage; qu'il étoit important d'essayer sur un homme vivant, si la pierre ne pourroit pas *s'extraire* par incision, sans qu'il en coûtât la vie, & qu'une telle expérience ne pouvoit LÉGITIMEMENT (**) se faire que sur un hom-

(*) En 1449, Charles VII ordonna que chaque Paroisse de son royaume fourniroit un Archer pour le service, choisi par le Bailli des lieux, & qui seroit *franc* de toutes impositions ordinaires & extraordinaires: De-là le nom de Franc-archer.

(**) On eût regardé comme un sacrilége, de se servir, pour une expérience anatomique, du cadavre d'un homme mort, & ce préjugé a duré longtems depuis. Ce n'est guères que depuis Louis XIV, qu'il est entierement dissipé. Ce fut apparemment à cet

me condamné au dernier supplice. Le Roi répondit qu'il accordoit aux Médecins leur demande, pourvu que le Franc-archer y consentît ; & que, pour l'y disposer, il lui promettoit sa grace, & de plus une somme d'argent, en cas qu'il en revînt. Le coupable accepta le parti : l'extraction de la pierre se fit heureusement, & il guérit en peu de tems : on lui tint parole, & il vécut long-tems depuis.

Louis XI.

Il ne se contentoit pas d'attirer à sa Cour les Gens de Lettres & de mérite nés en France ; il mettoit, pour ainsi dire, l'enchere pour avoir à son service les Etrangers qui s'étoient fait quelque réputation, & qui avoient déja pris parti, & leur proposoit des conditions si avantageuses, qu'il leur étoit presque impossible de ne pas succomber à la tentation. Les appointemens qu'il leur offroit, s'ils étoient acceptés, étoient régulierement payés, quelque considé-

---

te occasion qu'on accorda à la Faculté de Montpellier le privilége d'exiger de la Justice du lieu UN HOMME VIF, ET UN HOMME MORT ; le vif n'est donné qu'autant qu'il y consent.

rables qu'ils fussent. On n'a jamais bien sçu le motif qui détermina Comines à abandonner le parti de la Maison de Bourgogne, puisqu'il ne s'en est pas expliqué lui-même : il faut que ce motif ne dût pas lui faire honneur, & on pourroit sans témérité l'attribuer aux grandes promesses, & aux offres flatteuses du Roi. (*) Louis XI.

Raoul de Lannoi s'étoit fait un nom distingué par sa valeur. Le Roi, en lui

(*) Jacques Marchand, dans sa description de la Flandre, Liv. I. pag. 167, rapporte qu'il avoit entendu dire à un vieillard, homme de qualité, que Comines, pendant la jeunesse du Comte de Charolois, avoit vécu très-familierement avec lui ; que ce Comte qui l'aimoit, l'admettoit à tous ses amusemens ; qu'à un retour de chasse, Comines fatigué, s'étant assis, avoit poussé la familiarité, ou plutôt le manque de respect jusqu'à dire à son jeune Maître ; *Charles, tirez-moi mes bottes ;* que le Prince en effet les avoit tirées en riant ; mais qu'en riant aussi, il avoit pris une des bottes & en avoit frappé rudement la tête de Comines, qui étoit devenu la fable de la Cour de Bourgogne ; que le ressentiment de cet affront, quoique mérité, l'avoit indisposé contre le Comte, dont il avoit quitté le parti dès qu'il en eut trouvé une occasion favorable.

Louis XI. faisant présent d'une chaîne d'or de valeur de 500 écus, y ajouta ce compliment, bien plus touchant pour un brave homme que le don de la chaîne : *Par la Pasque-Dieu, mon ami*, lui dit-il, *vous êtes trop furieux en un combat. Il vous faut enchaîner ; car je ne veux point vous perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois.* Dans ce tour d'expression simple & militaire, il y a beaucoup de délicatesse & de dignité, & il en résulte un éloge des plus flatteurs de la part d'un Souverain.

Quoi qu'on puisse dire de l'ignorance du fameux Cottier, je ne saurois me persuader qu'il n'eût pas effectivement quelques connoissances particulieres : on ne sauroit au moins lui refuser beaucoup d'esprit, puisqu'il se fit constamment craindre d'un Prince que tout le monde craignoit, & qu'il en exigeoit tout ce qu'il lui plaisoit. Louis s'en lassa pourtant, fatigué des demandes continuelles, & des sommes exorbitantes que lui coûtoit cet avide Médecin (*) ;

(*) Jacques Cottier fut poursuivi après la mort de LOUIS XI, sur les dons immenses il

il avoit même résolu de s'en défaire, & Tristan, dont il se servoit pour ses exécutions secrettes, reçut l'ordre de le faire périr. Mais soit que Cottier l'eût appris de Tristan son ami, ou d'ailleurs, il se tira d'affaire en disant, *qu'il savoit certainement que le Roi ne vivroit pas huit jours après lui.* Cela fit trembler le Roi, qui changea d'avis, & se contenta de l'éloigner de sa personne (*).

---

qu'il s'étoit fait faire. Les Généraux des Finances justifierent, par ses acquits, qu'il avoit touché quatre-vingt-dix-huit mille écus en sept ou huit mois. Il se tira du procès qu'on lui intentoit, en faisant un présent de cinquante mille écus comptant à Charles VIII, qui en avoit besoin pour la conquête de Naples.

(*) L'Adresse de Cottier a servi de matiere à un Conte, intitulé l'HEUREUX ASTROLOGUE. Un Roi, dit-on, irrité de la prédiction d'un Devin, confirmée par l'évenement, lui dit d'un ton menaçant :

Mage fameux, dont le regard certain,
Dans l'avenir le plus impénétrable,
Sçait d'un chacun débrouiller le destin,
Du tien, toi-même, annonce-moi l'histoire :
Quand mourras tu ? Point ne dirai, grand Roi ;
Répondit-il, quand verrai l'onde noire ;
Mais la verrez quatre jours après moi.

Louis XI. La foiblesse de Louis XI, sur l'amour de la vie & sur la crainte de la mort, étoit sans bornes: on en a une preuve singuliere dans ce que rapporte Seyssel, Historien contemporain, des prieres que Sa Majesté ordonna pour le rétablissement de sa santé.

Louis s'étoit voué à Saint Eutrope, & écoutant attentivement l'oraison que récitoit un Prêtre de cette Eglise, il reconnut qu'on y demandoit la santé de l'ame avec celle du corps. *N'est-ce pas*, dit-il, *en demander trop à Dieu, & l'importuner? Retranchez de cette priere la santé de l'ame, & ne demandez que celle du corps; l'un viendra après l'autre.* Quelle étrange idée de la bonté de Dieu! quelle image cela donne de la religion de Louis XI! Cela prouve qu'il en avoit, mais qu'elle étoit bien mal dirigée.

Ses dons aux Eglises, ses fondations, les libéralités excessives qu'il fit à la Collégiale de Notre-Dame de Cléry, à Saint Martin de (*) Tours; toutes ces

(*) En 1478. étant allé en Pélerinage à Tours, il fit faire un treillis d'argent au

actions que Comines & Seyssel desapprouvent, & traitent sans détour de pure hypocrisie, n'avoient pour motif que la conservation de ses jours. *Il donna beaucoup aux Eglises*, dit Comines; *en aucune chose eût mieux valu moins : car il prenoit des pauvres pour le donner à ceux qui n'en avoient aucun besoin.* Mais le don de ces terres, ajoute Seyssel, *n'a pas tenu ;* AUSSI ILS EN AVOIENT TROP.

Seyssel, Comines, la Chronique scandaleuse, Pierre Mathieu, Varillas, M. Duclos, & les autres Historiens qui ont parlé du foible de ce Prince pour la vie, en donnent beaucoup d'autres preuves, qu'il seroit trop long

---

Tombeau de ce Saint Evêque, du poids de 5776 marcs, somme prodigieuse alors. Pour faire ce présent, il se fit remettre par les Bourgeois de Paris toute leur Vaisselle d'argent. Jean Bouchet a marqué cet évenement par ces vers en style du tems:

Où est le corps de St. Martin gisant,
Le Roi Louis, après maints grands hazards,
Un beau treillis d'argent donna, pesant
Cinq mil sept cent soixante & seize marcs.

d'apporter ici. Bien loin d'y recon-

LOUIS XI. noître ce Prince, dont l'adresse & l
politique remuoient toute l'Europe,
peine y reconnoit-on un homme d
bon sens.

Dans les affaire ordinaires, il mon
troit toujours beaucoup de lumieres
& de pénétration; mais il montroit auss
très-souvent bien du caprice, ou une
singularité qui ressemble bien au caprice.

Brantôme, après avoir observé qu'i
n'avoit point, ou peu de Secrétaires
particuliers, ou qu'il ne se fioit guères
à eux, ajoûte: » Il se servoit des pre-
» miers Clercs, qu'on nommoit tels,
» qu'il trouvoit, pour Secrétaires, ou
» se servoit des premiers Notaires qu'il
» rencontroit aux lieux & Villages dont
» il écrivoit; ou bien de quelqu'autre
» petit Secrétaire de Prince & autres
» Gentilshommes de sa Cour, premier
» rencontré; ainsi qu'il fit un jour d'un
» petit Scribe fin & bon compagnon,
» qui, se présentant à lui, lorsqu'il
» voulut faire écrire à la hâte, lui
» voyant son écritoire pendue à sa
» ceinture, lui commanda aussi-tôt de
» lui écrire sous lui. Et ainsi qu'il eut ou-

» vert son *galimard*, que l'on appelloit
» ainsi jadis ; & voulant faire tomber sa
» plume, avec elle tomberent deux
» dez ; auquel le Roi demande aussi-
» tôt, *à quoi servoit cette dragée ?*
» L'autre, sans s'étonner, lui répon-
» dit : SIRE, c'est un *remedium contra*
» *pestem*. (C'est un remede contre la
» peste). *Viens çà*, lui dit le Roi, *tu es*
» *un gentil paillard* ; il usoit souvent de
» ce mot ; *tu es à moi* : & le prit à son ser-
» vice ; car le bon Prince aimoit fort
» les bons mots, & les subtils esprits.

(*) Quelqu'un s'étant adressé à lui, pour le supplier de lui accorder un emploi vacant dans une petite Ville où il demeuroit ; le Roi, après l'avoir écouté, lui répondit nettement, *qu'il n'y avoit rien à espérer ; qu'il ne lui accorderoit pas ce qu'il demandoit*. Le Suppliant, en se retirant, lui fit de très-humbles remerciemens, & parut s'en aller avec un air extrêmement satisfait. Le Roi en fut surpris ; il crut que cette satisfaction, & les remercie-

(*) On a dit la même chose de Jean II, dit *le Noble*, Roi de Portugal.

mens qu'on lui faisoit, étoient l'effe
LOUIS XI. d'une méprise : il le fit rappeller, & lu
demanda, s'il avoit bien entendu c
qu'il lui avoit dit. *Oui*, SIRE, ré
pondit-il, *je vous ai très-bien entendu*
vous m'avez refusé sur le champ la gra
ce que je vous demandois. Eh ! à que
propos donc, lui demanda le Roi, ce
vifs remerciemens, cet air gai que j
vous vois ? *A propos de votre bonté*
SIRE. De ma bonté ! .... Eh
quelle bonté, continua-t-il, puisqu'e
effet je vous ai renvoyé sans vous rie
accorder ? *C'est celle de m'avoir refu*
sur le champ, lui répondit le Provin
cial, *& de m'avoir mis, par ce promp*
refus, en état de retourner dans ma Pr
vince, sans suivre inutilement vot
Cour, & y faire des dépenses qui a
roient pû déranger mes affaires : votre r
fus, SIRE, *est une véritable grace*
dont je n'ai pû me dispenser de marqu
ma joie & ma reconnoissance. La r
ponse plut au Roi, qui crut que cel
qui la lui avoit faite, ne pouvoit êt
qu'un homme d'esprit & de beaucou
de jugement. Il lui fit quelques que
tions, pour connoître si l'opinion qu'
avoit conçue étoit bien fondée ; & 1

trouvant rien qui n'y répondît : *Allez,* lui dit-il, *je vous accorde ce que je vous ai refusé ; & je veux que vous me remerciïez doublement. On va vous expédier les Provisions de la Charge que vous me demandez.* Il ordonna, en effet, que cela se fît promptement, pour ne pas retarder celui qu'il en gratifioit. LOUIS XI.

Etant au Château du Plessis, près Tours, il descendit vers le soir dans les cuisines, où il trouva un enfant de quatorze ou quinze ans, qui tournoit la broche. Ce jeune garçon étoit assez bien fait, l'air assez fin, pour donner lieu de croire qu'il auroit pû être capable d'un autre emploi. Le Roi lui demanda d'où il étoit, qui il étoit, ce qu'il gagnoit ? Le jeune Marmiton, qui ne le connoissoit pas, lui dit, sans le moindre embarras : *Je suis de Berry ; je m'appelle Etienne* (*), *Marmiton de mon métier, & je gagne autant que le Roi.* Que gagne le Roi, lui dit Louis ? *Ses dépens*, reprit Etienne, *& moi les miens.* Cette réponse, libre & ingénue,

(*) Jean Boucher l'appelle *Etienne l'Huissier.*

lui valut les bonnes graces du Roi,
LOUIS XI. dont il devint le Valet-de-Chambre, & qui l'accabla de biens dans la ſuite.

Il apperçut un jour un Prêtre qui dormoit dans un Confeſſionnal : *Afin*, dit-il, *que cet homme puiſſe dire que le bien lui eſt venu en dormant, je lui donne le premier bénéfice vacant.*

Un homme, qui ſuivoit la Cour, en qualité de Procureur ou de Solliciteur, tomba de deſſus ſon cheval dans une orniere : le Roi, qui le connoiſſoit d'un eſprit vif & à réparties, l'ayant rencontré dans la boue, lui demanda ce *qu'il faiſoit-là ſi mal en point ?* SIRE, répondit-il, *je minute un relief.* Il vouloit faire alluſion au relief d'appel, & à l'action d'un homme qui cherche à ſe relever. Apparemment que ce mince quolibet plut au Roi, puiſqu'il lui donna une Charge de Greffier.

Un Payſan de Bourgogne (*), chez lequel il avoit quelquefois mangé, pendant qu'il n'étoit que Dauphin, ſe pré-

(*) Gaſtius, Auteur d'un Livre très-rare, intitulé : *Quæſtiones convivales*, donne à ce Payſan le nom de Conon, & dit qu'il étoit de Bourgogne.

ſenta à lui, après qu'il fut monté ſur le Trône, & lui fit préſent d'une rave d'une groſſeur extraordinaire, comme lui rendant une ſorte d'hommage, par la rareté de cette racine. Louis la reçut avec beaucoup de bonté, & fit même payer la rave fort généreuſement. Le Seigneur du Village à qui le Payſan raconta ſa bonne fortune, s'imagina que la ſienne étoit faite, s'il donnoit à Louis quelque choſe de plus digne d'un Prince. Il alla à la Cour, & lui préſenta un des plus beaux chevaux qu'il eût. Louis XI. reçut ſon préſent avec autant de marques de bonté qu'il avoit reçu la rave; & après avoir lui-même fait l'éloge du cheval, il ajoûta: *qu'on m'apporte ma rave. Tenez*, dit-il, *voici une rave des plus rares dans ſon genre, auſſi-bien que votre cheval: je vous la donne, & grand-merci.* LOUIS XI.

La Motte a fait, de ce trait, le ſujet d'une de ſes Fables; mais elle eſt d'une longueur & d'un ſtyle inſupportables. C'eſt dans cette piece, qu'il appelle la rave du Payſan, UN PHÉNOMÈNE POTAGER, UN COLOSSE ENTRE LES RAVES.

Un de ſes domeſtiques ayant ap-

LOUIS XI. perçu un pou sur son habit, le prit comme à la dérobée, & en débarrassa le Roi. *Que faites-vous*, lui dit le Roi, naturellement inquiet? L'Officier montra d'abord beaucoup d'embarras à s'expliquer, mais il fallut le faire. *Eh bien ! quel mal à cela*, dit le Roi ? *ne suis-je pas homme ? c'en est une marque.* Pour prouver qu'il n'étoit rien moins que fâché de s'être trouvé en pareille compagnie, il fit donner quarante écus d'or à celui qui l'en avoit dégagé. Quelques jours après, un mauvais singe, dans la vûe d'une pareille récompense, fit à-peu-près la même cérémonie ; & sur l'ordre qu'il reçut de dire ce qu'il venoit de faire : il répondit qu'il venoit de prendre une puce sur l'habit du Roi. *Une puce !* dit Louis : *que voulez-vous dire ? Suis-je un chien pour avoir des puces ? Que l'on me débarrasse de cet homme-là*, ajoûta-t-il à l'instant, & *qu'on lui donne quarante coups d'étriviere.* L'Histoire ne dit point s'il fut obéi ; mais quels que fussent ses ordres, ils étoient ponctuellement suivis.

La Motte, qui n'a pas réussi dans la Fable de la Rave, me paroît avoir mis

en Vers, avec un peu plus de ſuccès, l'hiſtoire de l'Aſtrologue & de l'Ane. Je me ſervirai donc de ſon récit.

Certain Roi (*), juſqu'à la folie,
Aima jadis l'Aſtrologie.
Toujours marchoit à ſes côtés
Un Docteur à *longues lunettes*;
Et de ce conteur de fornettes,
En aveugle, il ſuivoit toutes les volontés...
C'étoit un foible ridicule,
Mais les Rois ſont friands d'apprendre *le futur.*

(*) C'étoit conſtamment Louis XI. Voyez ce que j'en ai dit. La Chronique ſcandaleuſe, page 120, parle d'un Maître ARNOUL, *Aſtrologien du Roi*, SAIGE & PLAISANT, mort en 1466. Le célébre *Angelo Catto*, Archevêque de Vienne, qui avoit quitté le ſervice du Duc de Bourgogne, [Charles *le Téméraire*, auquel il avoit prédit *pluſieurs fortunes bonnes & mauvaiſes, même les batailles de* GRANSON *& de* MORAT], & avoit paſſé au ſervice de Louis XI, qui lui donna l'Archevêché de Vienne, étoit, à ce qu'il paroît, un Aſtrologue du premier rang. Ce Prélat diſoit la Meſſe devant le Roi, à ſaint Martin de Tours, au jour, & à l'inſtant même, que ſe donnoit la bataille de Nancy, c'eſt-à-dire la veille des Rois de l'année 1496 (v. ſt.) En donnant la paix à baiſer à Louis XI, il lui dit ces propres paroles: SIRE, *Dieu vous donne la paix & le repos, vous les avez ſi vous voulez; tout eſt conſommé: le Duc de Bourgogne, votre ennemi, eſt mort, & vient d'être tué, &*

LOUIS XI.

Un hasard détrompa le Prince trop crédule.
Un jour que le Soleil, plus brillant & plus pur,
Invitoit le Monarque à s'ébattre à la chasse;
Il sort, le Pédant suit: le Ciel devient obscur,
L'air s'épaissit; l'orage les menace.
Le Roi, tremblant, consulte son Docteur:
Alors, d'un ton de Pédagogue,
Calmez votre souci, Seigneur,
Je promets du beau tems, répondit l'Astrologue.
Sur la parole du menteur,
On avance, on s'exerce aux travaux de Diane.
La meute étoit aux champs, lorsqu'il parut un âne.
Un Manant le suivoit: Bon-homme, par ta foi,
Pleuvra-t-il? demanda le Roi.
Sire, j'aurons de l'iau, sans doute,
Dit le Manant, sans se troubler,
J'apperçois du Baudet les oreilles trembler:
C'est un présage sûr. Le Monarque l'écoute;
Et se sçait bon gré d'avoir mis
Et le Docteur, & l'âne en compromis.
L'Astrologue en pâtit: cependant la tempête
Commence à fondre sur leur tête.
Le Prince, bien mouillé, chassa de son Palais
Des doctes Charlatans la gent porte-soutane,
Et jura ses Dieux, que jamais
Il ne consulteroit d'autre Docteur qu'un âne.

---

son armée est défaite. Ce qui fut trouvé exactement vrai. Le Roi ayant demandé à l'Archevêque comment il savoit cela? Il lui répondit *qu'il le savoit comme bien d'autres choses, parce que Notre-Seigneur le lui avoit révélé.* Alors *Angelo Catto* ne seroit plus un Astrologue, qualité que lui donne Comines, mais un Prophète.

Une action bien plus judicieuse, & qui lui fera toujours honneur, étoit celle qu'il fit à Loches en Touraine. Il en visitoit l'Eglise Collégiale : les Chanoines lui firent voir exprès le tombeau d'Agnès Sorel (*), maitresse de Charles VII, pour laquelle Louis avoit toujours marqué de la haine, au point, dit l'Histoire, d'aller jusqu'à lui donner un soufflet. Il paroît même qu'elle avoit été la cause, ou le prétexte, de la révolte de Louis contre son pere. Ce

(*) Le tombeau d'Agnès est très-beau, & de main de Maitre pour le tems. Le coffre est de marbre noir de trois pieds de hauteur : elle y est représentée couchée, en marbre blanc, & fort ressemblante, à ce qu'on prétend. Elle est habillée à la mode du tems ; deux anges soutiennent l'oreiller sur lequel sa tête repose, & deux agneaux sont à ses pieds. J'y ai lu, en 1750, cette épitaphe gravée autour de la table de marbre sur laquelle repose sa statue : *Ci gît noble Damoiselle Agnès Sorelle, en son vivant Dame de Beauté, de la Roque-Serien, d'Issoudun, & de Vernon-sur-Seine, piteuse envers toutes gens, & qui largement donnoit de ses biens aux Eglises & aux Pauvres : laquelle trépassa le neuviéme jour de Février, l'an de grace M. CCCC. LIX. Priez Dieu pour l'ame d'elle.* AMEN.

LOUIS XI. tombeau (*) se trouvoit au milieu d
chœur ; & les Chanoines, peut-êtr
par adulation, lui demanderent la per
mission de le faire ôter. Louis XI leu
demanda si la belle Sorel n'avoit fai
aucunes libéralités à l'Eglise, & si ell
avoit eu gratuitement la place que so
mausolée occupoit? *Ne tenez-vous rien* ajoûta-t-il, *de sa libéralité ? je veux être éclairci.* Il fallut convenir qu'ell
avoit fait de grands présens, & des

(*) Il est aisé de disculper Jacques Cœur du crime de poison qu'on lui imputa. Il fut un des Exécuteurs Testamentaires d'Agnès avec Me. Robert Poitevin, & Etienne Chevalier. Baïf, qui vivoit sous François I, quelque soixante ans après la mort d'Agnès, n'insinue rien sur le poison. Parlant du château de Mesnil-la-Belle, il dit, après avoir aussi parlé d'une conjuration qu'elle découvrit,

(**) . . . . La trahison fut telle,
Et tels les Conjurés, qu'encore l'on les cele . . . ;
Mais las ! elle ne put rompre sa destinée,
Qui, pour trancher ses jours, l'avoit ici menée,
Où la mort la surprit.

(**) C'est en accuser Louis XI assez nettement.

legs considérables à la Collégiale de Loches. Le Roi s'informa exactement de la nature de ces legs, & des charges; puis regardant les Chanoines qui l'accompagnoient, avec un air d'indignation. *Eh! quoi!* leur dit-il, *sont-ce-là les témoignages de reconnoissance que vous devez à votre bienfaictrice? Non-seulement je vous défends de troubler ses cendres, en déplaçant son tombeau; mais je veux qu'il soit plus respecté qu'il ne l'est.* On s'en servoit en effet, pour placer l'huile de la lampe du chœur, & pour quelques autres usages aussi vils. Il leur enjoignit, de plus, d'exécuter exactement les fondations d'Agnès, & de l'informer de l'exécution de ses ordres.

Le Capitaine (*) Marafin étant venu

(*) Louis de Marafin, I du nom, Seigneur de Notz en Brenne & de Veuil. Il étoit Gouverneur de Cambray en 1477, suivant les apparences, frere de Guillaume Marafin, Evêque de Noyon mort le 5 Aout 1501. On fit un Vaudeville à l'occasion de la prise de Cambray, dont le commencement étoit;

Elle est bien habillée,
La Ville de Cambray;
MARAFIN l'a pillée, &c.

rendre compte au Roi de la prise d(
Louis XI. Cambray, qu'il avoit pillée en 1479
faisoit parade d'une chaîne d'or qu'i
avoit, disoit-on, fait faire des reliques
des Eglises de Cambray. Un Gentilhom
me de la suite de Louis XI, nomm(
Briquet, fit la révérence à Marafin, o
plutôt à sa chaîne, & alloit y porter l:
main, lorsque le Roi lui dit: *Gardez
vous bien de toucher ce joyau: il e
sacré.*

Fertile en bons mots, Louis les ai
moit aussi de la part des Courtisans
& quelque févere qu'il fût d'ailleurs
il excusoit la liberté d'une réponse viv
& juste, & d'une saillie assaisonnée
Brezé, qui, comme je l'ai dit, lu
avoit reproché agréablement qu'il n
suivoit que sa tête, sans prendre con
seil de personne, lui reprocha dans un
autre occasion son peu de goût pour l
musique. Le Roi lui ayant demand
quels présens il pourroit faire à l'Am
bassadeur du Roi d'Angleterre, qui lu
coûtassent peu. *Donnez-lui*, SIRE
répondit Brezé, *les Chantres de vo
Chapelle: vous y prenez peu de plaisir
& ils vous coûtent beaucoup à entret
nir: en les donnant, vous vous déba*

rassez de cette dépense, & vous ferez un présent d'une chose dont vous vous passerez aisément.

Il avoit chargé Balue, Evêque d'Angers, & depuis Cardinal, de faire la revue des troupes levées à Paris : le Grand-Maître de Chabannes lui demanda la permission d'aller à Evreux réformer le Clergé. *Que signifie cette demande*, lui dit le Roi ? *la commission vous conviendroit-elle ? Pourquoi non*, repliqua Chabannes ? *Votre Majesté a bien donné à l'Evêque d'Evreux celle de passer les troupes de Paris en revue.*

Ayant rencontré un jour Miles d'Iliers, Evêque de Chartres, monté sur une mule magnifiquement enharnachée : *Ce n'est point en cet équipage*, lui dit-il, *que marchoient les Evêques du tems passé ; ils se contentoient d'un âne, ou d'une ânesse, qu'ils conduisoient par le licol. Cela est vrai*, SIRE, répondit l'Evêque ; *mais cela étoit bon du tems que les Rois n'avoient qu'une houlette & gardoient les troupeaux.* Ce fut ce même d'Iliers, qui répondit au Roi, qui, lui reprochant sa passion pour les Procès, lui disoit qu'il vouloit l'accommoder avec toutes ses Parties : *Ah ! SIRE !*

LOUIS XI. *je supplie Votre Majesté de m'en laisser au moins vingt ou trente pour mes menus plaisirs.*

Quoiqu'il fût dangereux de se refuser à ses vûes, l'Abbé de Baignes, au Diocèse de Saintes, qu'il voulut engager à lui céder cette Abbaye, sçut la conserver sans le fâcher, en faisant passer son refus à la faveur d'une réponse, qu'on regardera, si l'on veut, comme un bon mot. SIRE, lui dit l'Abbé, *j'ai employé quarante ans à apprendre deux lettres de l'Alphabet, A, B; je vous supplie de m'accorder autant de tems pour apprendre les lettres qui suivent, C, D.* Cette réponse lui attira même de nouvelles faveurs.

Louis aimoit la singularité; mais cette singularité n'étoit pas toujours d'accord avec la dignité convenable au rang suprême. Il demanda un jour à ce même Abbé de Baignes, homme fertile en inventions, & chef de sa Musique, un Concert qui fût exécuté par des pourceaux. Il croyoit, par la bizarrerie de cette demande, réduire le génie de l'Abbé à l'impossible. Cependant il l'entreprit, & en vint même à bout, à la satisfaction du Roi. Il

rassembla quantité de pourceaux de différens âges & dont les cris, par conséquent, devoient produire différens tons; il les mit tous sous un pavillon de velours magnifique, au devant duquel étoit une table de bois, où l'on montoit par plusieurs degrés, qui formoient une espece de jeu d'orgues. Différens aiguillons qu'il touchoit, alloient piquer les pourceaux; & ces animaux aiguillonnés, poussoient des cris, lesquels formoient une harmonie, dont la nouveauté devoit faire le plus grand mérite, & qui ne laissa pas de donner du plaisir au Roi.

Craint de tous ses Sujets, & les craignant lui-même, il devint si soupçonneux & si défiant, que, pour s'assurer davantage de leur fidélité, il fit faire plusieurs sermens à divers grands Seigneurs, *qu'ils ne le tueroient point.* J'en ai vu, dit le savant Claude Joly qui rapporte ce fait, des actes authentiques & en bonne forme.

Pour se désennuyer dans les dernieres années de sa vie, & faire quelque diversion aux maladies dont il étoit attaqué; entre les amusemens qu'il imagina, il faisoit faire dans ses appartemens des

Louis XI. chasses de rats avec de petits chiens : cent vingt Musiciens, dont plusieurs étoient habillés en bergers, exécutoient des concerts avec des flûtes & des flageolets. A ces plaisirs succédoient des dévotions, dont le but étoit le rétablissement de sa santé : il n'y eut Saint qu'il n'invoquât, pélerinage qu'il ne fît, tant qu'il put voyager ; point de reliques qu'il ne fit apporter, le tout pour prolonger ses jours.

Une des maximes de ce Prince étoit, que l'orgueil étoit toujours funeste. C'est ainsi qu'il s'exprimoit dans le langage de son tems : *Quand orgueil chevauche devant, honte & dommage suivent de près.*

Je trouve tout, disoit-il, *en ma maison & en mon Royaume, hormis une seule chose qui me manque : c'est la vérité.*

Il comparoit ceux qui avoient beaucoup de Livres & ne lisoient jamais, aux bossus chargés, disoit-il, d'un poids qu'ils ne voient point (*).

(*) D'autres les ont comparés à des Aveugles qui porteroient des lunettes, à des Chauves qui feroient provision de peignes, ou aux Eunuques du Grand-Seigneur. La comparaison de Louis XI me paroît préférable aux autres.

Charles VII, comme je l'ai remarqué, ne levoit que dix-huit cent mille livres ſur ſes peuples : Louis XI leva juſqu'à quatre millions ſept cent mille livres. Louis XI.

Après bien des frayeurs de la mort, il en ſubit enfin tranquillement la loi au Château du Pleſſis-lez-Tours, le 30 Août 1483, après un regne de vingt-deux ans, un mois, huit jours; & fut inhumé dans l'Egliſe de Notre-Dame de Cléry, où il avoit, dit-on, un magnifique tombeau, avec ſa ſtatue en argent, qui fut enlevée pendant les guerres de la ligue, & qui a été remplacée par ſa ſtatue en marbre, à genoux, d'un très-beau goût, & qui eſt de la main de Michel Bourdin (*), natif de Blois.

(*) Ce tombeau fut exécuté en 1622, par ordre de Louis XIII. Le Sculpteur a mis auprès du Roi une Couronne fermée, que nos Rois n'ont conſtamment portée que depuis François I. Cela fera peut-être croire que Louis XI la portoit ainſi, & que le tombeau a été fait peu de tems après la mort de Louis XI; de même qu'on ſe trompe aux tombeaux des Rois de la premiere Race, dont il n'y en a peut-être pas un qui ſoit antérieur au douzié-

Louis XI.

me siècle, à Louis *le Gros* & à Saint Louis, qui les fit rétablir, & orner de représentations.

Fin du Tome premier.



DROIT DE PHILIPPE DE VALOIS A LA COURONNE.

SAINT LOUIS.

PHILIPPE III, DIT LE HARDI.

PHILIPPE LE BEL, ROI DE FRANCE.

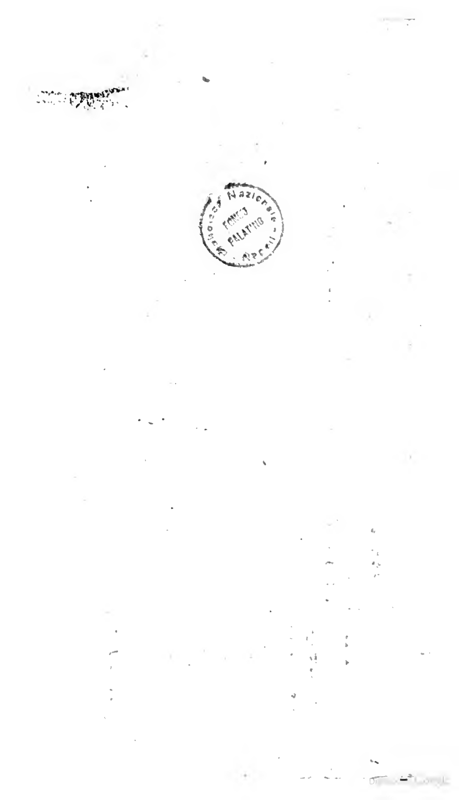
- **LOUIS HUTIN,**
  - JEANNE, Reine de Navarre, Mere de Charles le Mauvais.
  - JEAN, posthume, mort cinq jours après sa naissance.
- **PHILIPPE LE LONG,**
  - Cinq Filles.
- **CHARLES LE BEL.**
  - Trois Filles, mortes sans postérité.

CHARLES, COMTE DE VALOIS*, *TIGE DE VALOIS-ROYAL.*

- **PHILIPPE DE VALOIS,** Roi de France, successeur de Charles le Bel, son cousin-germain, qui étoit le dernier des trois Fils de Philippe le Bel, morts sans postérité masculine.
- **CHARLES,** Tige des Comtes d'Alençon, Branche éteinte en 1525.

* *C'est lui dont on a dit : Fils de Roi (Philippe le Hardi) ; Frere de Roi (Philippe le Bel) ; Oncle de trois Rois (Louis Hutin , Philippe le Long , & Charles le Bel) ; Pere de Roi (Philippe de Valois) , & non Roi.*

Tome I. page 217.


FONDO
PALATINO



